

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Dakar



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2013**

Avril 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef de service	Samba NDIAYE
Chef de service Adjoint	Wouddou DEME KEITA
Agent d'Appui	Babacar Ibn Aliou BA
Secrétaire	Fatou Diouf DIARISSO
Chauffeur	Abdoulaye Guèye Sambarga

COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de DAKAR

CITE SAGEF VILLA N°54 – Dakar Téléphone : 33 8205123

TABLE DES MATIERES

LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES TABLEAUX	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS	x
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA REGION	13
1.1. Historique de la région de Dakar	13
1.2. Environnement national	14
1.3. Aire d'influence de la région	14
1.4. Climat	15
1.5. Géomorphologie	15
1.6. Pluviométrie	16
CHAPITRE 2 : POPULATION	18
2.1. Structure de la population	18
2.2. Répartition spatiale	19
2.3. Caractéristiques des ménages	23
CHAPITRE 3 : EDUCATION	25
3.1. Le préscolaire	25
3.2. L'élémentaire	28
3.3. L'enseignement moyen	31
3.4. L'enseignement secondaire	32
3.4. Enseignement supérieur	35
3.5. Formation professionnelle	37
CHAPITRE 4 : SANTE	41
4.1. Les infrastructures sanitaires	41
4.2. Populations cibles prioritaires de la région pour l'année 2013	42
4.3 Santé de la reproduction	42
4.5. Survie de l'enfant	44
4.6. Les maladies à potentiel épidémique	45
4.6. Suivi promotion de la croissance	46
4.7. Programme élargi de vaccination	47
4.8. Le VIH /SIDA	47
4.10. Le paludisme	49
CHAPITRE 5: EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE PUBLIQUE	50
5.1. Accès à l'eau potable	50
5.2. Assainissement	51
5.3. Police de l'hygiène	52
5.4. Visites des E.R.P et locaux assimilés par département	53
5.5. L'éducation à l'hygiène	54
5.6. Les opérations techniques	54
CHAPITRE 6 : JUSTICE	56
6.1. Infrastructures de l'administration pénitentiaire	56
6.2. Evolution et répartition de la population carcérale	56
6.3. Nature des infractions	58
6.4. Infrastructures et personnel de l'Education surveillée	59
Source : DESPS	59
6.5. Les enfants en conflit avec la loi ou en danger	59
6.6. Les délits et infractions commis	60

6.8. Scolarité et formation des jeunes dans les centres	61
6.9. Formation et apprentissage professionnels	62
CHAPITRE 7 : PROTECTION SOCIALE	63
7.1. Les interventions	63
7.2. Causes des incendies	64
7.3. L'assistance aux accidentés de la circulation	64
CHAPITRE 8 : JEUNESSE	66
8.1. Promotion des collectivités éducatives	66
8.2. La lutte contre le VIH/Sida et soutien à la vie associative	66
8.3. Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive	67
CHAPITRE 9 : ENVIRONNEMENT	69
9.1. Les autorisations de construire	69
9.2. Gestion des pollutions et nuisances	70
9.3. La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement	71
9.4. Les évaluations environnementales	72
CHAPITRE 10 : EAUX ET FORETS	74
10.1. Le capital forestier de Dakar	74
10.2. Exploitations forestières	76
10.3. Reboisement et distribution	77
10.4. Lutte contre les feux de brousse	78
CHAPITRE 11 : AGRICULTURE	80
11.1. Horticulture maraichère	80
11.2. Cultures fruitières	81
11.3. Cultures céréalières	81
CHAPITRE 12 : ELEVAGE	83
12.1. Santé animale	83
12.2. Production animale	87
12.3. Commercialisation du bétail dans la région	88
12.4. Production de viande : Abattages contrôlés	88
12.5. Production de cuirs et peaux	89
12.6. Amélioration génétique	89
12.7. Aviculture	90
CHAPITRE 13 : PECHE	93
13.1. La Flotte et les infrastructures de pêche	93
13.2. Les mises à terre	94
13.3. La ventilation des apports	94
13.4. Transformation du poisson	95
13.5. Pêche industrielle	95
CHAPITRE 14 : TRANSPORT	97
14.1. Transport routier	97
14.2. Transport ferroviaire	98
14.3. Transport maritime	99
14.4. Transport aérien	103
CHAPITRE 15 : COMMERCE	105
15.1. Suivi du marché	105
15.2. Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation	110
CHAPITRE 16 : ENERGIE, MINES ET INDUSTRIE	111
16.1. Energie électrique	111
16.2. Mines	113
16.3. Industrie	115

CHAPITRE 17 : TOURISME	118
17.1. L'offre touristique	118
17.2. La demande touristique	118
17.3. Les agences de voyages et de tourisme	118
17.4. Circuit Touristique	118
17.5. Performances	119
17.6. Formation en tourisme	119
17.7. Recouvrement de la taxe de promotion touristique	119
CHAPITRE 18 : MICROFINANCE	121
18.1. Les structures financières décentralisées	121
18.2. Le sociétariat dans les SFD	122
18.3. Encours de crédit et d'épargne	123
CONCLUSION GENERALE	125
ANNEXES	127

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2013	19
Graphique 2.2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département	20
Graphique 2.3: Répartition de la population du département de Pikine selon l'arrondissement	21
Graphique 2.4: Répartition de la population du département de Dakar selon l'arrondissement	21
Graphique 2.5: Répartition de la population du département de Rufisque	22
Graphique 2.6: Répartition de la population du département de Guédiawaye	23
Graphique 2.3 : Typologie des cultures pratiquées en pourcentage	24
Graphique 3.1 : Evolution des effectifs préscolarisés dans la région de Dakar entre 2009 et 2013	26
Graphique 3.2 : Répartition des effectifs du préscolaire entre les départements de la région de Dakar en 2013	26
Graphique 3.3 : Répartition des structures d'accueil de la petite enfance entre les départements de la région de Dakar en 2013	27
Graphique 3.4 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance selon le statut en 2013	27
Graphique 3.5 : Répartition des enseignants du préscolaire de la région de Dakar par département 2013	28
Graphique 3.6 : Evolution des effectifs du primaire dans la région de Dakar	29

Graphique 3.7: Répartition des établissements primaires selon le statut en 2013	29
Graphique 3.8: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme académique en 2013	30
Graphique 3.9 : Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2013	31
Graphique 3.10 : Répartition des effectifs inscrits au moyen en 2013 selon le sexe.....	31
Graphique 3.12: Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme académique.....	34
Graphique 3.13 : Effectifs des étudiants de l'UCAD et des autres universités en 2012/2013.....	36
Graphique 3.14: Evolution des effectifs	36
Graphique 3.16 : Effectif des Enseignants selon les Diplômes académiques	38
Graphique 3.17: Effectif des établissements selon le sexe de l'enseignant.	39
Graphique 3.18 : Répartition des enseignants selon le Statut en 2013.....	40
Graphique 5.1 : Répartition des ménages selon le type d'aisance dans la région de Dakar	51
Graphique 5.2 : Modes d'évacuation des eaux usées par département	52
Graphique 5.3 : Répartition des infractions constatées dans les domiciles en 2013.....	53
Graphique 5.4 : Répartition des infractions constatées dans les ERP en 2013	54
Graphique 6.1 : Répartition des détenus selon l'établissement	57
Graphique 6.2 : Répartition des écroués selon la nature de l'infraction commise en 2013	58
Graphique 6.3 : Répartition des enfants en conflit avec la loi selon le type de délits commis.....	60
Graphique 7.1 : Répartition des sorties effectuées par le GNSP en 2013 selon la nature.....	63
Graphique 7.2 : Répartition des accidents de circulation selon la cause	65
Graphique 9.2 : Répartition des plaintes selon l'objet en 2013	70
Graphique 9.4 : Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale	73
Graphique 10.1 : Importations de bois selon les pays d'origine	77
Graphique 10.2 : La production de plants par types de pépinière	77
Graphique 12.1 : Répartition des animaux selon le département.....	83
Graphique 12.2 : Assistance vétérinaire dans le Département de Rufisque	84
Graphique 12.3 : Assistance vétérinaire dans le Département de Guédiawaye	84
Graphique 12.4 : Assistance vétérinaire dans le Département de Pikine	85
Graphique 12.5 : Immunisation du cheptel et de la volaille.....	85
Graphique 12.7: Répartition des effectifs estimés du cheptel par département et par espèce	88
Graphique 12.8 : Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque	89
Graphique 12.9 : Évolution du nombre de poussins mis en place au cours de l'année 2013	90
Tableau 12.10 : Évolution des mises en place de poussins entre 2004 et 2013	91
Graphique 13.1 : Evolution de la flotte dans la région de 2010 à 2013	93
Graphique 13.2 : Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2013	94
Graphique 13.3 : Débarquements de la pêche artisanale selon la destination finale des produits	95
Graphique 14.1 : Activités du Service régional du transport terrestre	97
Graphique 14.2 : Types de routes.....	98
Graphique 14.3 : Catégories de routes.....	98
Graphique 14.4: Comparaison des nombres de voyageurs du PTB entre 2012 et 2013	99
Graphique 14.5 : Evolution du taux de progression du trafic global depuis 2009	100
Graphique 14.6 : Structure des débarquements au PAD en 2013	101
Graphique 14.7 : Structure des embarquements au PAD en 2013	101

Graphique 14.8 : Répartition du trafic global par type de conditionnement	102
Graphique 15.1 : Evolution des prix du riz en 2013	106
Graphique 15.2 : Evolution des prix du Sucre cristallisé (F/kg) en 2013	106
Graphique 15.3 : Evolution des prix de l'huile en 2013	107
Graphique 15.4 : Evolution des prix du lait en poudre en 2013	108
Graphique 15.5 : Evolution des prix de l'oignon en 2013	109
Graphique 15.6 : Evolution des prix de la pomme de terre en 2013	109
Graphique 15.7 : Evolution des recettes en 2013	110
Graphique 16.1 : Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2011 à 2013	111
Graphique 16.2 : Répartition des abonnés à la SENELEC selon le département	112
Graphique 16.5 : Répartition des recettes selon la provenance	114
Graphique 16.6 : Quantités des ressources minérales exploitées en 2013	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Répartition des établissements du moyen selon le statut.....	32
Tableau 3.2: Répartition des établissements du secondaire selon le statut.....	33
Tableau 3.3 : Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme professionnel	34
Tableau 3.4. : Effectif des établissements publics et privés selon le sexe des apprenants en 2013.....	37
Tableau 3.5: Répartition des apprenants selon le diplôme préparé en 2013.	37
Tableau 3.6: Répartition du corps professoral selon le diplôme en 2013.	39
Tableau 4.1 : Indicateurs de Couverture sanitaire des populations de Dakar en 2013.....	42
Tableau 4.2 : Populations cibles prioritaires de la région par district	42
Tableau 4.3 : Indicateurs santé de la reproduction dans la région de Dakar.....	43
Tableau 4.4 : Indicateurs de suivi de la survie de l'enfant dans la région de Dakar.....	45
Tableau 4.5 : Surveillance des maladies à potentiel épidémique.....	46
Tableau 4.5 : Résultats PEV dans la région	47
Tableau 4.6 : Résultats des tes HIV.....	48
Tableau 4.7 : Tuberculose suivant les districts en 2013	48
Tableau 5.1: Répartition des ménages selon le type d'accès à l'eau potable dans la région de Dakar.....	50
Tableau 5.2 : Répartition des concessions visitées selon les départements.....	52
Tableau 6.1 : Répartition de la population carcérale	57
Tableau 6.3 : Répartition des structures de prise en charge selon le Département	59
Tableau 6.4 : Effectif global de la prise en charge des enfants selon les types de structure.....	60
Tableau 6.5 : l'effectif scolaire selon le cycle, le genre et le centre	61
Tableau 6.6 : Répartition par structure des résultats aux examens.....	61
Tableau 6.7 : Répartition des jeunes dans les sections de formation	62
Tableau 7.1 : Répartition des incendies selon la cause	64
Tableau 9.1 : Situation des installations classées de deuxième catégorie	71
Tableau 10.1 : Situation générale du domaine classé de la région.....	74
Tableau 10.2 : Répartition du volume de charbon de bois consommé en fonction de la provenance.....	76
Tableau 10.3 : Origines des variétés du bois d'œuvre consommé à Dakar en 2013	76
Tableau 10.4 : Production de plants dans la région de Dakar par département	78
Tableau 10.5 : les cas de feux de brousse	78
Tableau 11.1 : Production céréalière de la région de Dakar en 2013.....	81
Tableau 11.2 : Production des autres cultures de la région de Dakar en 2013.....	82
Tableau 12.1 : Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2013 selon le département	85
Tableau 13.1. Répartition du nombre d'escale par type de navire.....	96
Tableau 14.1 : Répartition du nombre d'escales au PAD en 2013 par type de navires.....	103
Tableau 14.2 : Trafic aérien à l'aéroport LSS de Dakar en 2013	104
Tableau 15.1 : Les Prix des produits.....	105
Tableau 15.2 : Prix Bonbonne	108
Tableau 16.1 : Répartition des abonnés à la SENELEC fonction du type d'abonnement.....	112

Tableau 16.3: Répartition des industries selon la branche IHPI	115
Tableau 16.4: Evolution de l'IHPI des secteurs au cours de l'année 2013.....	117
Tableau 17.1 : Situation des TPT en 2011 et 2012	120
Tableau 18.1 : Récapitulatif des SDF actives par département	121
Tableau 18.1 : Evolution du sociétariat entre 2011 et 2012.....	122
Tableau 18.2 : Structure sociétariat des SFD par département en 2012	122
Tableau 18.3 : Evolution de l'encours de crédit et d'épargne entre 2011 et 2012	123
Tableau 18.4 : Représentativité de l'encours de crédit et d'épargne en 2012	123
Tableau A1 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2013.....	127
Tableau A2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2013.....	127
Tableau A3 : Répartition de la population du département de Dakar selon la localité de résidence en 2013	127
Tableau A4 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013.....	128
Tableau A5 : Répartition de la population de la région de Rufisque selon la localité de résidence en 2013	128
Tableau A6 : Répartition de la population de la région de GUEDIAWAYE selon la localité de résidence en 2013	129

SIGLES ET ABREVIATIONS

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ADM	Agence de Développement Municipal
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANEJ	Agence Nationale pour l'emploi des Jeunes
ANOCI	Agence Nationale pour l'organisation de la conférence Islamique
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOC	Œufs A Couver
AOF	Afrique Occidentale Française
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands Travaux
ASC	Association Socio Culturelle
BCG	Vaccin contre le Tuberculose
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
DSPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enfant Complètement Vacciné
ENFHT	Ecole Nationale de formation Hôtelière et de Tourisme
EPS	Etablissement Publique de Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
GIE	Groupement d'intérêt Economique
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information Education Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	Indice Harmonise de la Production Industrielle
IPRES	Institut de Prévoyance et de Retraite du Sénégal
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
LPSH	Lettre de Politique Sectorielle de l'Habitat

LPUAT	Lettre de Politique Sectorielle de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MAPI	Manifestation Post vaccinale Indésirable Identifiée
OCI	Organisation de la conférence Islamique
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONAS	Office National de l'assainissement du Sénégal
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
Pad	Port Autonome de Dakar
PAIS	Programme d'alphabétisation Intense du Sénégal
PAPA	Programme d'appui à la promotion des Aînés
PEBD	Projet Educative dans la Banlieue de Dakar
PELT	Projet d'approvisionnement en Eau à long Terme
PENTA	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, hépatite B
PEPAM	Programme Eau Potable Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFA	Paralysies Flasques Aigues
RBC	Réhabilitation à Base Communautaire
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SAR	Société Africaine de Raffinerie
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electrification du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap Vert
SIDA	Syndrome Immuno de Déficience Acquise
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNHLM	Société Sénégalaise des Habitation à loyer Modéré
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SONATEL	Société Nationale de Télécommunications
SONES	Société Nation des Eaux du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional d'Hygiène
SSN	Système Statistique National
SST	Service des Statistiques du Travail
TOM	Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères
VAR	Vaccin Anti Rougeoleux
VAT	Vaccin Antitétanique
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
VRD	Voirie, Réseau et Divers

AVANT PROPOS

Dans la réalisation de ses missions de coordination technique des activités du système statistique national et de production et diffusion des données statistiques, l'ANSD réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année précédente, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2013, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette Edition de l'année 2013 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA REGION

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550 km², soit 0,28 % du territoire national. Elle est comprise entre les 17° 10 et 17° 32 de longitude Ouest et les 14° 53 et 14° 35 de latitude Nord. C'est une région qui est limitée à l'Est par celle de Thiès et par l'Océan Atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.

1.1. Historique de la région de Dakar

La presqu'île du Cap Vert a été habitée dans les zones occidentales, dès les temps paléolithiques (soit près de 100 000 ans avant Jésus-Christ) avant d'être occupée dans son entier, aux temps néolithiques.

En 1444, le navigateur portugais Denis DIAS découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km². En ce temps là, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.

Entre 1580 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrour, au Nord Est du fleuve Sénégal.

Entre 1765 et 1766, le Gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la Presqu'île jusqu'au ruisseau de Mbao et au village de Yoff exclus.

En 1845, Gorée devient le chef lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Le 25 mai 1857, est officiellement fondée la Ville de Dakar par Pinet LAPRADE et le pavillon français est hissé.

En juin 1858, on assiste à l'Élaboration du 1er plan cadastral de Dakar.

En 1859, ce fut le début de construction d'un phare sur le mont le plus élevé des mamelles (cônes volcaniques du nord ouest). Durée des travaux : quatre ans.

En Juin 1862, on élabora un nouveau plan d'alignement de la ville car Dakar est " un véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours " dont l'initiateur de ce cadastre est Pinet LAPRADE.

En 1872, La commune de Gorée est créée.

En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.

En 1876, intervient le nouveau plan cadastral de Dakar.

En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.

Le 17 Juin 1887, Dakar devient une commune distincte et moins dépendante de Gorée.

Le 9 Décembre 1887, Jean Alexandre est le premier Maire de Dakar.

En 1891, Gorée compte 2100 habitants, Dakar 8737.

En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française.

De 1903 à 1908, le gouverneur Général ROUME transforme Dakar par un très gros effort d'urbanisation.

En 1904, Dakar compte 18 500 habitants environ.

En 1909, Dakar compte 25 000 habitants environ.

En 1910, Dakar est déjà le premier port du Sénégal.

En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine GUEYE) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la Première Guerre mondiale.

En 1921, Dakar compte 32 440 habitants dont 1 661 Européens. Gorée se vide de 1000 âmes.

Les premières arrivées de Libanais se passent dans la même année. Ils s'installent bientôt dans le petit et moyen commerce.

En 1926, Dakar compte 33 679 habitants dont 2 939 Européens, tandis que Gorée ne compte plus que 700 habitants.

En 1929, Gorée est rattachée à Dakar.

Le 2 Avril 1946, SENGHOR, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous, populations colonisées comme métropolitaines.

En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ. Pénurie de logements, d'emplois et de matières premières.

En 1950, Inauguration de l'Institut des Hautes Études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général DE GAULLE, qui vient d'imposer une nouvelle constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.

Le 11 Juin 1958, le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.

1.2. Environnement national

La région de Dakar est à la tête de toutes les autres régions du pays sur le plan démographique, économique et en termes d'équipements. En effet, elle concentre la quasi-totalité des infrastructures et plus du quart de la population nationale.

D'ailleurs, aucune autre région n'est en mesure de la concurrencer dans un secteur quelconque aussi bien du point de vue activités qu'au plan des services publics, des équipements, de l'emploi ou des autres activités.

Depuis juin 1958, la région est devenue le siège du Gouvernement en devenant la capitale du pays, elle concentre de ce fait l'essentiel du tissu industriel, des établissements commerciaux ainsi que financiers.

Malgré la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire, ainsi que celle de développement régional et de décentralisation, la région de Dakar regroupe la plupart des emplois permanents du pays. La capacité polarisatrice de la région de Dakar a été et est encore favorisée par la faiblesse de la densité du réseau routier du pays. En outre, celui-ci favorise les liaisons verticales nécessaires à l'économie d'exportation. Ainsi, 75% des trajets intérieurs de marchandises ont pour origine ou pour destination Dakar ; ceci résulte du poids économique de la région. Cette situation est fortement renforcée par le tracé des réseaux routiers et des voies ferrées.

1.3. Aire d'influence de la région

Elle se définit comme étant la zone où les échanges de produits agricoles et halieutiques, en particulier, se déroulent sous le contrôle direct de la capitale.

Rufisque, dont une grande partie des habitants travaille quotidiennement à Dakar et dont la petite zone industrielle est en fait un prolongement de la grande zone industrielle dakaroise, peut être considérée comme un satellite de la capitale. Dans les environs de l'agglomération dakaroise, les activités des producteurs sont tournées vers la satisfaction des besoins des populations de la région (cas des maraîchers de Sangalkam, Sébikhotane, des pêcheurs de la Petite Côte jusqu'à Yenne).

La région de Thiès, et plus particulièrement les départements de Thiès et Mbour par contre entretiennent avec la région de Dakar des relations quotidiennes, mais de natures différentes. Thiès est une région qui approvisionne Dakar en fruits et légumes mais aussi en produits halieutiques. Quant au département de Mbour, il approvisionne Dakar en produits halieutiques et reste une zone d'attraction pour le tourisme local, les séminaires nationaux et internationaux.

Les régions de Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Fatick et Louga entretiennent aussi des relations avec Dakar. Elles approvisionnent la capitale en céréales et bétail.

Il faudrait aussi signaler que, malgré les longues distances qui les séparent de la capitale, les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor ont tissé avec Dakar des relations privilégiées. Elles ravitaillent la capitale en charbon de bois, bois et autres

produits forestiers.

Ainsi, la région de Dakar voit son influence s'étendre sur l'ensemble du pays, voire au-delà des frontières.

1.4. Climat

Le climat de type canarien subit fortement l'influence des facteurs géographiques et atmosphériques. Par la présence d'une façade maritime ceinturant presque toute la région, Dakar est caractérisée, pendant une bonne période de l'année, par un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime ; d'où l'existence d'une fraîcheur et d'une humidité quasi permanente et relativement forte de l'ordre de 25%. Toutefois, l'harmattan, qui est un alizé continental saharien, se fait sentir faiblement en saison sèche et au fur et à mesure que l'on s'éloigne des côtes.

La température varie entre 17 et 25° C (degrés Celsius) de décembre à avril et de 27 à 30 ° C de mai à novembre. Le régime des vents est marqué par l'influence prédominante de l'alizé. Ce dernier est issu de l'anticyclone des Açores. Sa direction principale varie du Nord-Nord-ouest au Nord-Nord-est.

La pluviométrie est caractérisée par une durée relativement courte de l'hivernage, variant entre trois et quatre mois de juillet à octobre. Elle est souvent marquée par une inégale répartition dans le temps et dans l'espace.

Il est important de souligner que la région de Dakar se situe entre les isohyètes 300 et 600 mm et les normes saisonnières de 1930 à 1960 et de 1951 à 1980 sont respectivement de 552,2 mm et 472,5 mm.

1.5. Géomorphologie

Sur le plan géomorphologique, la région de Dakar peut être divisée en trois (3) grandes parties d'Ouest en Est :

L'extrémité occidentale qui se divise elle-même en trois zones :

La zone Sud-est, d'altitude comprise entre 15 m et 40 m, est formée de coulées volcaniques et d'affleurements du substratum (limons, marnes et calcaires) recouvert au centre d'une cuirasse latéritique. Cette zone correspond aux quartiers du Plateau dans le département de Dakar ;

La zone centrale qui présente une altitude inférieure à 10 m. Elle est constituée de sables reposant sur un substratum argilo calcaire avec quelques affleurements. Cette zone abrite les quartiers d'habitation populaire de la Médina et les quartiers résidentiels de Fann Résidence, Fenêtre Mermoz, Point E et la zone industrielle ;

La partie Nord-Ouest qui correspond au second massif d'origine volcanique dont l'altitude moyenne est la plus élevée de la région (plus de 60 m). Cette zone abrite les villages traditionnels de Ouakam, Ngor et Yoff ainsi que l'aéroport international de Dakar.

La deuxième grande partie de la presqu'île du Cap Vert :

Elle comprend un ensemble de cordons dunaires reposant sur un substratum marneux et sur lesquels sont bâties les villes de Pikine et de Guédiawaye. Entre ces dunes, s'est établie une série de lacs asséchés et de bas fonds très fertiles appelés « Niayes ». C'est le domaine de la culture maraîchère et de la floriculture. Les sables aquifères qui sont sous les sables superficiels abritent la nappe infra basaltique et la nappe de Thiaroye.

La partie orientale de la région :

Elle comprend un ensemble de collines et de plateaux d'altitudes inférieures à 50 m. Elle abrite le territoire du département de Rufisque. Sa couverture géologique comprend une alternance de marnes et de calcaires dont les plus perméables, les calcaires paléocènes de Sébikotane, les sables et les grès du mæstrichien, renferment des nappes aquifères importantes. On y observe le prolongement des bas fonds fertiles et des sols aptes au maraîchage et à l'arboriculture particulièrement dans la zone rurale.

1.6. Pluviométrie

La pluviométrie de la région de Dakar connaît des variations par rapport à la période mais aussi les précipitations. Entre 2006 et 2013, généralement les pluies ont commencé au mois de juillet pour finir au mois d'octobre. En 2012 et 2013, cette période s'est rétrécie mais on constate que les précipitations ont augmenté avec un record de 610 millimètres en 2013. Pour cette dernière, les premières pluies sont tombées dans la région au mois de juillet et les dernières en novembre. Durant toute la période allant de 2006 à 2013, le mois d'août a enregistré les plus fortes précipitations.

Tableau 1.1.: Evolution de la pluviométrie dans la région de Dakar

Mois/Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Juin	7		1	3	24	2,5		
Juillet	16,5	71	61,5	78	57	20	53	49
Août	121	71,5	165,5	252	148,5	142,5	314	293
Septembre	163	79	148,5	99	187	73,5	105,5	249,5
Octobre	36		17,5	50	30	4,5		
Total	344	222	394	482	446,5	243	472,5	610

Source : ANSD. RGPHAE 2013

1.7. Organisation administrative

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniale. Notamment avec le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 fixant le ressort territorial et le chef de lieu des régions et des départements et le décret n° 2011-427 du 29 mars 2011, qui a été abrogé au profit du décret n° 2011-706 qui a organisé et créé de nouvelles communes et communautés rurales.

Ainsi, depuis 2011, par le décret n° 2011 – 706 du 06 juin 2011, la région de Dakar

est organisée administrativement en :

Quatre départements : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;

Dix arrondissements : quatre (04) dans le département de Dakar (Almadies, Dakar Plateau, Grand Dakar, Parcelles Assainies), un (01) dans celui de Guédiawaye et qui porte le même nom que le département, trois (03) dans celui de Pikine (Dagoudane, Niayes, Thiaroye) et deux (02) dans celui de Rufisque (Rufisque, Sangalkam) ;

Quarante-trois (43) communes d'arrondissements : dix neuf (19) dans le département de Dakar, cinq (05) dans celui de Guédiawaye, seize (16) dans celui de Pikine et trois (03) dans celui de Rufisque ;

Trois (03) communautés rurales situées toutes dans le département de Rufisque : Bambilor, Tivaouane peulh-Niagha et Yène ;

Quatre (04) villes : Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque ;

Sept (07) communes : Bargny, Diamniadio, Sangalkam, Sendou, jaxaay-parcelles assainies-Niakoulrab et Sébikhotane.

CHAPITRE 2 : POPULATION

En 2013, le Sénégal a réalisé son quatrième recensement de la population qui est une combinaison du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le Recensement National de l'Agriculture (RNA) (2ème recensement) et celui de l'Elevage (1er recensement).

Les données qui sont utilisées dans ce chapitre proviennent des résultats de ce dernier. L'analyse dans ce chapitre va porter sur la structure de la population régionale, sa répartition spatiale et les caractéristiques des ménages.

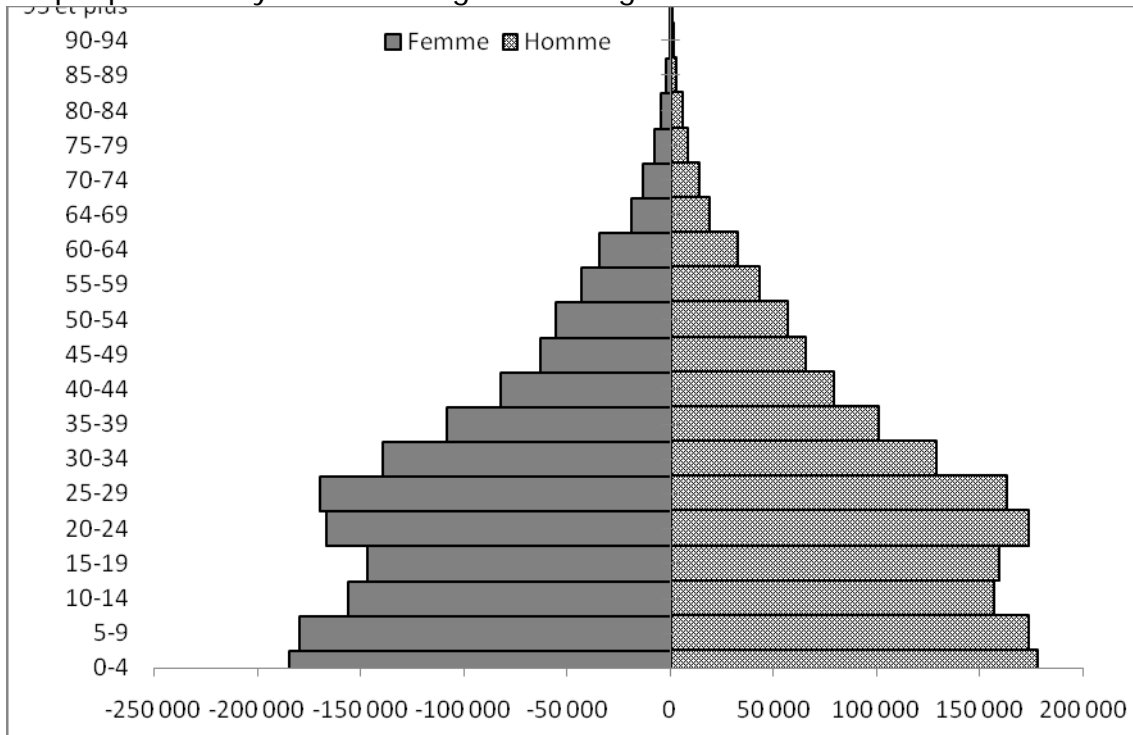
2.1. Structure de la population

La population de Dakar recensée en 2013 est de 3 137 196 habitants, soit près du quart de la population du Sénégal (23,2%) qui se chiffre à 13 508 715 habitants. Cette population est légèrement dominée par les hommes qui représentent 50,3%, soit 1 579 020 individus.

La pyramide des âges de la région de Dakar ci-après présente une base très large avec un sommet rétréci, caractéristique des populations jeunes. En effet, la structure par âges montre que la population de la région de Dakar est très jeune, les moins de 20 ans représentent 44,5% (42,8% chez les jeunes de sexe féminin contre 42,3% chez ceux de sexe masculin). La proportion des 15-35 ans communément appelés jeunes est de 39,7% ; donc si l'on considère la population des enfants (moins de 15 ans) et jeunes, la proportion atteint 72,5%. Cette structure montre que 7 personnes sur 10 vivant dans la région de Dakar ont moins de 35 ans (72,6% chez les jeunes de sexe féminin contre 72,6% chez ceux de sexe masculin). Dans cette tranche d'âge, on remarque que la proportion des 20-35 ans est très importante et est de 30%, ce qui se traduit par un élargissement de la base de la pyramide. Cela est dû certainement à l'exode rural, les jeunes des régions intérieures migrant vers Dakar pour chercher du travail.

La jeunesse de la population se traduit aussi par un sommet rétréci de la pyramide qui indique que les individus d'âges avancés représentent une faible partie. Les plus de 65 ans représentent 3,1% de la population régionale (3,3% chez les femmes et 3% chez les hommes). Aussi, il est important de noter un déplacement des anciens immigrés qui, lorsqu'ils atteignent un âge avancé, ont tendance à retourner dans leurs régions d'origine.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la région de Dakar en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

2.2. Répartition spatiale

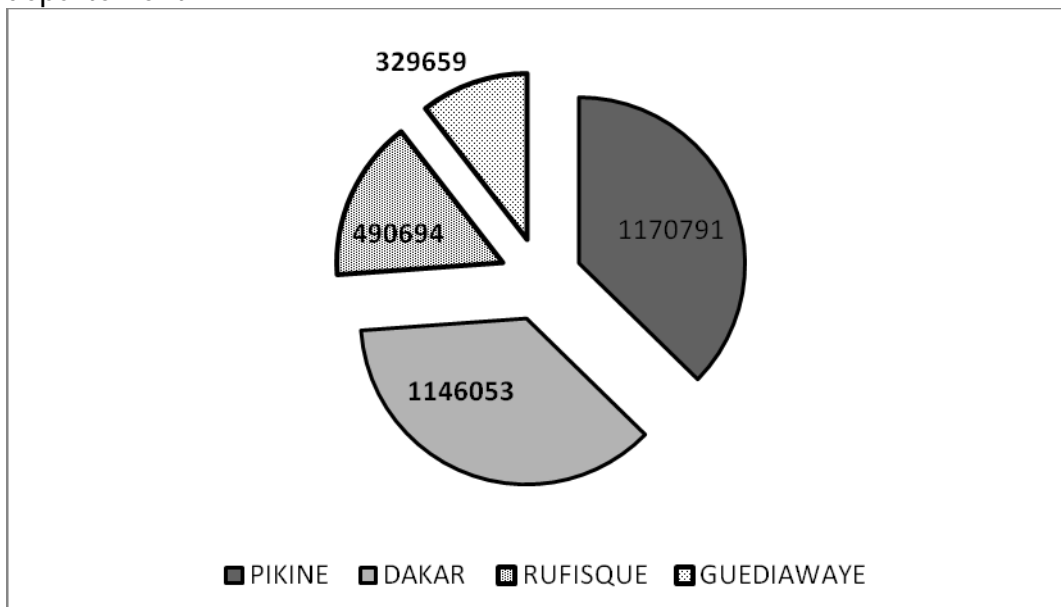
Avec ses 3 137 196 habitants, soit près du quart de la population du Sénégal (23,2%), vivant sur une superficie représentant 0,3% de la superficie totale du pays, Dakar est la région la plus peuplée du Sénégal et la densité de sa population est aussi la plus élevée avec 5 704 personnes/Km².

Cette population est fortement urbaine, avec un taux d'urbanisation de 96%, ce qui regroupe presque la moitié de la population urbaine du pays (49,6%). Toutefois, on note depuis quelques années un léger déplacement des populations vers les zones rurales (Rufisque) du fait de l'épuisement des réserves de terres à usage d'habitation dans les zones urbaines et du désenclavement des zones rurales par le développement fulgurant du réseau routier et autoroutier de la région. En effet, la population urbaine recensée est de 3 027 394 habitants (96,5%) et celle rurale est de 109 802 habitants (3,5%).

Le département de Pikine, qui était à la deuxième place, devient le département le plus peuplé de la région et du pays avec 1 170 791 habitants, soit 37,3%. Il est suivi de près par le département de Dakar qui abrite 1 146 053 individus, soit 36,5%. Rufisque et Guédiawaye arrivent très loin derrière, avec respectivement 490 694 et

329 659 habitants (soit 15,6% et 10,5%).

Graphique 2.2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département



Source : ANSD. RGPHAE 2013

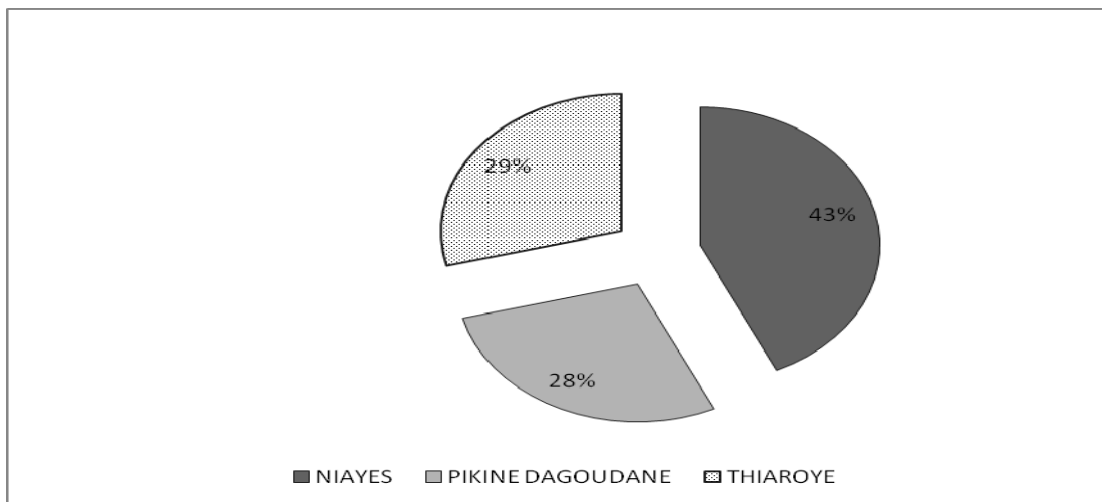
2.2.1 Le département de Pikine

Le département de Pikine est composé de 3 arrondissements qui sont : les Niayes, Pikine Dagoudane et Thiaroye. La répartition de la population à travers ces 3 arrondissements montre que celui des Niayes est plus peuplé avec près de moitié de la population départementale (42,63%), soit 499 118 habitants, il est suivi de celui de Thiaroye qui abrite 342 999 individus, soit 29,3% et celui de Dagoudane, le moins peuplé avec seulement 328 673 habitants, soit 28,07% de la population de Pikine.

Parmi les 16 communes d'arrondissement que compte le département de Pikine, la plus peuplée est celle de Keur Massar qui abrite 201 653 individus, soit 17,22% de la population départementale. La commune de Yeumbeul Nord vient tout juste après avec une population de 168 379 habitants, soit 14,38%. Les communes d'arrondissements où il y a moins de population sont celles de Thiaroye Gare et Guinaw Rail Nord qui abritent respectivement 24 834 et 30 058 habitants.

Concernant la répartition par sexe, le département de Pikine, à l'instar de la région, a une population à majorité masculine. Les femmes, au nombre de 578 964, représentent que 49,4% de la population départementale.

Graphique 2.3: Répartition de la population du département de Pikine selon l'arrondissement



Source : ANSD RGPHE 2013

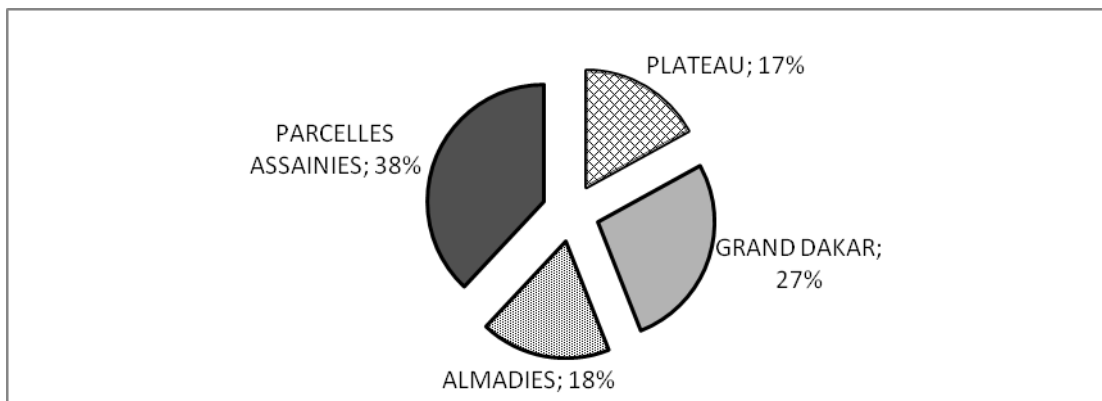
2.2.2 Le département de Dakar

Le département est subdivisé en 4 arrondissements: Dakar Plateau, Grand Dakar, Almadies et Parcelles assainies. Ce dernier arrondissement est le plus peuplé du département avec 438 527 habitants, soit 38,26% de la population départementale. Il est suivi par Grand Dakar qui abrite 306 726 personnes, soit 26,76% de la population départementale. L'arrondissement qui vient en troisième position est celui des Almadies avec 18,44% de la population de Dakar. Avec seulement 189 485 habitants l'arrondissement de Dakar Plateau est le moins peuplé.

Hormis l'arrondissement des Almadies où les femmes représentent 51,4% des habitants, on trouve, à l'instar de la population régionale, plus d'hommes que de femmes dans les autres arrondissements.

Au niveau des communes d'arrondissement (CA) du département de Dakar, les chiffres montrent que ce sont celles de Grand Yoff et des Parcelles Assainies qui sont les plus peuplées avec respectivement 185 503 et 159 498 habitants, soit 16,1% et 13,9% de la population départementale. A l'opposé, Gorée et Fann-Point E-Amitié ont les populations les plus faibles de la région avec respectivement 1 680 et 18 841 habitants.

Graphique 2.4: Répartition de la population du département de Dakar selon l'arrondissement



Source : ANSD.RGPHE 2013

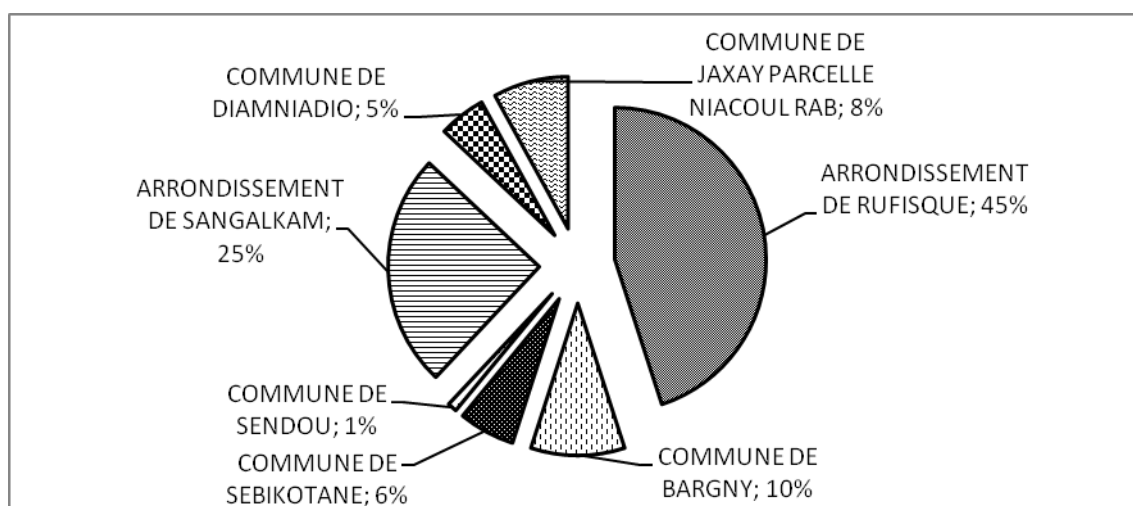
2.2.3 Le département de Rufisque

L'arrondissement de Rufisque est le seul du département où la population est à majorité féminine. Cela est imputable à la commune de Rufisque Ouest où on trouve 30 087 femmes pour 28 803 hommes.

Concernant la répartition spatiale de la population, l'arrondissement de Rufisque arrive largement en tête avec 45,05% de la population départementale soit 221 066 habitants. Il est suivi par celui de Sangalkam qui abrite 122 796 habitants soit 25,02%. Le reste, qui se chiffre à 146 833 personnes, est partagé entre les communes de Bargny (10,43%), Jaxaay Parcelle Niakoul Rap (8,47%), Sébikotane (5,58%), Diamnadio (4,80%) et Sendou (0,64%).

Les trois communes de L'arrondissement sont les plus peuplées du département. La commune de Rufisque Nord, avec ses 92 051 habitants (soit 18,76%), arrive en tête. A l'opposé, avec seulement 3 125 habitants, la commune de Sendou est celle où la population est plus faible.

Graphique 2.5: Répartition de la population du département de Rufisque



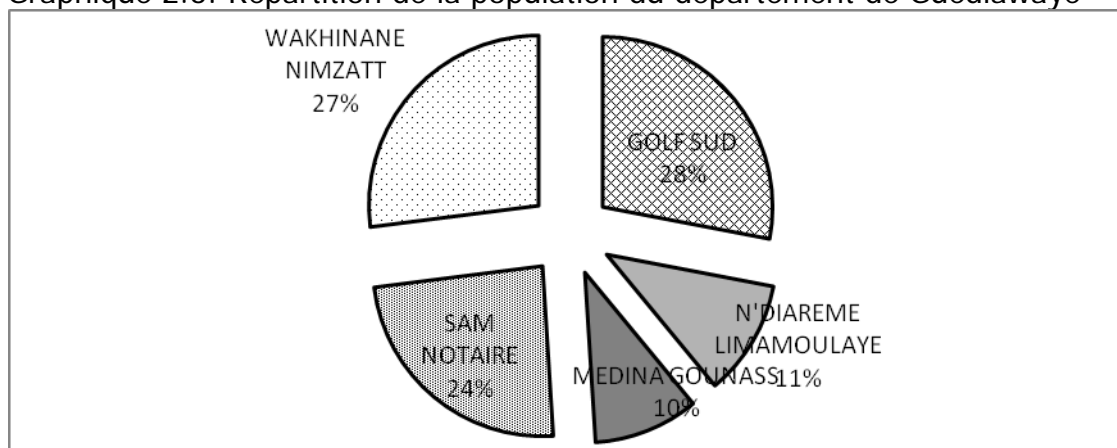
Source :

ANSD RGPFAE 2013

2.2.4 Le département de Guédiawaye

Dans le département de Guédiawaye, on ne trouve qu'un seul arrondissement. La commune la plus peuplée est celle de Golf Sud avec 92 325 habitants, soit 28,01%. Elle est suivie de très près par la commune de Wakhinane Nimzatt qui abrite 89 721 personnes, soit 27,22% de la population du département. La commune d'arrondissement de Ndiarème Limamoulaye est la moins peuplée de Guédiawaye avec une population de 35 171 individus, soit 10,67%.

Graphique 2.6: Répartition de la population du département de Guédiawaye



Source : ANSD RGPHAE 2013

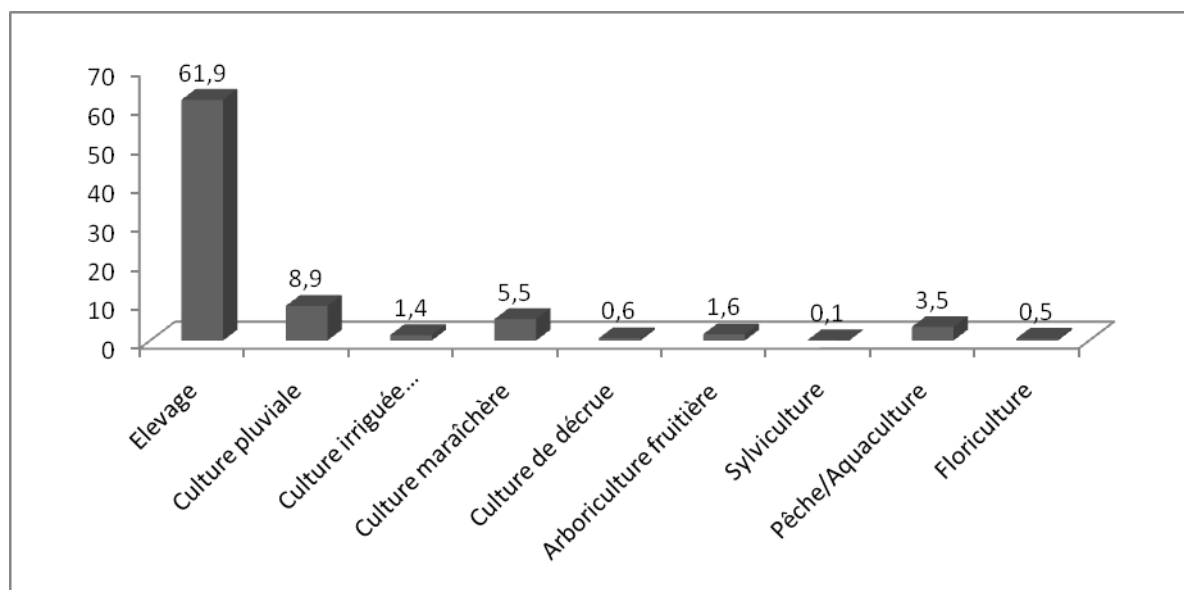
2.3. Caractéristiques des ménages

Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes, appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM).

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1 618 363 et la région de Dakar en compte 491 976 ; donc, un tiers des ménages vivent dans cette région. Avec une moyenne de 6 individus, les ménages dakarois sont les moins peuplés du pays et comptent 2 individus de moins que la moyenne nationale.

Les statistiques montrent aussi que la région n'a pas une vocation agricole avec moins de deux ménages sur dix qui pratiquent l'agriculture (13,6%). Parmi ces ménages agricoles, 61,9% pratiquent l'élevage et 8,9% une culture pluviale. Il est important de noter que, malgré l'existence d'une côte très longue, seuls 3,5% des ménages agricoles pratiquent la pêche.

Graphique 2.3 : Typologie des cultures pratiquées en pourcentage



Source : -ANSD. RGPHAE 2013

Conclusion

Dakar est la région la plus peuplée du pays avec une densité très forte, du fait des effets combinés de l'accroissement naturel de la population et de la migration. Elle a une population jeune, en majorité masculine et qui vit dans sa quasi-totalité en milieu urbain. La population dakaroise est aussi inégalement répartie avec plus des trois quarts des habitants qui vivent dans les départements de Dakar et Pikine. Cependant, il est important de noter l'augmentation de la population de Rufisque qui est en partie influencée par la disponibilité des terres, l'existence de l'autoroute à péage et du projet pôle de Diamniadio et celui de la construction d'un nouvel aéroport à Ndiass.

CHAPITRE 3 : EDUCATION

L'éducation joue un rôle important pour le développement d'un pays. Elle constitue un levier primordial pour l'amélioration des conditions économiques et sociales d'une nation dans la mesure où elle fournit des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux besoins de ce développement tout en promouvant la stabilité du pays. Après le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui a permis de mettre en œuvre une réforme du système éducatif sénégalais, le gouvernement vient de signer une nouvelle Lettre de Politique générale pour le secteur de l'Éducation et la Formation, couvrant la période 2012-2025.

Cette nouvelle politique éducative a pour cadre d'opérationnalisation le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF). Ce dernier vise à approfondir et à consolider les acquis du PDEF, mais aussi à réajuster les options éducatives par son articulation aux dynamiques observées au plan national et international.

Cet engagement de l'Etat a pour but d'assurer entre autres la réalisation d'une scolarisation primaire universelle, un accès équitable entre filles et garçons, l'amélioration de la qualité du service éducatif et le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration de la gestion de l'éducation.

Ce chapitre sera consacré à l'analyse des cycles d'enseignement préscolaire, primaire, moyen et secondaire dans la région de Dakar.

3.1. Le préscolaire

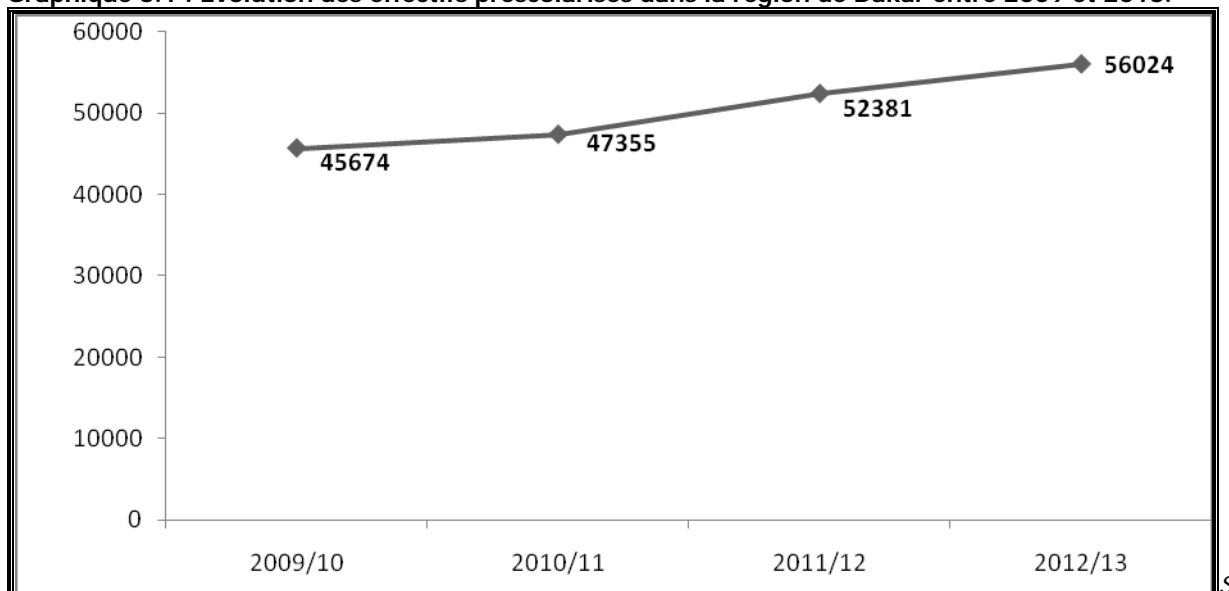
Le développement de la petite enfance est une priorité nationale considérée, non seulement comme une réponse à un besoin social, mais aussi comme un investissement essentiel dans les ressources humaines. En effet, le Sénégal s'est doté d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) dans laquelle toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans.

Les effectifs du préscolaire

En 2013, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire s'élève à 56 024 apprenants dont 52% de filles, soit 29 042 en valeur absolue. Par rapport à 2012, les effectifs ont augmenté de 7%, ce qui correspond à l'inscription dans le préscolaire de 3 643 nouveaux enfants. Le rapport filles/garçons dans l'enseignement préscolaire est en faveur des filles et se situe à 1,07 contre 1,06 en 2012. Ce résultat est imputable aux campagnes de sensibilisation pour l'accès des filles à l'école menées par la SCOFI sur tout le territoire national.

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) dans la région de Dakar est de 20,3%¹ en 2013 contre 19,4% en 2010. Le TBPS connaît une évolution positive ces dernières années. Ce qui permet d'espérer l'atteinte de la scolarisation universelle si des efforts sont faits dans la création de structures d'accueil, le recrutement de personnel qualifié et la sensibilisation des parents quant à l'importance du niveau préscolaire dans l'éveil et l'éducation des enfants.

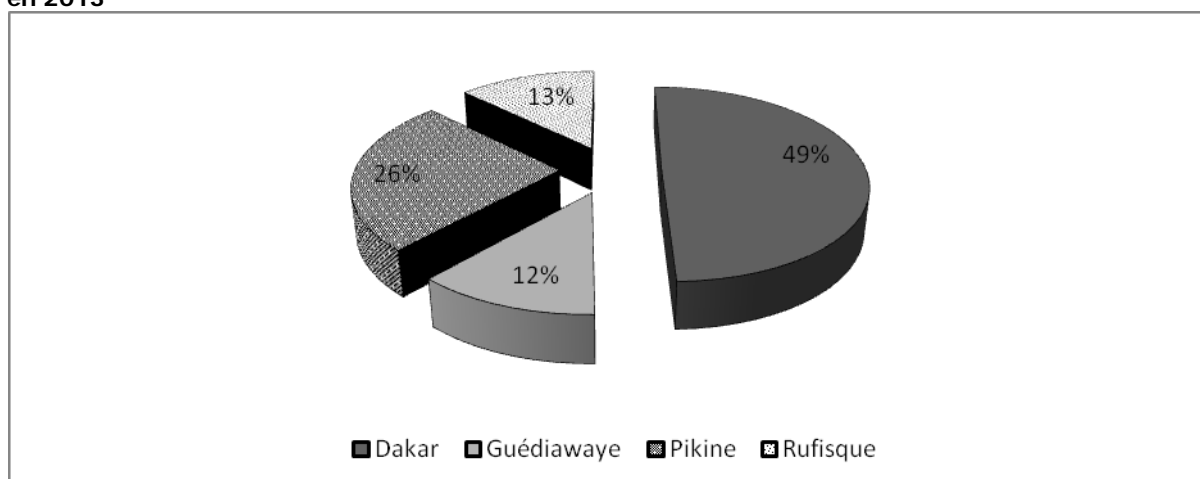
Graphique 3.1 : Evolution des effectifs préscolarisés dans la région de Dakar entre 2009 et 2013.



Source : IA de Dakar

La répartition spatiale de ces effectifs est très inégalitaire. Le département de Dakar enregistre près de la moitié des enfants préscolarisés, soit 27 797 élèves, il est suivi par Pikine avec 14 352 enfants. Rufisque vient en troisième position avec 7 140 enfants préscolarisés. Le département de Guédiawaye ferme la marche avec 6 735 enfants inscrits au préscolaire.

Graphique 3.2 : Répartition des effectifs du préscolaire entre les départements de la région de Dakar en 2013



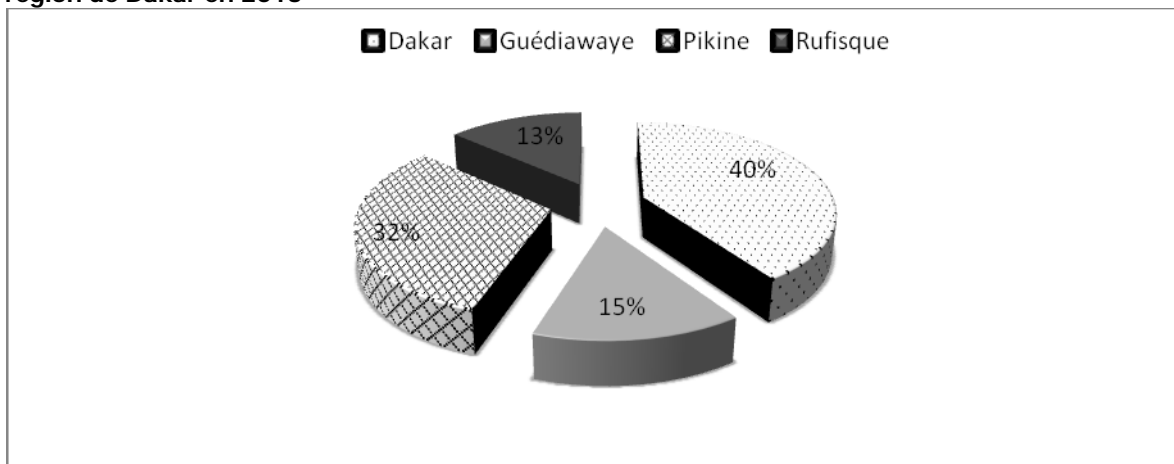
Source : IA de Dakar

¹ Rapport 2013 IA Dakar

Les établissements préscolaires

Le nombre de structures d'accueil de la petite enfance a augmenté de 9% passant de 736 établissements en 2012 à 804 en 2013, soit 68 nouvelles structures. Le département de Dakar concentre la part la plus importante de ces structures avec 325 établissements, soit 40%, ensuite suivent successivement les départements de Pikine avec 31%, de Guédiawaye avec 15% et de Rufisque avec 13%.

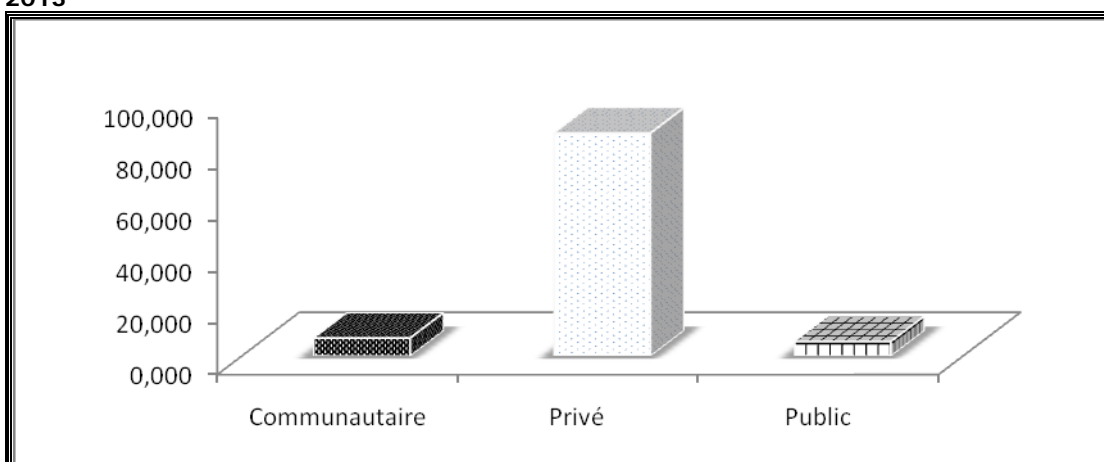
Graphique 3.3 : Répartition des structures d'accueil de la petite enfance entre les départements de la région de Dakar en 2013



Source : IA de Dakar

Les structures de la petite enfance sont composées de 542 écoles maternelles, 198 garderies, 24 cases des tout petits et 10 cases communautaires. Ce sous-secteur de l'enseignement est dominé par le privé qui regroupe 86,8% des structures, soit 698 établissements. Les cases communautaires occupent la deuxième place avec 6,2%. Le public, en dépit du programme de construction de « cases des tout petits », ne représente qu'une petite part de l'effectif des établissements soit 6,9%.

Graphique 3.4 : Répartition des structures de prise en charge de la petite enfance selon le statut en 2013

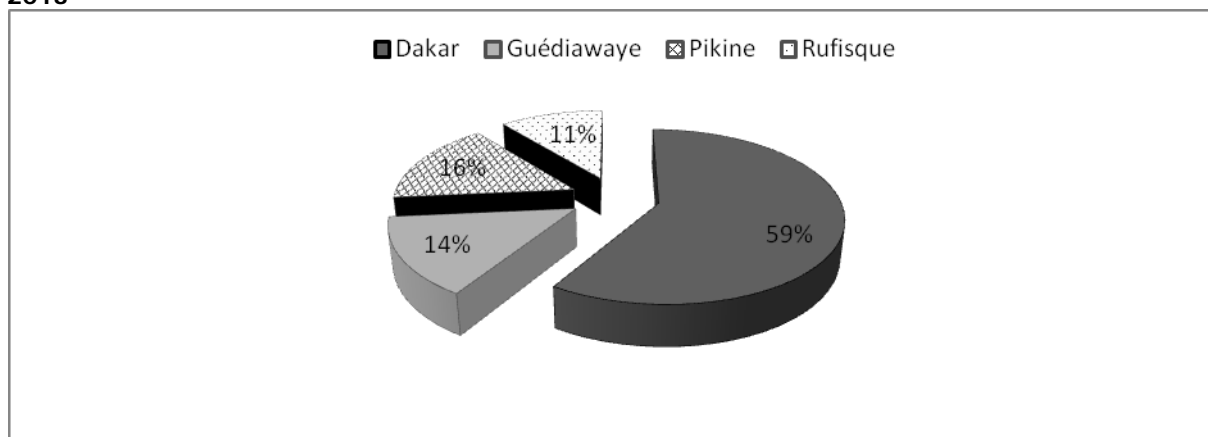


Source : IA de Dakar

Le personnel dans le préscolaire

En 2013, 4 168 enseignants exercent dans le préscolaire au niveau de la région de Dakar dont 2 456 dans le département de Dakar soit 58,9%. Les autres départements suivent avec 15,6 % pour Pikine, 14,59% pour Guédiawaye et 10,9% pour le département de Rufisque. On note également un ratio élève/ enseignant égal à 13.

Graphique 3.5 : Répartition des enseignants du préscolaire de la région de Dakar par département 2013



Source : IA de Dakar

3.2. L'élémentaire

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants à partir de 6 ans les connaissances de base relatives à la lecture, l'écriture, le calcul, la connaissance du milieu, les savoirs utiles et compétences indispensables pour mieux vivre en communauté et préparer l'accès aux niveaux supérieurs. D'une durée de 6 ans, il est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE) et l'examen d'entrée en sixième.

Les effectifs du primaire

Le nombre d'enfants fréquentant le primaire en 2013 s'élève à 388 443 élèves. Par rapport à 2012, on a enregistré une hausse de 1% en valeur relative, soit 3 179 enfants en valeur absolue. Cette hausse est en partie imputable aux stratégies d'élargissement de l'accès à l'éducation menées par le gouvernement dans l'optique de réaliser la scolarisation universelle à terme. Notons aussi une suprématie des filles durant ces dernières années avec un rapport filles sur garçons qui est de 1,042 en 2013.

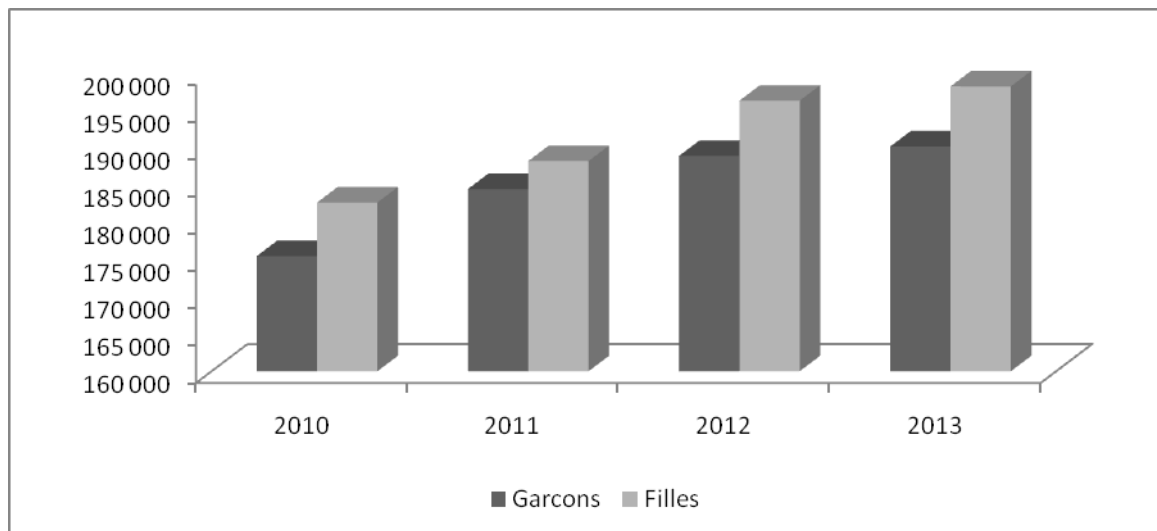
Les effectifs des établissements publics représentent 59,6% des élèves inscrits au primaire dans la région, soit 231 342 enfants. Quant à la participation du secteur privé dans l'effort de scolarisation des enfants, même si elle est plus modeste que dans le préscolaire, elle est importante vu que le privé assure la scolarisation de 39,4% des élèves, soit 153 081 enfants.

Avec un TBS de 115.9%², la région enregistre le taux le plus élevé du pays. Toutefois,

² Rapport IA Dakar 2013

on note des disparités entre le centre des villes et les zones à fortes densités de population dans la banlieue, notamment Keur Massar et Rufisque.

Graphique 3.6 : Evolution des effectifs du primaire dans la région de Dakar

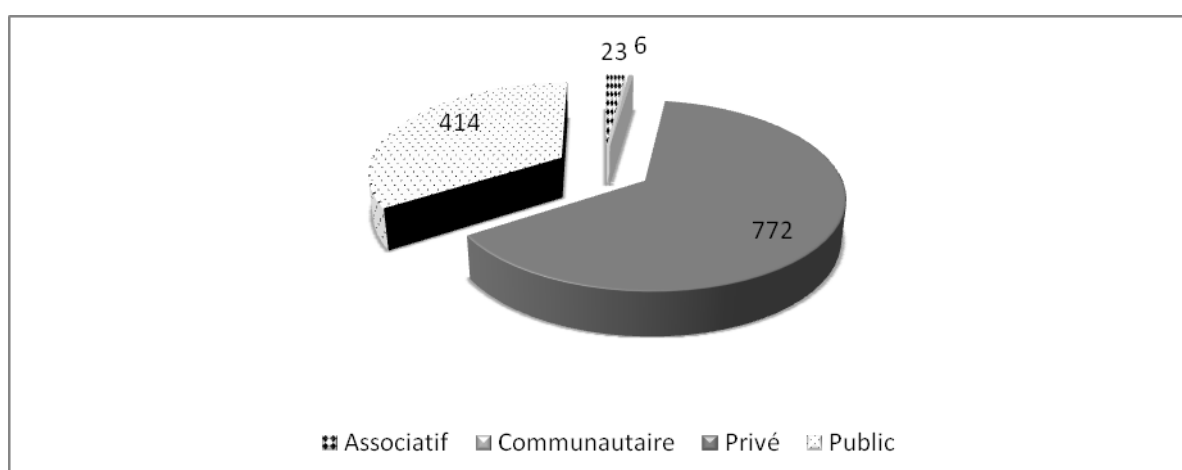


Source : IA de Dakar

Les établissements primaires

Le réseau des écoles primaires de la région se chiffre à 1215 établissements en 2013. Par rapport à 2012, il y a eu création de 95 nouveaux établissements soit 8,4% en valeur relative. Malgré le fait que 6 élèves sur 10 dans le primaire sont scolarisés dans des établissements publics, le réseau des établissements est dominé par le privé qui compte 772 écoles soit 63,5% de l'ensemble. Le public vient loin après avec 414 établissements soit 34,1%. Il est suivi par l'associatif et le communautaire qui comptent respectivement 23 et 6 structures.

Graphique 3.7: Répartition des établissements primaires selon le statut en 2013



Source : IA de Dakar

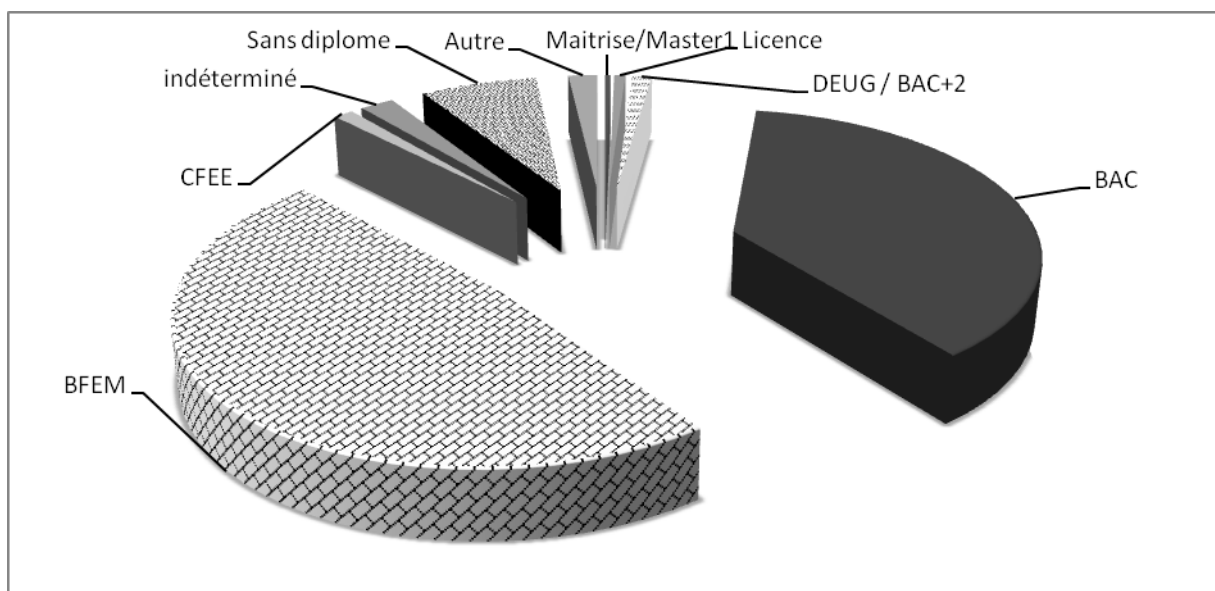
Le personnel enseignant dans le primaire

En 2013, la région compte 6163 enseignants à l'élémentaire dont 3347 femmes. L'effectif des enseignants rapporté à effectif des élèves donne un rapport de 63 élèves par maître en moyenne dans la région. Ce ratio est élevé et montre que des efforts doivent être faits pour son amélioration.

Près de la moitié de ces enseignants du primaire (47,9%) sont titulaires du BFEM. Ceux qui sont détenteurs du BAC suivent avec une proportion de 37,5%. Les titulaires des diplômes au-delà du BAC sont minoritaires dans l'enseignement primaire avec 43 licenciés et 21 maitrisards. Les enseignants ayant obtenu des diplômes autre que ceux susmentionnés sont au nombre de 111 soit 1,8% du personnel enseignant.

Il est important de noter qu'une proportion non négligeable (7,3%) apparait sans diplôme académique.

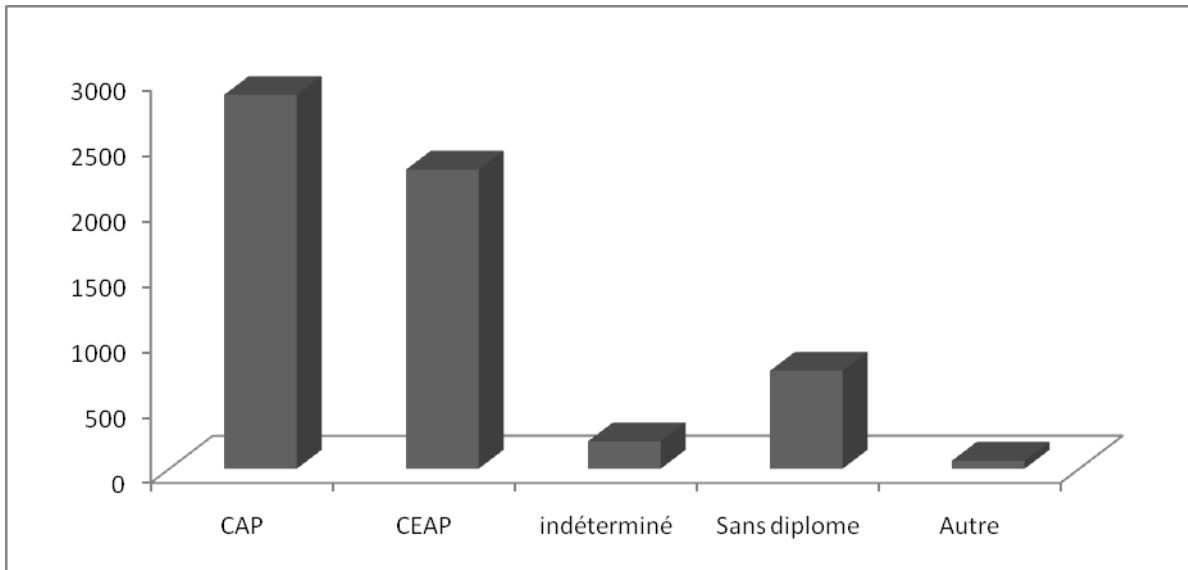
Graphique 3.8: Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme académique en 2013



Source : IA de Dakar

S'agissant du diplôme professionnel, les enseignants de l'élémentaire, titulaires du CAP sont majoritaires dans le système avec une proportion de 46,4%. Ils sont suivis par les détenteurs de CEAP qui sont au nombre de 2287 soit 37,1% du corps enseignant. Ceux qui n'ont pas de diplôme professionnel représentent 12,1% des enseignants du primaire.

Graphique 3.9 : Répartition des enseignants du primaire selon le diplôme professionnel en 2013



Source : IA de Dakar

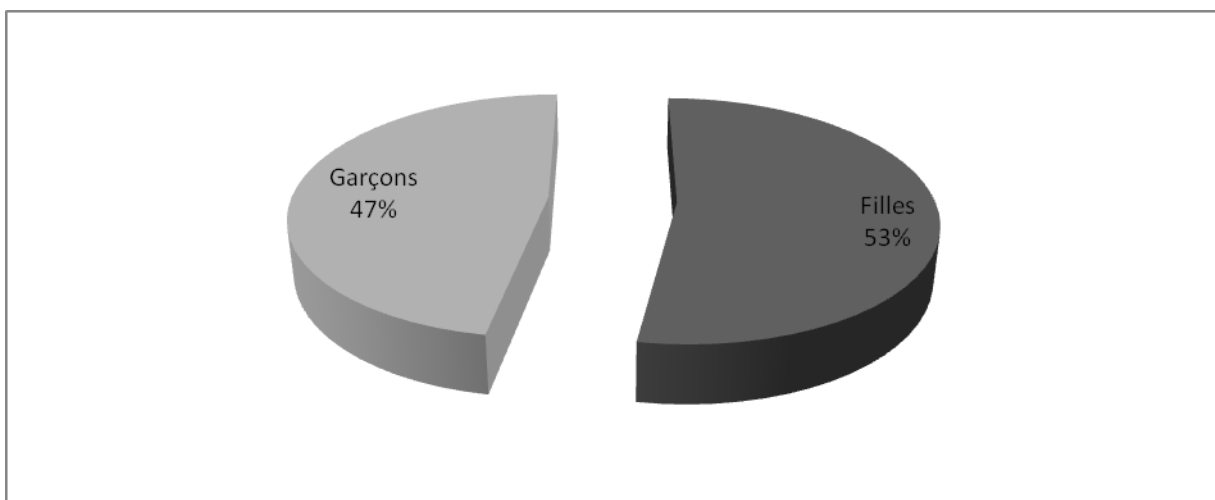
3.3. L'enseignement moyen

L'enseignement moyen général reçoit les élèves âgés de 13 ans pour un cycle de 4 ans au bout duquel ils passent le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM).

Les effectifs du moyen

En 2013, l'effectif de la population scolarisée au cycle moyen s'élève à 176 581 individus dont 52,7% de filles soit 93 106 élèves. Par rapport à 2012, on note une hausse de 3,8% en valeur relative soit 6 541 élèves de plus. A l'instar des trois dernières années, il est noté une supériorité des filles au niveau moyen avec un rapport filles/garçons qui est de 1,11. Cela est le résultat des stratégies menées depuis quelques années pour maintenir les filles à l'école.

Graphique 3.10 : Répartition des effectifs inscrits au moyen en 2013 selon le sexe



Source : IA de Dakar

Les établissements du moyen

Le réseau d'établissements d'enseignement moyen est constitué de 402 établissements dont 152 établissements qui regroupent le moyen et le secondaire. Il a connu un accroissement de 5% entre 2012 et 2013. Ce qui se chiffre à une augmentation globale de 19 établissements abritant un premier cycle d'enseignement moyen. Le réseau est plus dense en milieu urbain où on dénombre 385 établissements.

Il apparaît aussi que le privé est prédominant avec un réseau de 282 établissements contre 117 publics, 2 communautaires et 1 associatif.

Tableau 3.1 : Répartition des établissements du moyen selon le statut

Statut	1er cycle	1er et 2nd cycle
Associatif	1	
Communautaire	1	1
Privé	147	135
Public	101	16
Total	250	152

Source : IA de Dakar

3.4. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire général reçoit les élèves de 16 à 19 ans pour trois années d'études, de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options, sanctionnées par le Baccalauréat.

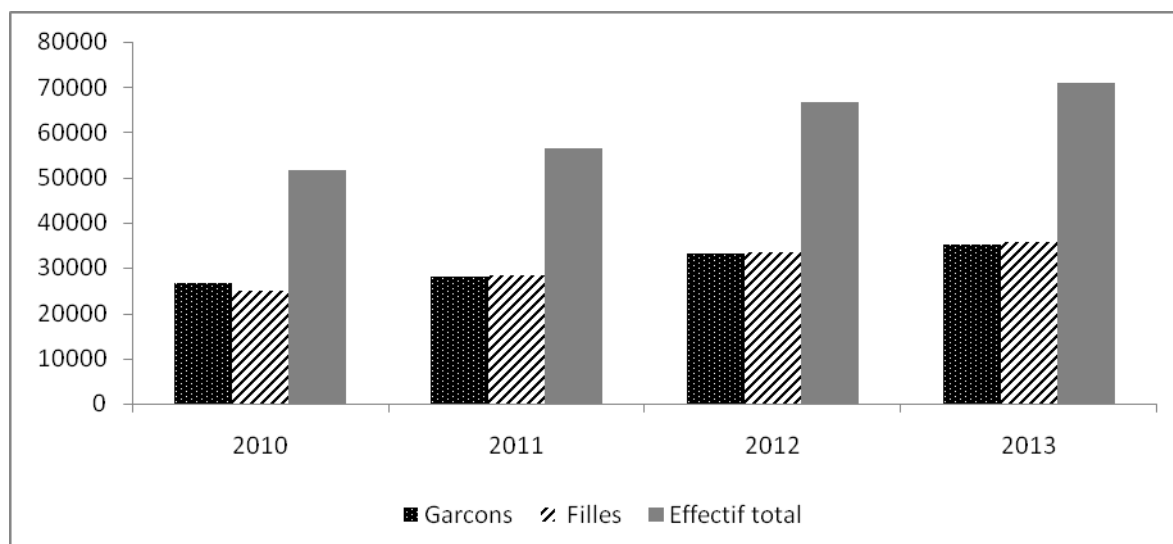
Les effectifs du secondaire

En 2013, l'enseignement secondaire général a accueilli 70959 élèves dont 50,3% de filles. Par rapport à 2012, les effectifs du secondaire ont augmenté 6,4%, soit 4252 élèves.

Le ratio filles/garçons suit la même évolution que les années précédentes et se situe à 1,01, c'est-à-dire une légère suprématie du nombre des filles sur celui des garçons.

Par ailleurs, contrairement au préscolaire et au moyen en termes d'effectifs, le public domine dans l'enseignement secondaire général en enregistrant 58,2% des élèves inscrits. Il est suivi par le privé qui compte 38,7% des inscrits. Cependant, il est important de noter qu'il y a une progression de la part du privé dans ce sous secteur qui montre l'effort de participation du secteur privé dans le développement du système éducatif sénégalais.

Graphique 3.11 : Evolution des effectifs du secondaire de 2010 à 2013selon le sexe



Source : IA de Dakar

Les établissements secondaires

La région de Dakar compte 171 établissements d'enseignement secondaire en 2013 répartis en 152 établissements disposant du moyen et du secondaire et seulement 19 lycées. Par rapport à 2012, on note un accroissement de 13,2% soit 20 établissements de plus. Cette augmentation de l'offre d'enseignement vient entièrement du privé qui compte 136 établissements.

Tableau 3.2: Répartition des établissements du secondaire selon le statut

Statut	1er et 2nd cycle	2nd cycle
Associatif		
Communautaire	1	
Privé	135	4
Public	16	15
Total	152	19

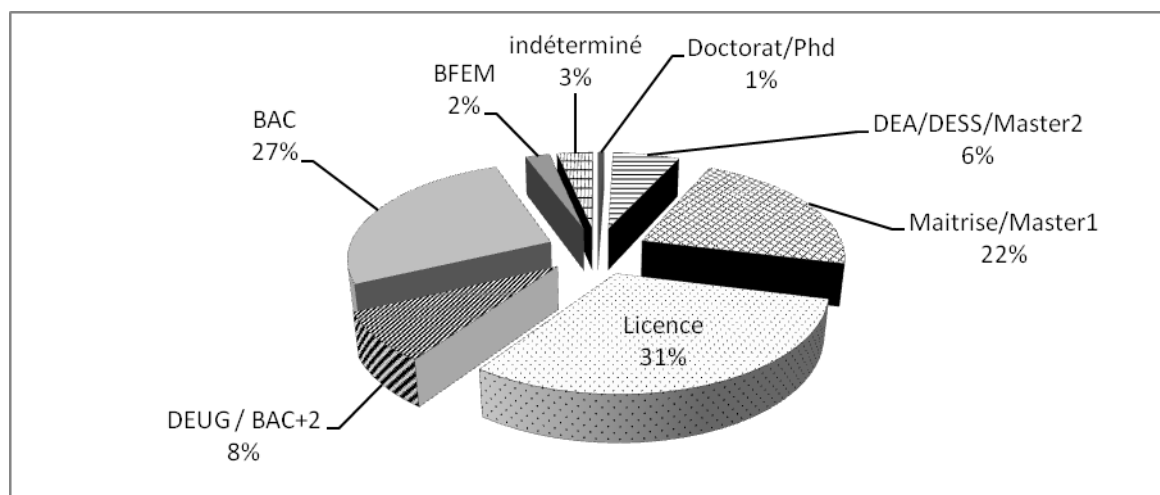
Source : IA de Dakar

Le personnel enseignant au secondaire

En 2013, le secondaire emploie 4 508 enseignants dont 1 326 femmes soit 29,4%. Il est important de noter que la parité est loin d'être respectée dans le secondaire, 7 professeurs sur 10 sont des hommes.

Au niveau du secondaire, 67,9 % des professeurs sont titulaires d'un diplôme supérieur au BAC, 26,5% ont obtenu le BAC. Il est important de noter qu'il y a une très petite proportion de professeurs titulaires du BFEM (2,3%).

Graphique 3.12: Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme académique



Source : IA de Dakar

Les professeurs du secondaire peuvent passer des diplômes professionnels pour renforcer leurs acquis et évoluer dans leurs carrières. Ces diplômes sont le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), le Certificat d'aptitude à l'enseignement moyen (CAEM), le Certificat d'aptitude à l'enseignement des collèges d'enseignement moyen (CAECM) et le Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire (CAES).

En 2012, les statistiques indiquent que les professeurs sans diplôme professionnel constituent près de 27,7% du corps professoral. Ils sont suivis par les titulaires du CAEM qui sont au nombre de 1 168 soit 25,9%. Les professeurs ayant obtenu le CAECM, viennent en troisième position et représentent 20,8%. Ils sont suivis par les titulaires du CAES qui représentent 17,8%. Les professeurs dont les diplômes n'ont pas pu être identifiés viennent ensuite avec 4,3%. Enfin, les titulaires de CEAP, CAP totalisent les 3,5% restants.

Tableau 3.3 : Répartition des enseignants du secondaire selon le diplôme professionnel

Diplôme	Effectifs	Pourcentage
CAES/CAESTP/CAEP	803	17,8%
CAEM	1 168	25,9%
CAECM	938	20,8%
CAP	134	3,0%
CEAP	23	0,5%
indéterminé	193	4,3%
Sans diplôme	1 249	27,7%
Total	4 508	100,0%

Source : IA de Dakar

3.4. Enseignement supérieur

Le sous secteur de l'enseignement supérieur a connu plusieurs problèmes ces dernières années. Ces difficultés se ressentent plus dans la région de Dakar, qui abrite la première université du pays et un nombre important d'établissements privés. Ces derniers ne sont pas traités dans ce document faute de statistiques. L'enseignement supérieur public est très développé à Dakar. Il est composé d'une université qui comporte 6 facultés et 15 instituts et écoles. Les facultés de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) sont les suivantes :

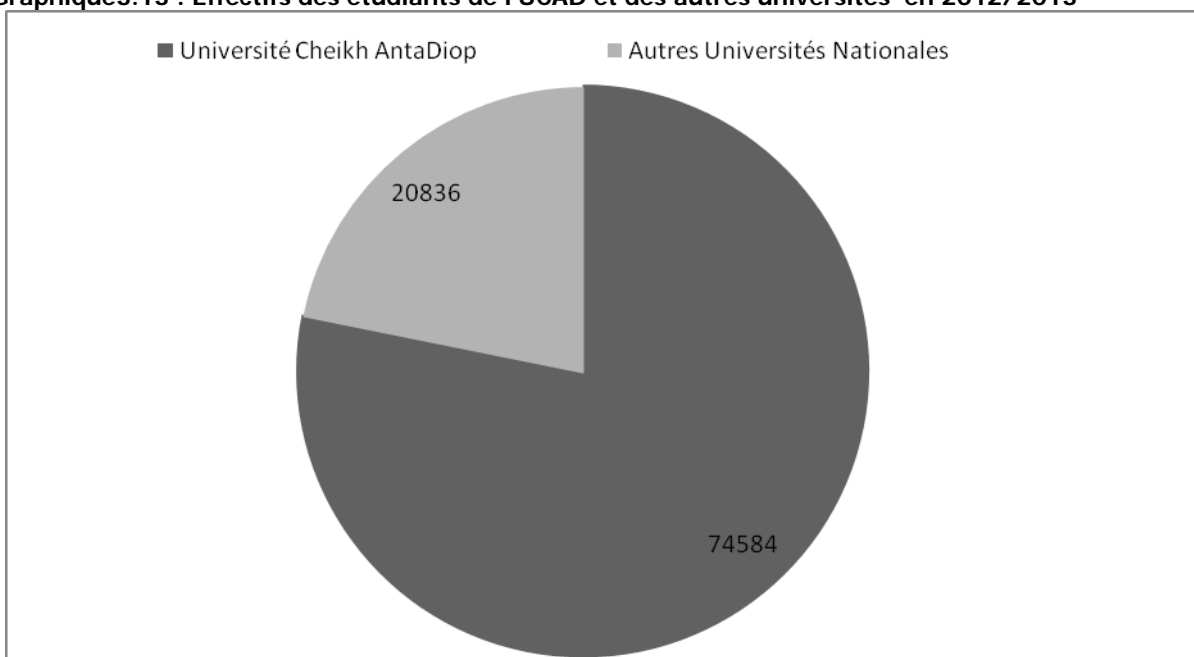
- ✓ La faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- ✓ La faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (ex-Ecole Normale Supérieure) ;
- ✓ La faculté des Lettres et Sciences Humaines ;
- ✓ La faculté de Médecine Pharmacie d'Odontostomatologie ;
- ✓ La faculté des Sciences Juridiques et Politiques ;
- ✓ La faculté des Sciences et Techniques.

Quant aux Instituts et écoles supérieurs publics, ce sont :

- ✓ Le Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI),
- ✓ L'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD),
- ✓ L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT),
- ✓ L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP),
- ✓ L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS),
- ✓ L'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN)
- ✓ L'Institut de Français pour les Etudiants Etrangers (IFEE)
- ✓ L'Institut de Recherches sur l'Enseignement de la Mathématique, de la Physique et de la Technologie (IREMPT)
- ✓ L'Institut de Pédiatrie Sociale (IPS)
- ✓ L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE)
- ✓ L'Institut de formation et de recherche en Population Développement et Santé de la reproduction (IPDSR)
- ✓ Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD)
- ✓ L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)
- ✓ L'Institut de Santé et Développement (ISED)
- ✓ Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables (CERER).

En 2013, L'université de Dakar compte 74584 étudiants soit 78,16% des étudiants régulièrement inscrits dans les quatre universités publiques du pays.

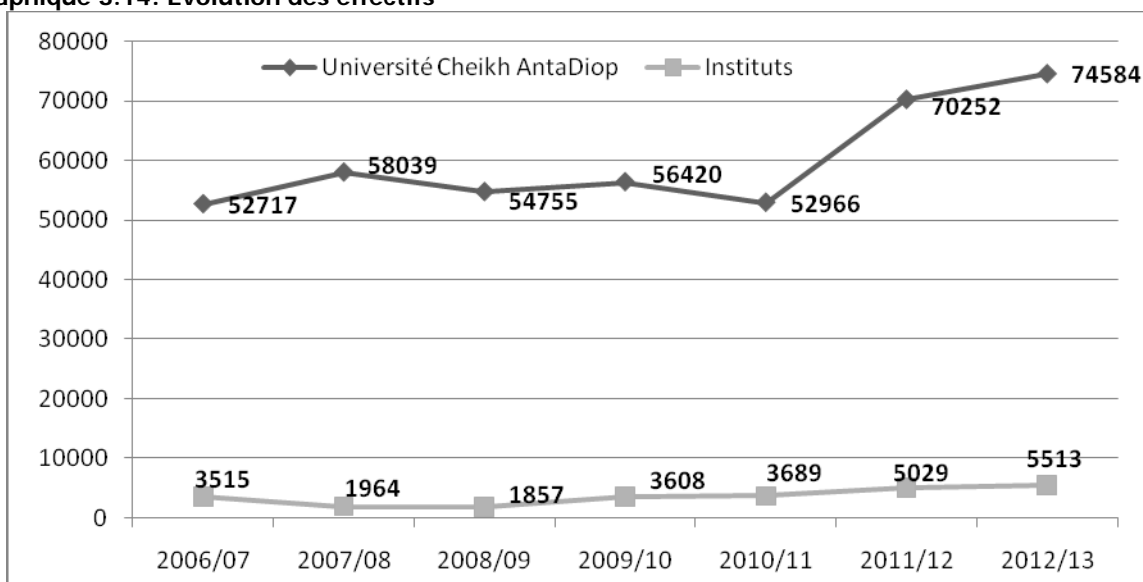
Graphique3.13 : Effectifs des étudiants de l'UCAD et des autres universités en 2012/2013



SOURCE : Direction de l'Enseignement Supérieur

Les effectifs de l'UCAD et des écoles et instituts publics de la région de Dakar ont connu une hausse entre 2007 et 2013, passant respectivement de 52717 à 74584 et de 3515 à 5513. On constate qu'entre 2008 et 2011, les effectifs n'ont pas fortement évolué, ce qui serait dû à l'accueil des nouveaux bacheliers par les nouvelles universités (Thiès, Bambey et Ziguinchor).

Graphique 3.14: Evolution des effectifs



SOURCE : Direction de l'Enseignement Supérieur

3.5. Formation professionnelle

Effectifs des apprenants

En 2013, la part des établissements du privé dans l'effectif des étudiants est largement supérieure à celle du public, soit 54,8% contre 45,2%.

Au niveau des centres de formation publics, il est constaté une prédominance des garçons (79,2%) contre 20,8% pour les filles. Cependant, l'inverse est observé dans le privé (43,66% de garçons contre 56,3% de filles).

Si on fait une analyse globale (privé et public), les filles sont majoritaires soit 51,21% contre 48,79 pour les garçons.

Tableau 3.4. : Effectif des établissements publics et privés selon le sexe des apprenants en 2013

	Statut établissement	Nb Filles	Nb Garçons	Total	% Filles	Nb de Garçons
Public	Centre de formation	3114	11888	15002	20,76%	79,24%
	CETF/CRETf	9258	595	9853	93,96%	6,04%
	Lycée technique	4964	8721	13685	36,27%	63,73%
	Tot Public	17336	21204	38540	44,98%	55,02%
Privé	Centre de formation	26329	20405	46734	56,34%	43,66%
	Tot privé	26329	20405	46734	56,34%	43,66%
Total général		43665	41609	85274	51,21%	48,79%

SOURCE : Direction de l'Enseignement Supérieur

Les statistiques sur le diplôme préparé montrent que la nature du diplôme est précisée pour 43% des apprenants et est indéterminée pour le reste. On constate que les élèves en CAP sont majoritaires avec 17% ; ils sont suivis par ceux qui préparent un BTS (12,36%).

Tableau 3.5: Répartition des apprenants selon le diplôme préparé en 2013.

Diplôme d'Etat	Nb Filles	Nb Garçons	%filles	Total	% total
CAP	7180	7321	49,51%	14501	17,01%
BP	62	150	29,25%	212	0,25%
BEP	1008	3805	20,94%	4813	5,64%
BT	944	2829	25,02%	3773	4,42%
BTS	4803	5734	45,58%	10537	12,36%
Assistant infirmier	564	111	83,56%	675	0,79%
Infirmier d'état	1021	351	74,42%	1372	1,61%
Sage-femme d'état	573	69	89,25%	642	0,75%
Aide-soignant	47	4	92,16%	51	0,06%
DEC	18	3	85,71%	21	0,02%
indéterminé	27445	21232	56,38%	48677	57,08%
Total général	43665	41609	51,21%	85274	100,00%

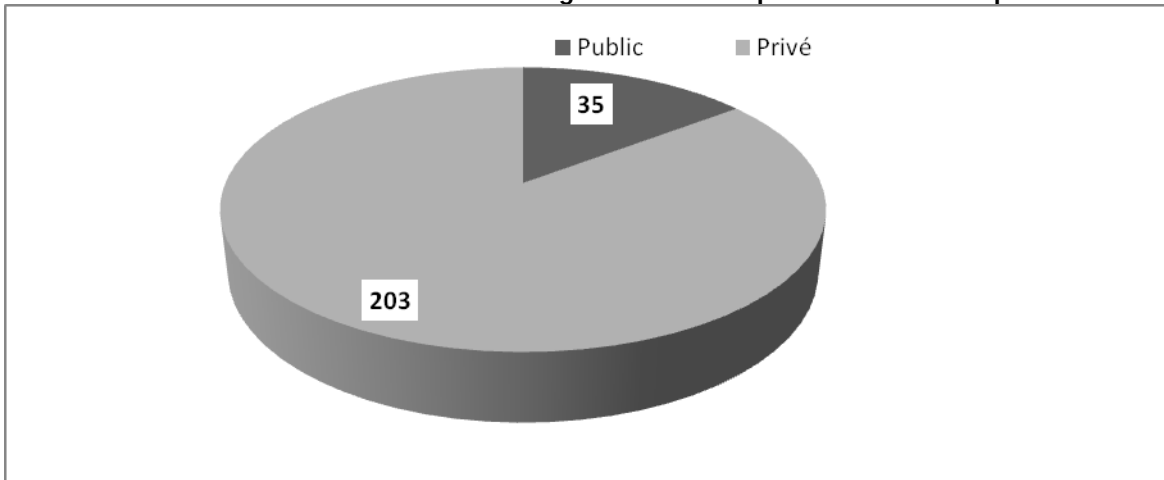
SOURCE : Direction de l'Enseignement Supérieur

Les établissements

La formation professionnelle a connu un développement très rapide ces dernières années. Les nouvelles technologies, le taux de déperdition scolaire, l'apparition de nouvelles filières qui conduisent vers des métiers plus rémunérateurs ont créé un véritable boom dans la formation professionnelle. Aujourd'hui, on compte à Dakar plus de 238 établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Parmi ces derniers, 35 soit environ (15%) sont des établissements de formation professionnelle publics, et 203, soit 85% des établissements privés. Il faut préciser que le privé intervient surtout dans le secteur tertiaire du fait de sa rentabilité.

Tableau 3.15: Effectif des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle

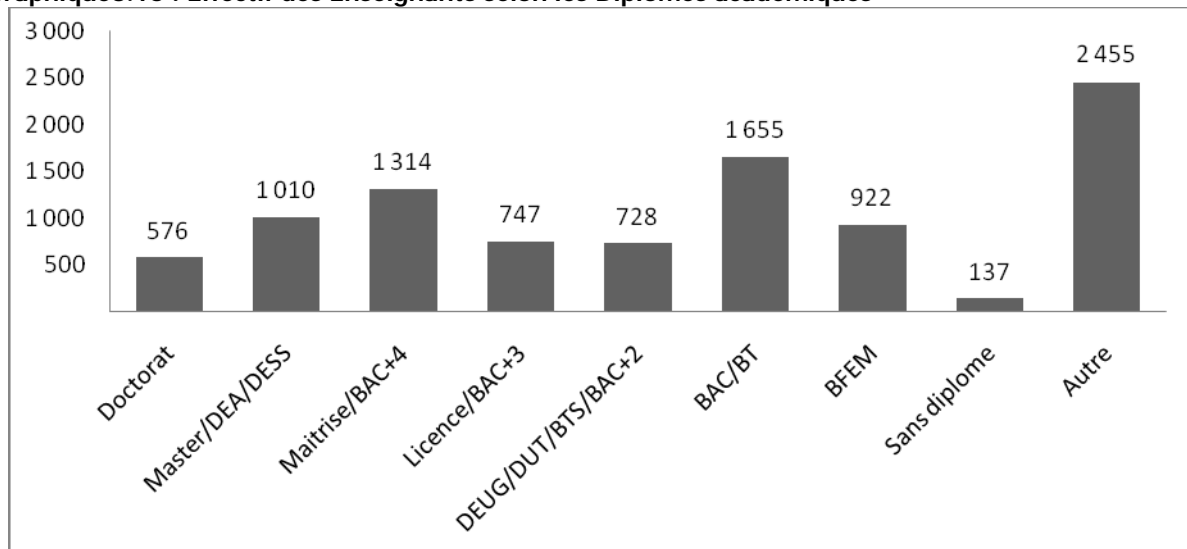


SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur Annales statistiques Nationales

Effectif des enseignants selon le diplôme académique

Le niveau de qualification est apprécié à partir des diplômes académiques et professionnels obtenus. Au Sénégal, le niveau académique exigé des enseignants a évolué dans le temps passant du CEP au BAC pour l'élémentaire. Cependant, dans le sous secteur de la formation professionnelle, cette standardisation n'est pas rigoureuse. Au niveau de la région de Dakar, la plupart des enseignants de la formation professionnelle soit 17,3%, ont comme diplôme le Baccalauréat ou le brevet de technicien. Ils sont suivis par ceux qui possèdent la maîtrise 13,8%, par ailleurs, notons que l'effectif des enseignants sans diplômes est estimé à 1,4%. Les enseignants titulaires du doctorat représentent 6,0% de l'effectif total.

Graphique 3.16 : Effectif des Enseignants selon les Diplômes académiques



SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur Annales statistiques Nationales

Diplôme Pédagogique

Concernant le diplôme pédagogique du corps professoral, on note que 8,73% des enseignants sont titulaires du CAES ou du CAESTP alors 6,50% ont réussi à obtenir le CAEM/CAEMTP. Le pourcentage le plus élevé des enseignants recensés est classé dans « autres » c'est-à-dire des enseignants titulaires des diplômes différents de ceux mentionnés dans le tableau. Par ailleurs, les enseignants dont le diplôme pédagogique n'est pas enregistré représentent 12,67% de l'effectif total.

Tableau 3.6: Répartition du corps professoral selon le diplôme en 2013.

Diplôme pédagogique	Nombre Enseignants	% enseignants
CAES/CAESTP	833	8,73%
CAEM/CAEMTP	620	6,50%
CAEEFS	555	5,82%
CAEP	172	1,80%
CAECEM	53	0,56%
Sans diplôme	1 209	12,67%
Autre	6 102	63,94%
Total général	9 544	100,00%

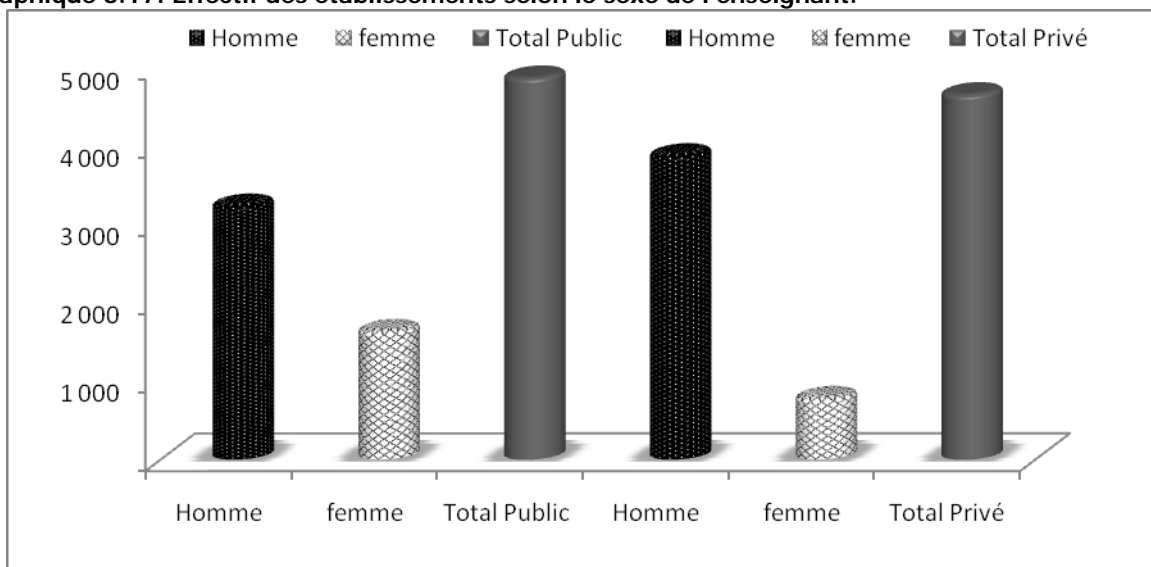
SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur *Annuaire statistiques Nationales*

Effectif des établissements selon le sexe de l'enseignant.

Dans l'ensemble, le corps enseignant est très masculinisé particulièrement dans le privé.

Les hommes représentent 66,43% de l'effectif total des établissements publics contre 33,57% pour les femmes, le même constat est observé dans le privé. Dans ce dernier, huit enseignants sur dix sont de sexe masculin.

Graphique 3.17: Effectif des établissements selon le sexe de l'enseignant.

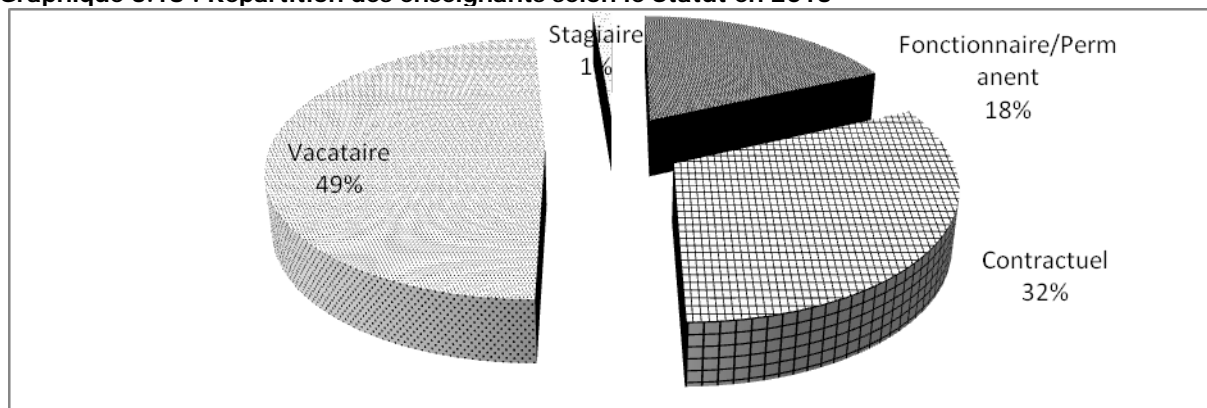


SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur *Annuaire statistiques Nationales*

Répartition des enseignants selon le Statut en 2013

En regardant le statut, les enseignants vacataires et contractuels sont majoritaires dans le Public avec 7690 individus soit 80,6% de l'effectif total. Les fonctionnaires et permanents ne représentent que 18% des enseignants, les stagiaires sont faiblement représentés avec 124 enseignants soit 1% de l'effectif total.

Graphique 3.18 : Répartition des enseignants selon le Statut en 2013



SOURCE : Direction de l'enseignement supérieur *Annuaire statistiques Nationales*

Conclusion

Partant de la vision nationale en matière d'éducation et de formation « Un système d'Éducation et de Formation équitable, efficace, efficient, conforme aux exigences du développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus, et fondé sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des Collectivités locales et des acteurs à la base », et au vu de l'analyse des indicateurs du secteur, il apparait que des efforts ont été consentis, mais il reste encore beaucoup à faire pour matérialiser cette vision.

CHAPITRE 4 : SANTE

L'Etat du Sénégal accorde une attention particulière au développement de la santé qui a un impact considérable sur le développement humain, économique et social. Pour marquer sa volonté de contribuer efficacement à la réalisation de ces OMD, le Sénégal ne cesse d'augmenter la part du budget de l'Etat alloué au secteur de la santé.

Toutefois, malgré tous les efforts consentis dans le secteur de la santé, la région de Dakar, par rapport aux normes de l'OMS, accuse un retard en matière d'infrastructures sanitaires.

Ce chapitre aborde le secteur de la santé au niveau de la région avec une présentation des infrastructures et des différentes activités menées pour le suivi des populations.

4.1. Les infrastructures sanitaires

Comparativement aux autres régions, Dakar est la région la mieux dotée en infrastructures sanitaires. Elle est subdivisée en 10 districts dont 4 dans le département de Dakar, 1 dans celui de Guédiawaye, 3 dans celui de Pikine et 2 dans celui de Rufisque. Outre ces districts, la région compte en 2013 :

- 01 Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)
- La Brigade Régionale d'Hygiène (BRH)
- 19 Centres de santé publics (+ 02 nouveaux : Liberté VI et Maristes/non encore fonctionnels)
- 122 Postes de santé publics
- 41 Cases de santé dont 37 fonctionnelles
- 12 Etablissements Publics de Santé dont 03 de niveau 1
- L'Hôpital Militaire de Ouakam (HMO)
- Le Centre Hospitalier de l'ordre de Malte (CHOM)
- 14 Centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS)
- 03 Centres conseils pour adolescents
- 05 Centres de dépistage volontaire anonyme
- 27 Cliniques privées recensées
- 692 Cabinets médicaux privés recensés
- 244 Cabinets para - médicaux recensés
- 524 officines pharmaceutiques privées recensées
- 11 centres médicaux d'entreprises
- 08 centres médicaux de garnison dont 06 dotés de laboratoire
- 06 postes médicaux de garnison rattachés et 04 centres d'Odonto Stomatologie des Forces Armées
- 01 centre de santé de la reproduction de Marie Stopes International (MSI)
- 02 centres Médico - sociaux des fonctionnaires
- 02 services médicaux à l'université (COUD et Rectorat)
- 06 postes médicaux des Maisons d'Arrêt et de Correction.

Ces éléments de la carte sanitaire de Dakar, rapportés à la population régionale qui s'élève à 3. 137. 196 habitants en décembre 2013 (RGPHAE), donnent les indicateurs

de couverture qui dépassent de loin les normes requises par l'OMS qui sont d'1 hôpital pour 150 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 poste de santé pour 10 000 habitants.

Tableau 4.1 : Indicateurs de Couverture sanitaire des populations de Dakar en 2013

INDICATEURS	VALEURS	NORME OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	25 732	10 000
Nombre d'habitants par centre de santé	165 228	50 000
Nombre d'habitants par hôpital	224 235	150 000

Source : SRSD Dakar

4.2. Populations cibles prioritaires de la région pour l'année 2013

En 2013, la Région Médicale de Dakar, dans le cadre de ces activités, a ciblé des populations prioritaires qui sont ainsi données :

- Les femmes en âge de reproduction sont estimées à **638 661** personnes soit 2,7% de plus que 2011
- Les grossesses attendues sont au nombre de **108 295** soit **2870** grossesses de plus par rapport à l'année dernière
- Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) a une cible annuelle de **108 295** enfants à vacciner
- La cible des enfants 0-5 ans est de **538 696** enfants
- La cible des enfants de moins de 15 ans est d'environ **1 313 419** enfants
- Pour les activités du plan SESAME, les personnes de plus de 60 à prendre en charge sont au nombre de **138 839**.

Tableau 4.2 : Populations cibles prioritaires de la région par district

Districts	Population totale	Grosses attendues	FAR	0-11 mois/PEV	0-5 ans / JNV	6-59 mois/JNM	0-15 ans	Plus de 60 ans
Nord	400 832	15 632	46189	15 632	77 761	69 745	189 594	20 042
Sud	200 823	7 832	77805	7 832	38 960	34 943	94 989	10 041
Centre	338 284	13 193	38532	13 193	65 627	58 861	160 008	16 914
Ouest	167 529	6 534	92161	6 534	32 501	29 150	79 241	8 376
Guédiawaye	332 935	12 984	76575	12 984	64 589	57 931	157 478	16 647
Pikine	374 345	14 599	86099	14 599	72 623	65 136	177 065	18 717
Mbao	284 014	11 077	75615	11 077	55 099	49 418	134 339	14 201
Keur Massar	328 759	12 822	65323	12 822	63 779	57 204	155 503	16 438
Rufisque	241 023	9 400	55435	9 400	46 758	41 938	114 004	12 051
Diamniadio	108 241	4 221	24895	4 221	20 999	18 834	51 198	5 412
REGION	2 776 785	108 295	638 661	108 295	538 696	483 161	1 313 419	138 839

Source : Région médicale de Dakar

4.3 Santé de la reproduction

Les consultations prénatales (CPN) sont fondamentales pour le suivi de la grossesse et de la santé maternelle, afin de prévenir toute complication éventuelle. Elles sont au nombre de 4. Dans la région, le taux de recours aux CPN est de 71,5% soit 18,5% de moins que l'objectif national qui est d'au moins 90%. Concernant le taux d'achèvement des CPN, seules 3 femmes enceintes sur 10 (32%) ont effectué les 4

CPN. Pour atteindre la cible nationale qui est de 45%, il est indispensable de sensibiliser davantage la communauté pour amener les femmes à utiliser les services de Consultation prénatale (CPN) dès les premiers moments de la grossesse.

En outre sur les 108 285 grossesses attendues, 68 454 accouchements ont été enregistrés dans les structures dont 58 328 assistés et 4 266 par césarienne. Le taux de césarienne, qui est de 4%, reste en dessous des normes (entre 5 et 15%). Quant aux accouchements assistés, les performances de 64% sont au-dessus de la norme qui est de 60%.

Avec 663 morts nés frais et 826 macérés, le taux de morti naissance est de 21‰ dans la région. Ce taux élevé pourrait être lié à beaucoup de facteurs notamment la qualité des CPN, le recours tardif aux soins, l'orientation et la référence tardive, le retard dans la prise en charge (services difficiles d'accès), la qualité du partogramme etc. Le nombre de décès maternels dans les différents districts de la région, à la suite d'un accouchement s'élève à 32 soit un taux de mortalité maternelle de 52³ pour 100 000 Naissances vivantes. Les structures de référence avec bloc opératoire ont les taux les plus élevés parce qu'elles reçoivent toutes les complications obstétricales. D'où l'importance de relever leur plateau technique et les renforcer en personnels.

Les consultations post natales (CPON) sont peu respectées dans la région avec un taux très faible de CPON de 19,5%. Un renforcement de la sensibilisation sur l'importance des CPON notamment par les acteurs communautaires (Bajenu Gox et relais) serait bénéfique pour améliorer ce taux.

S'agissant de la planification familiale, on enregistre un taux de recrutement de 8% et un taux de couverture de 15%. Ce dernier est très loin de l'objectif 2015 qui est de 44%. Donc des efforts doivent être consentis pour y arriver.

Tableau 4.3 : Indicateurs santé de la reproduction dans la région de Dakar

Santé de la reproduction		Région de Dakar
Consultations prénatales	1 ^{er} Contacts	77 473
	CPN1	50 891
	4 CPN Selon les normes	25 041
	Taux d'utilisation CPN	71,50%
	Taux d'achèvement CPN	32%
Prise en charge des césariennes	Accouchements dans les Structures	68 454
	% Accouchement dans les Structures	63%
	Accouchements assistés	58 328
	% Accouchements assistés	64%
	Nombre de Césariennes	4 266
	Taux de césarienne	4%
Mortinaissance	Mort nés frais	663
	Mort nés macérés	826

³ Non disponibilité des données de la plupart des hôpitaux nationaux et des structures privées.

	Taux de morti –naissance	21‰
Mortalité maternelle	Nombre de DC maternels	39
	Naissances Vivantes (NV)	69 013
	Ratio Mortalité Maternelle	52/100 000 NV
Consultations post natales	CPON 1	56 332
	3 CPON selon les normes	11026
	Taux d'achèvement	19,50%
Planification familiale	Nouvelles acceptantes	49 368
	Active	91 269
	Taux de recrutement	8%
	Taux de couverture contraceptive	15,65%

Source : Région médicale de Dakar

4.5. Survie de l'enfant

La région enregistre un taux de couverture en suivi promotion de la croissance (SPC) supérieur à 90% avec 93% des enfants qui sont pesés et un taux d'insuffisance pondérale de 7%.

S'agissant de la malnutrition aigue, le nombre d'enfants dépistés est de 129 919, soit 48% de la cible. Ce qui dénote une couverture encore faible. Le taux de malnutrition aigue globale au niveau de la région, qui est constitué du taux de Malnutrition aigue modérée (MAM) chiffré à 3% et du taux de malnutrition aigue sévère (MAS) qui est de 0,17%, reste inférieur au seuil de précarité nutritionnelle (5% selon l'OMS). Il est important de noter la faiblesse du nombre d'enfants récupérés qui est de 6 584.

Concernant la surveillance nutritionnelle et pondérale (enfants de 0 à 60 mois), l'enquête sur la nutrition et la sécurité alimentaire (ENSAN) effectuée en juin 2013 par la CLM et le SECNSA, montre que la situation nutritionnelle dans la région de Dakar est satisfaisante. Sur une cible de 427 625 enfants, seuls 26% ont été pesés soit 112 153 et, parmi ces derniers, 101 082 ont un bon état nutritionnel et 596 souffrent d'une insuffisance pondérale sévère.

Pour ce qui de la prise en charge nutritionnelle, 1 961 enfants ont récupéré sur 7 318 enfants souffrant de malnutrition modérée et sur 538 enfants malnutris sévères, 147 ont récupéré.

Tableau 4.4 : Indicateurs de suivi de la survie de l'enfant dans la région de Dakar

Survie de l'enfant		Région de Dakar
Suivi nutritionnel et pondéral	Pourcentage d'enfants pesés	93
	Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale	7
	Pourcentage d'enfants ayant un gain de poids adéquat	84
Dépistage de la malnutrition aigue	Nombre d'enfants dépistés	129 919
	Pourcentage d'enfants dépistés	48%
	Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition aigue modérée	3%
	Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition aigue sévère	0,17%
	Pourcentage d'enfants pris en charge au niveau communautaire	100%
	Nombre d'enfants récupérés	6584
	Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition aigue sévère référés	100%
Surveillance nutritionnelle et pondérale	Cible	427 625
	Nombre d'enfants pesés	112 153
	Couverture par rapport à la cible (%)	26%
	Nombre d'enfants avec un bon état nutritionnel	101 082
	Insuffisance pondérale modérée	10 375
	Insuffisance pondérale sévère	596
Prise en charge nutritionnelle	Nombre d'enfants avec malnutrition modérée (MAM)	7 318
	Nombre d'enfants MAM ayant récupéré	1 961
	Nombre d'enfants avec malnutrition sévère (MAS)	538
	Nombre d'enfants MAS ayant récupéré	147
	Total enfants malnutris	7 857
	Total enfants malnutris ayant récupéré	2 109
	% d'enfants malnutris ayant récupéré	61%

Source : Région médicale de Dakar

4.6. Les maladies à potentiel épidémique

Les résultats de la surveillance de la méningite cérébro-spinale notifient 108 cas suspects en 2013 avec 01 décès contre 135 cas en 2012. Parmi ces cas, les 99 viennent des hôpitaux : HOGGY, Hôpital Principal, hôpital de Pikine, hôpital Le Dantec, hôpital d'enfants Albert Royer et la clinique des maladies infectieuses de FANN. Les départements de Pikine et de Dakar ont enregistré le plus grand nombre de cas avec respectivement 48 et 44 malades.

S'agissant de la Rougeole, 80 cas suspects ont été notifiés en 2013 soit près du double de 2012. Ils ont tous subi un prélèvement pour le laboratoire et la région a reçu 51 résultats tous négatifs pour la rougeole et 1 cas douteux pour la rubéole.

Pour le suivi de la Fièvre Jaune, sur 25 cas notifiés, 12 résultats sont parvenus à la région. Ils sont tous négatifs.

Pour la diarrhée sanglante, 118 cas ont été notifiés parmi lesquels 48 dans le département de Dakar et 46 à Rufisque. Guédiawaye n'a enregistré aucun cas.

Pour la Paralysie Flasque Aiguë, 40 cas ont été suspectés dont 32 à Dakar et Pikine, la

région en a reçu 16 résultats qui sont tous négatifs.

A propos du Tétanos Néonatal, **1 seul** cas, rattaché au district de Guédiawaye, a été notifié par les Maladies infectieuses de FANN.

Concernant les morsures, 98 cas ont été notifiés dont 88 morsures de chien, 3 de singe, 3 de chat, 3 de serpent et 1 de cheval. Aucun cas de rage n'a été déclaré en 2013 ; cependant il y a eu un chien décédé pendant l'observation dans le district de Dakar Ouest.

Enfin, 47 cas de Manifestation Post-vaccinale Indésirable Identifiée (MAPI) ont été notifiés dont 45 MAPI mineures et 2 graves.

Tableau 4.5 : Surveillance des maladies à potentiel épidémique

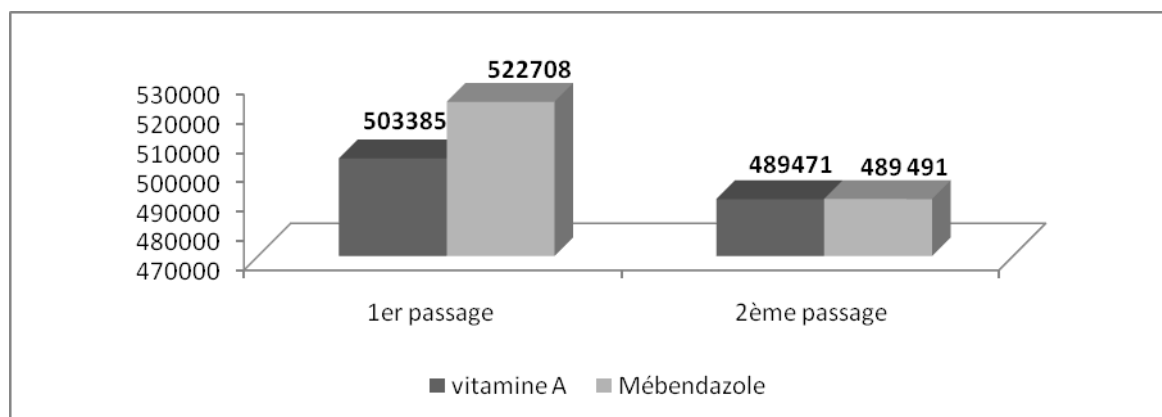
Maladies	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région
Méningite	44	48	10	6	108
Rougeole	26	25	14	15	80
Fièvre jaune	9	8	1	7	25
PFA	19	13	3	5	40
Diarrhée sanglante	48	24	0	46	118
TNN	0	0	1	0	1
MAPI	11	23	5	8	47
Morsures	22	45	13	18	98

Source : Région médicale de Dakar

4.6. Suivi promotion de la croissance

Des Journées Locales de Supplémentation en Vitamine A et déparasitage au Mébendazole ont été organisées en partenariat avec le Programme de Renforcement Nutritionnel (PRN). Au cours du Premier passage, 503 385 enfants âgés de 6 à 59 mois ont bénéficié d'une Supplémentation en Vitamine A et 522 708 enfants âgés de 12 à 59 mois ont été déparasités au Mébendazole. Lors du Deuxième passage, 489 471 enfants âgés de 06 à 59 mois ont bénéficié d'une Supplémentation Vitamine A et 489 491 enfants âgés de 12 à 59 mois ont été déparasités au Mébendazole. La région a obtenu un bon taux de couverture lors des deux passages.

Graphique 4.1 : Nombre d'enfants ayant bénéficié de vitamine A et de Mébendazole



Source : Région médicale de Dakar

4.7. Programme élargi de vaccination

L'objectif national de couverture vaccinale est d'atteindre au moins **90% de la cible** pour chaque antigène. Au regard du tableau ci après, les taux enregistrés dans la région sont importants mais n'atteignent pas encore l'objectif fixé même si le taux de vaccination au BCG est de 86%. Cet état de fait pourrait être expliqué par :

- Une surestimation de la population par endroit (Mbao, Guédiawaye et Pikine)
- La présence de communautés réticentes à la vaccination au niveau du district SUD
- Le suivi des enfants d'une tranche de la population par les pédiatres privés
- l'érection de certains centres de santé en établissement public de santé (EPS 1) comme Guédiawaye et Dakar Sud

Il est important de noter que la quasi-totalité des districts ont des problèmes d'accessibilité et d'utilisation avec des taux d'abandon au PENTA 1/PENTA 3 et au BCG/VAR non négligeables. L'inaccessibilité pourrait être d'ordre financière tandis que l'utilisation et le maintien s'expliqueraient souvent par le mauvais accueil, l'insuffisance de la communication interpersonnelle et la non recherche des perdus de vue.

Tableau 4.5 : Résultats PEV dans la région

Département/Vaccin	Dakar	Pikine	Guédiawaye	Rufisque	Région
BCG	39 441	33 202	9 375	10 938	92 956 (86%)
PENTA 1	31 175	29 821	8 489	10 424	79 909 (74%)
PENTA 3	32 021	28 946	8 282	10 639	79 888 (74%)
Taux abandon penta1 / penta 3	-3% ⁴	3%	2%	-2%	14%
VAR	31 676	24 715	7 780	9 589	73 760 (68%)
Taux abandon BCG/VAR	20%	26%	17%	12%	21%
Enfant Complètement Vacciné	31 676	24 715	7 780	9 589	73 760 (68%)

Source : Région médicale de Dakar

4.8. Le VIH /SIDA

En 2013, la région a enregistré 121 795 personnes testées au VIH dont les 115 012 ont retiré leurs résultats et 1 162 sont positives. Le dépistage volontaire (CDV) au sein de la population générale et des populations clé les plus exposées reste cependant faible avec 59%.

Le nombre de sites de prise en charge des patients vivant avec le VIH fonctionnels au niveau de la région est de 26 comprenant aussi bien les centres de santé au niveau des districts que les hôpitaux.

En 2013, les chiffres provenant de la collecte des données de base (pour le calcul de taux de survie) et des données de routine donnent 1 127 nouveaux patients inscrits aux soins du VIH dont 937 mis sous ARV. La région a enregistré 115 décès et 502 perdus de vue.

⁴ Les taux d'abandon négatifs pour le Penta sont expliqués par les hors zones.

Tableau 4.6 : Résultats des test HIV

INDICATEURS	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	REGION
POP 15-49 ANS = PT X 50%	548 425	166 467	493 897	179 944	138 8733
CDV+PTME = 16% de couverture	60 327	18 311	54 292	19 794	152 724
OBJECTIF CDV (POP Générale- Populations clés les plus exposées -)	34 996	10 521	31 193	11 037	87 746
Nombre de personnes qui ont été testées pour le VIH dont :	51 261	13 554	36 536	20 444	121 795
CDV (POP Générale- Populations clés les plus exposées -)	27 452	6 438	15 391	4 547	53 828
BANQUES DE SANG	0	0	0	0	0
TEST HIV CHEZ TUBERCULEUX	1 597	187	1 824	390	3 998
TEST HIV CHEZ FEMMES ENCEINTES	22 212	6 929	19 321	15 507	63 969
AUTRES (A PRECISER)	0	0	0	0	0
Nombre de personnes positives	526	67	400	169	1162
CDV (POP Générale- Populations clés les plus exposées -)	368	47	272	128	815
BANQUES DE SANG	0	0	0	0	0
TEST HIV CHEZ TUBERCULEUX	55	5	47	11	118
TEST HIV CHEZ FEMMES ENCEINTES	103	15	81	30	229
AUTRES (A PRECISER)	0	0	0	0	0
Nombre de personnes ayant retiré leur test de dépistage VIH dont :	47 598	11 468	35 861	20 085	115 012
CDV (POP Générale- Populations clés les plus exposées - -)	26 657	6 413	14 155	4 301	51 526
BANQUES DE SANG	0	0	0	0	0
TEST HIV CHEZ LES TUBERCULEUX	1 597	187	1 824	390	3 998
TEST HIV CHEZ FEMMES ENCEINTES	19 344	4 868	19 882	15 394	59 488

Source : Région médicale de Dakar

4.9. Tuberculose

Concernant la Tuberculose, les chiffres indiquent 3 764 nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à frottis positifs pour un total de 5 511 cas de tuberculose toutes formes confondues en 2013. Les départements de Guédiawaye et Rufisque enregistrent le plus faible nombre avec respectivement 349 et 412 cas de tuberculose. La région de Dakar a atteint un taux de détection de 90,37%.

Tableau 4.7 : Tuberculose suivant les districts en 2013

	Population 2013	Nouveaux Cas TPM+	TPM+ (attendu 2013)	Taux de détection	Nombre TB toutes formes confondues
Dakar	1 107 468	1 431	1 660	3,53	2 049
Guédiawaye	332 935	349	499	0,7	450
Pikine	987 118	1 448	1 481	2,91	2 006
Rufisque	349 264	412	524	1,6	622
Total Districts	2 776 785	3 640	4 165	0,87	5 127
H. pédiatrique		4			21
H. Fann (Maladie Infect.)		69			230
HOGGY		51			133
Total Hôpitaux		124			384
Total région		3 764		0,9037	5 511

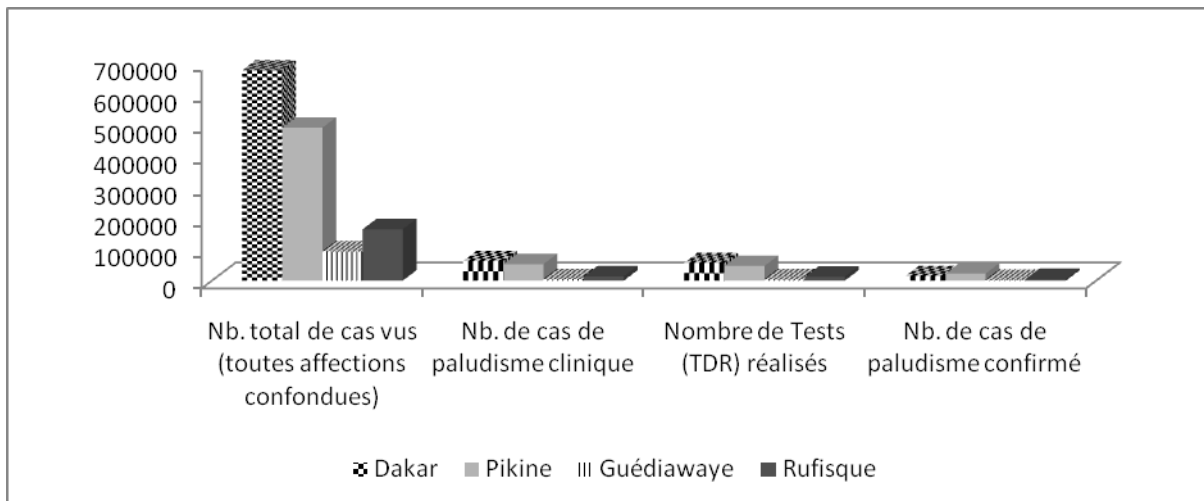
Source : Région Médicale de Dakar

4.10. Le paludisme

Véritable problème de santé publique, le paludisme demeure une des maladies les plus répandues dans la région. La tendance décroissante des cas de paludismes confirmés continue avec un total de 44 236 cas sur 1 430 058 consultés. La tranche d'âges 0-5 ans et plus est la plus touchée avec 39 135 cas. Il faut signaler que 642 cas de paludisme ont été confirmés chez les femmes enceintes. Les districts de KeurMassar, Pikine, Dakar centre et Mbao ont confirmé plus de cas que les autres districts.

L'analyse des résultats montre que le taux de réalisation des tests de diagnostic rapide par rapport au nombre de cas de paludisme clinique est à 90%. Tous les districts ont dépassé le taux de 82%. Toutefois des efforts doivent être faits pour que le dépistage biologique soit systématique.

Graphique 4.2: Suivi du paludisme dans la région en 2013



Source : Région Médicale de Dakar

Conclusion

La Région de Dakar est très peuplée si on fait référence à sa superficie. Ce qui fait que la densité de sa population est très élevée. Avec ses 550 Km² de superficie, elle devient de plus en plus étroite pour les habitants. Cette promiscuité est un facteur déterminant pour le développement de pathologies diverses (infectieuses, métaboliques, industrielles...). Par conséquent, des efforts doivent encore être faits pour étoffer la carte sanitaire et permettre aux populations d'avoir accès à des soins de qualité et au moindre coût.

CHAPITRE 5: EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE PUBLIQUE

Durant ces dernières années, le Sénégal accorde une place importante à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène publique pour sa politique de développement. Pour bien gérer le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'Etat a mis sur place un Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM). Il est important de signaler que dans la région de Dakar, c'est seulement la zone rurale qui est concernée par le PEPAM.

Ce chapitre présente les données des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène publique.

5.1. Accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable est moins problématique à Dakar par rapport au reste du pays. En 2013, on constate que 98% des ménages ont accès à l'eau potable. Ce taux est le fruit de la mise en place par la SDE, de 140 000 nouveaux raccordements à des tarifs subventionnés pour les familles pauvres.

A Dakar, le robinet constitue le principal mode d'approvisionnement en eau des ménages (96,9%). Les statistiques montrent que 65% des ménages disposent d'un robinet dans leur logement. Il apparaît aussi que 23,7 % des ménages de Dakar s'approvisionnent principalement à partir d'un robinet qui se trouve dans la cour de la concession, tandis que 8,2% utilisent le robinet public ou la borne fontaine.

L'usage des puits protégés ne concerne que 0,8% des ménages. Les puits non protégés, les sources protégées et non protégées sont très peu utilisées par les ménages (respectivement 0,3%, 0,0%, 0,1%).

Tableau 5.1: Répartition des ménages selon le type d'accès à l'eau potable dans la région de Dakar

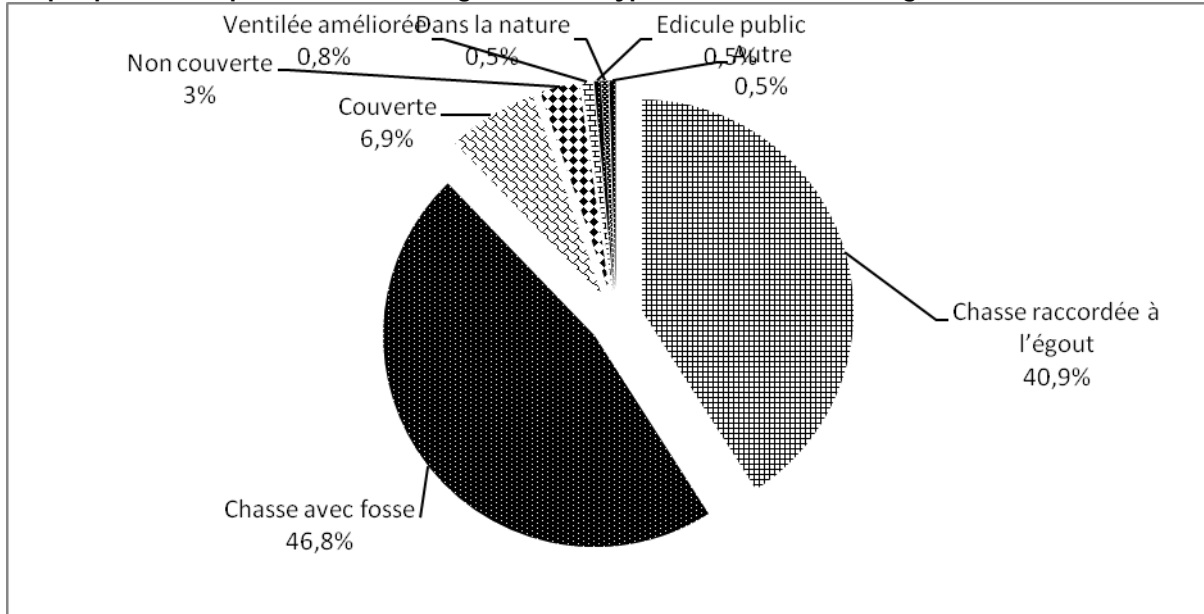
Provenance de l'eau que boivent les ménages de Dakar	taux d'accès à l'eau
Robinet dans logement	65
Robinet dans cour/ parcelle	23,7
Robinet public/borne fontaine	8,2
Puits à pompe ou forage	0,6
Puits protégé	0,8
Puits non protégé	0,3
Source protégée	0,3
Source non protégée	0,0
Camion-citerne	0,1
Charrette avec petite citerne/tonneau	0,1
Eau de surface	0,0
Eau minérale/améliorée	0,9
Total	100

Source : RGPHAE, 2013

5.2. Assainissement

L'assainissement reste un défi dans les pays en développement. Selon le RGPHAE de 2013 le réseau d'égout est plus développé dans la région de Dakar. En effet, 40,9% des ménages disposent de lieu d'aisance munis d'une chasse d'eau raccordée à l'égout. D'autres parts en ce qui concerne la chasse avec fosse 46,8% des ménages en disposent. Les ménages qui utilisent les types d'aisance de genre ventilée améliorée, édicule public, dans la nature ne sont pas nombreux

Graphique 5.1 : Répartition des ménages selon le type d'aisance dans la région de Dakar

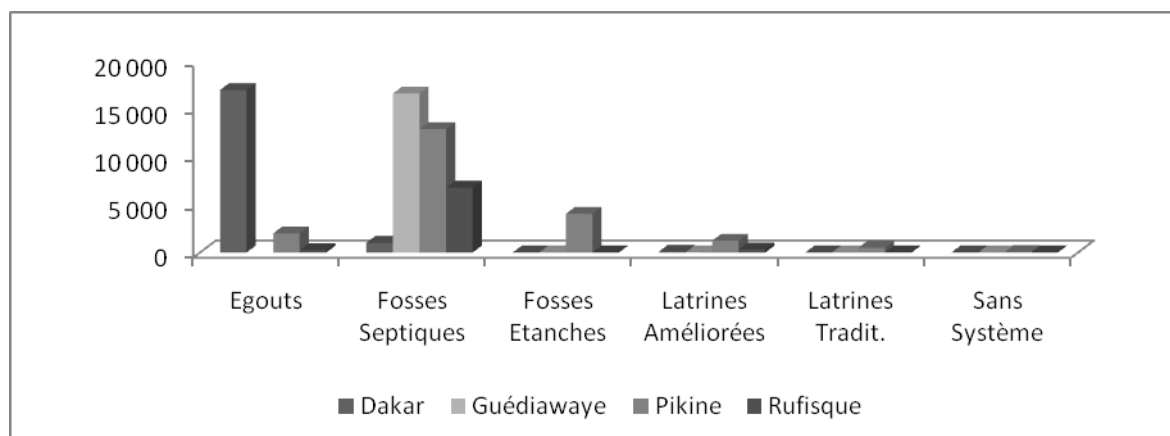


Source : RGPHAE, 2013

Pour ce qui est de l'évacuation des excréta, 59,3% des maisons disposent d'une fosse septique, 30,6% sont branchées à l'égout, 6,4% ont une fosse étanche, 3,5% font recours à des latrines et 0,1% sont sans système d'évacuation des eaux usées.

En termes de répartition spatiale il est important de noter que le branchement à l'égout est beaucoup plus utilisé dans le département de Dakar alors que dans la banlieue le mode d'évacuation des eaux usées le plus utilisé est la fosse septique. Elle concerne 99% des concessions visitées à Guédiawaye, 62,18% à Pikine et 91% à Rufisque.

Graphique 5.2 : Modes d'évacuation des eaux usées par département



Source: BRH

5.3. Police de l'hygiène

La brigade régionale de Dakar a effectué 62 943 visites en 2013, soit une hausse de 20% par rapport à 2012. Toutefois, malgré la hausse, il est important de noter que le taux de couverture n'atteint que 34%. Concernant la répartition spatiale du nombre de concessions visitées, Pikine qui dispose de deux sous brigades de plus que les autres est en tête avec 33%. Il est suivi de près par Dakar et Guédiawaye avec des proportions respectives de 29% et 26%. Rufisque est le département le moins visité avec une part de 12%. Néanmoins, si l'on considère le taux de couverture, Guédiawaye est loin devant avec un taux de 74%.

Tableau 5.2 : Répartition des concessions visitées selon les départements

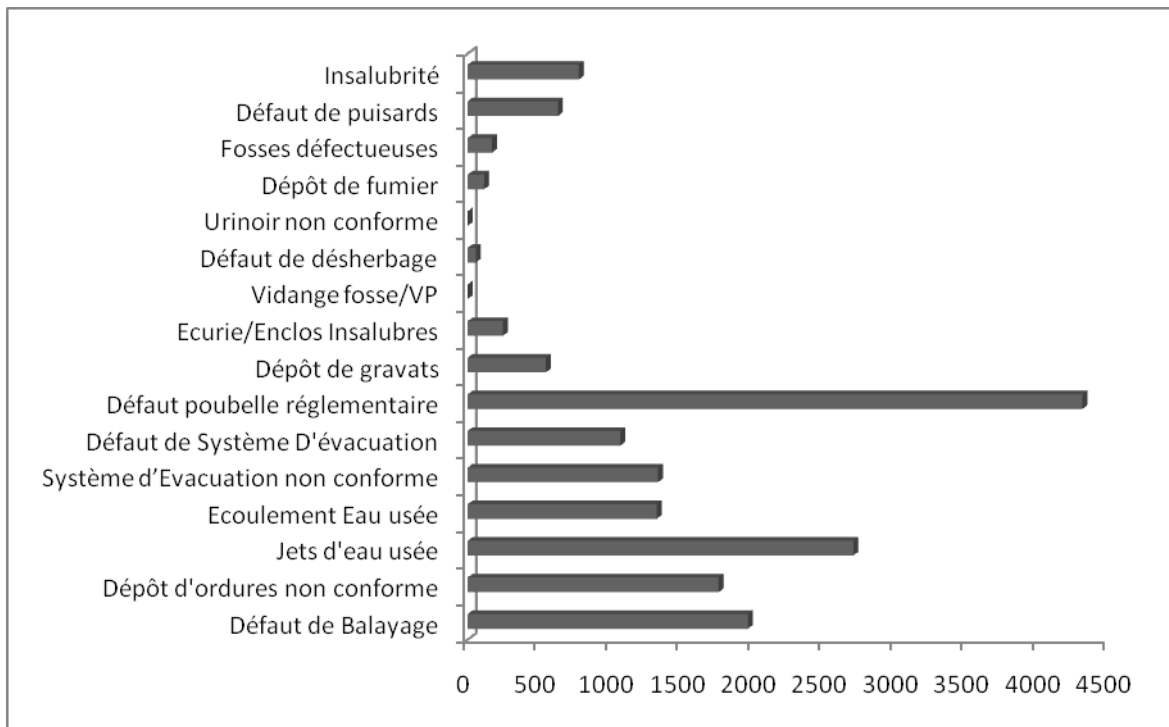
Visites/Départements	Dakar	Guédiawaye	Pikine	Rufisque	TOTAL
Concessions à visiter	77 960	22 485	63 374	21 152	184 971
Concessions visitées	18 129	16 651	20 755	7 408	62 943
Valeur relative	29%	26%	33%	12%	100%
Taux de couverture	23%	74%	33%	35%	34%

Source : BRH

Concernant l'approvisionnement en eau, 98,3% des maisons visitées disposent d'un branchement particulier à l'eau potable, 1,1% vont à la borne fontaine, 0,5% utilisent des puits protégés.

Les infractions domiciliaires constatées ont augmenté de 25% par rapport à 2012 et se chiffrent à 17 079. Parmi ces dernières, 11 872 ont été relevées à Pikine, 2 903 à Rufisque, 2 328 à Dakar et 208 à Guédiawaye. Les plus importantes ont pour motif le défaut de poubelle réglementaire (4 324) et les jets d'eaux usées (2 713). Ils sont suivis par le défaut de balayage, le dépôt d'ordures non conforme, etc.

Graphique 5.3 : Répartition des infractions constatées dans les domiciles en 2013



Source : BRH

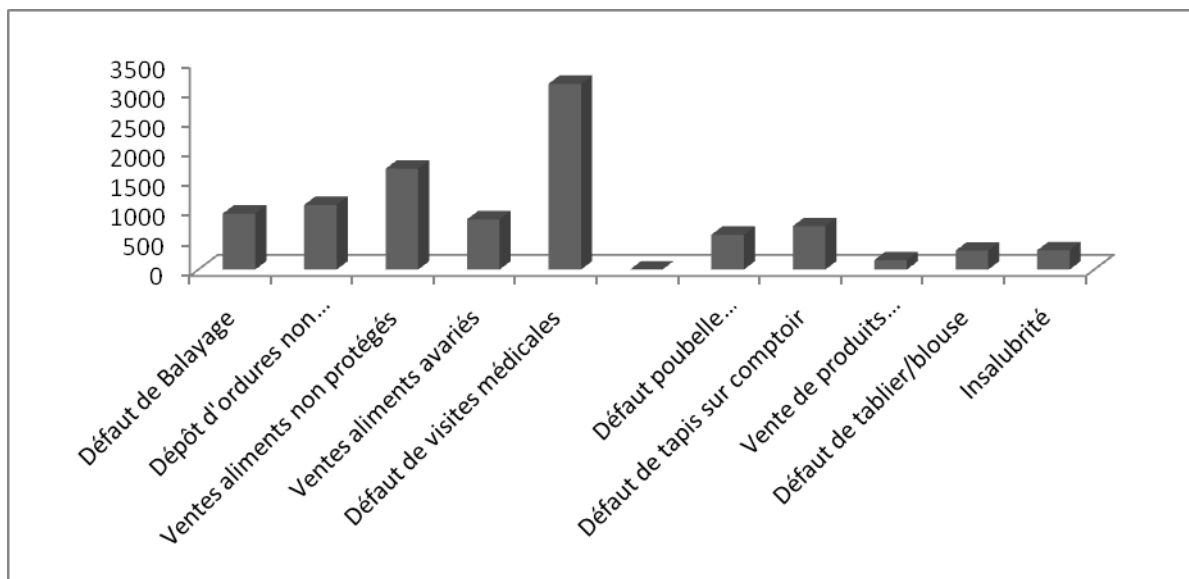
La brigade de l'hygiène a envoyé 8 110 convocations dont 7 818 qui ont été bien reçues. 478 avertissements ont été notifiés et 734 sommations enregistrées. Des amendes forfaitaires d'un montant de 26 828 500 ont été collectées.

5.4. Visites des E.R.P et locaux assimilés par département

Les établissements recevant du public (ERP) composés de boutiques, de gargottes, de bars ou de cantines...doivent être contrôlés et surveillés pour garantir la qualité des denrées vendues. Les sous brigades ont visité 39 919 ERP. C'est dans le département de Pikine que les ERP reçoivent plus de visites avec une couverture de 43% suivi du département de Dakar avec 33% des visites. Les départements de Rufisque et de Guédiawaye viennent ensuite avec respectivement 14% et 10% des visites.

Parmi ces visites, 9 839 infractions ont été constatées. La plus fréquente est le défaut de visites médicales avec 31,8%. Il est suivi par les ventes d'aliments non protégés (17,3%), les dépôts d'ordures non conformes (11,1%), les ventes d'aliments avariés (8,6%) etc.

Graphique 5.4 : Répartition des infractions constatées dans les ERP en 2013



Source : BRH

Pour sanctionner ces infractions, 7 897 convocations ont été envoyées et 7 298 reçues ; 2 919 saisies ont été effectuées, 756 avertissements et 312 sommations enregistrées. Des amendes forfaitaires d'un montant de 32 271 500 FCFA ont été collectées.

5.5. L'éducation à l'hygiène

L'éducation et la sensibilisation des populations en matière d'hygiène visent à apporter des changements culturels, pour l'observation des règles d'hygiène. Parmi les activités menées en 2013 dans ce domaine par la brigade régionale d'hygiène, on peut citer :

- ✓ 135 067 entretiens individuels,
- ✓ 38 foras,
- ✓ 158 causeries,
- ✓ 60 réunions,
- ✓ 40 émissions radio.

5.6. Les opérations techniques

En 2013, 1 309 demandes de désinfections ont été traitées sur 1 416 reçues. Le principal désinfectant utilisé est le Grésyl avec 147,5 litres utilisés. En outre, 371 écoles et daaras ont été désinfectés.

Concernant la désinsectisation, 1 452 demandes ont été reçues parmi lesquelles 1 345 ont été traitées. La désinsectisation a été faite avec du Clorsban CE 480, du Dursban et du Deltaméthrine. En plus des traitements domiciliaires, 371 écoles et daaras ont subi une désinsectisation.

Pour ce qui est de la délarvation, 84 bassins, canaux à ciel ouvert et lacs ont été concernés.

Le saupoudrage quant à lui a été effectué sur 69 quartiers de la région de Dakar.

Conclusion

L'Etat du Sénégal a fait des efforts notables pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population et la région de Dakar enregistre les meilleurs taux par rapport au reste du pays.

Les agents d'hygiène ont mené une lutte hardie pour combattre l'insalubrité environnementale et le manque d'hygiène alimentaire surtout que l'année 2013 a été celle de la consolidation des résultats acquis dans le cadre de la riposte à la crise alimentaire et nutritionnelle, mais également par la gestion récurrente des problèmes liés aux inondations.

CHAPITRE 6 : JUSTICE

La justice est un secteur fondamental dans un pays, elle représente l'un des piliers pour un bon fonctionnement de la démocratie et constitue un des instruments au service de la liberté et de la sécurité. En l'absence de données sur les cours et tribunaux, ce chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région.

Placée sous la tutelle du Ministère de la Justice depuis 1998, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. L'éducation surveillée quant à elle est du ressort de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) du Ministère de la Justice et concerne les enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi.

Administration pénitentiaire

Le personnel de l'administration pénitentiaire de la région de Dakar est composé de 1 225 dont 279 femmes. Ce personnel relève de divers corps.

Les normes liées aux recommandations des Nations Unies sur le traitement des détenus stipulent que le ratio minimal requis est de 1 agent pour 2 détenus et les statistiques de l'administration pénitentiaire de Dakar évaluent la population carcérale de la région en 2013 à 3 484 soit 182 détenus de plus que l'année 2012 pour un total de 1 085 surveillants d'où un ratio d'un agent pour trois détenus. Ce qui est inférieur au minimum requis.

6.1. Infrastructures de l'administration pénitentiaire

L'ensemble des écroués de la région sont répartis dans huit (8) lieux de détention dont six (06) sont situés dans le département de Dakar : la Maison Centrale d'Arrêt (MCA) de Dakar, les Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de Hann, du Cap Manuel et du pavillon spécial de l'hôpital Aristide Le DANTEC, le Camp Pénal (CP) de Liberté VI et la Maison d'Arrêt pour Femmes (MAF) de Liberté VI. Les deux (02) autres sont implantés dans le département de Rufisque : la MAC de Rufisque et la Maison de Correction (MC) de Sébikhotane.

6.2. Evolution et répartition de la population carcérale

La population carcérale est l'ensemble des personnes détenues à la suite d'un mandat de dépôt, d'arrêt, d'amener ou d'une réquisition d'incarcération de l'autorité judiciaire, qu'elles soient condamnées, mises en liberté provisoire, acquittées ou relaxées par la suite.

En 2013, la population carcérale de la région de Dakar est de 3 484 détenus. Elle a connu un accroissement de 5,5% par rapport à 2012 où on dénombrait 3 302 prisonniers. Cette population est composée par les détenus provisoires et condamnés dans les huit lieux de détention cités précédemment. Il est important de noter que

dans l'ensemble, les détenus provisoires représentent 61% de la population carcérale tandis que les condamnés ne sont que 39%. Les hommes représentent 94% de la population carcérale, les femmes 4% et les mineurs 2%.

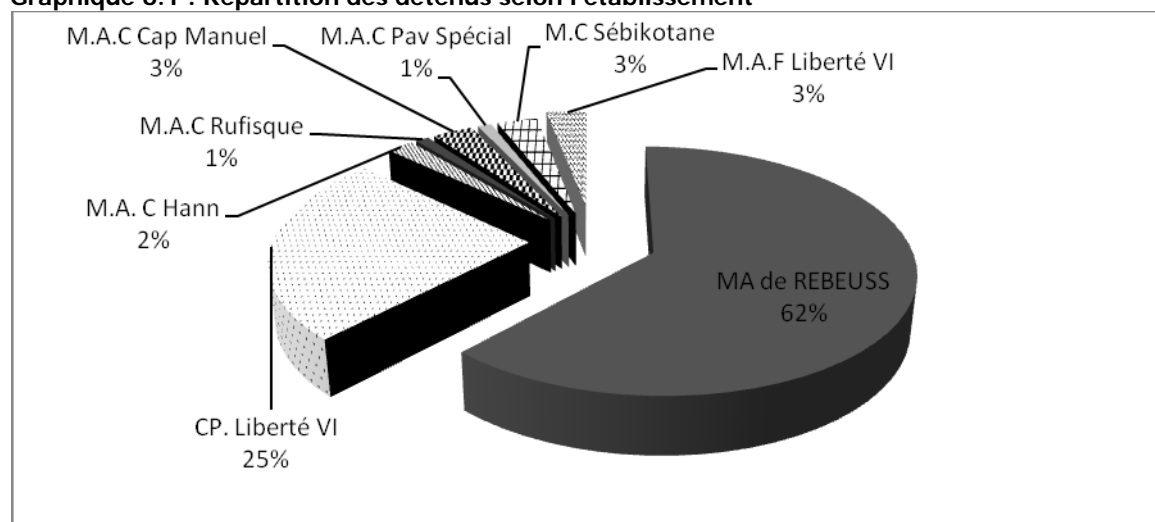
Tableau 6.1 : Répartition de la population carcérale

Lieux de détention	Détenus provisoires			Condamnés			Total
	H	F	M	H	F	M	
M.C.A. de REBEUSS	1 957			187			2 144
C.P. de Liberté VI				866			866
M.A.C. de Hann	0		67	0		8	75
M.A.C. de Rufisque	0	10	0	0	30	0	40
M.A.C. du Cap Manuel	12			108			120
M.A.C. du Pav. Spécial	14	1	0	31	2	0	48
M.C. de Sébikotane				91			91
M.A.F. de Liberté VI		76	3		21	0	100
TOTAL	1 983	87	70	1 283	53	8	3 484

Source : L'Administration pénitentiaire

L'analyse du tableau montre que la majeure partie de la population carcérale de Dakar est concentrée à la Maison Centrale d'Arrêt de Rebeuss avec une proportion qui atteint les 62% de la population carcérale soit 2 144 détenus. Vient ensuite le centre de détention du Camp pénal de liberté VI avec 25% de l'effectif des détenus ; les six autres établissements ont un taux compris entre 1% et 3%. Ce qui est un peu négligeable comparé à la M.C.A. de Rebeuss et le C.P. de Liberté VI. On peut l'illustrer avec le graphique suivant :

Graphique 6.1 : Répartition des détenus selon l'établissement



Source : L'Administration pénitentiaire

En outre la population pénale de la région de Dakar constituée par l'effectif carcéral et celui des écroués qui était de 12 759 en 2012, a aussi augmenté de 3,9% en 2013 pour atteindre 13 261 individus. Elle est répartie de la manière suivante :

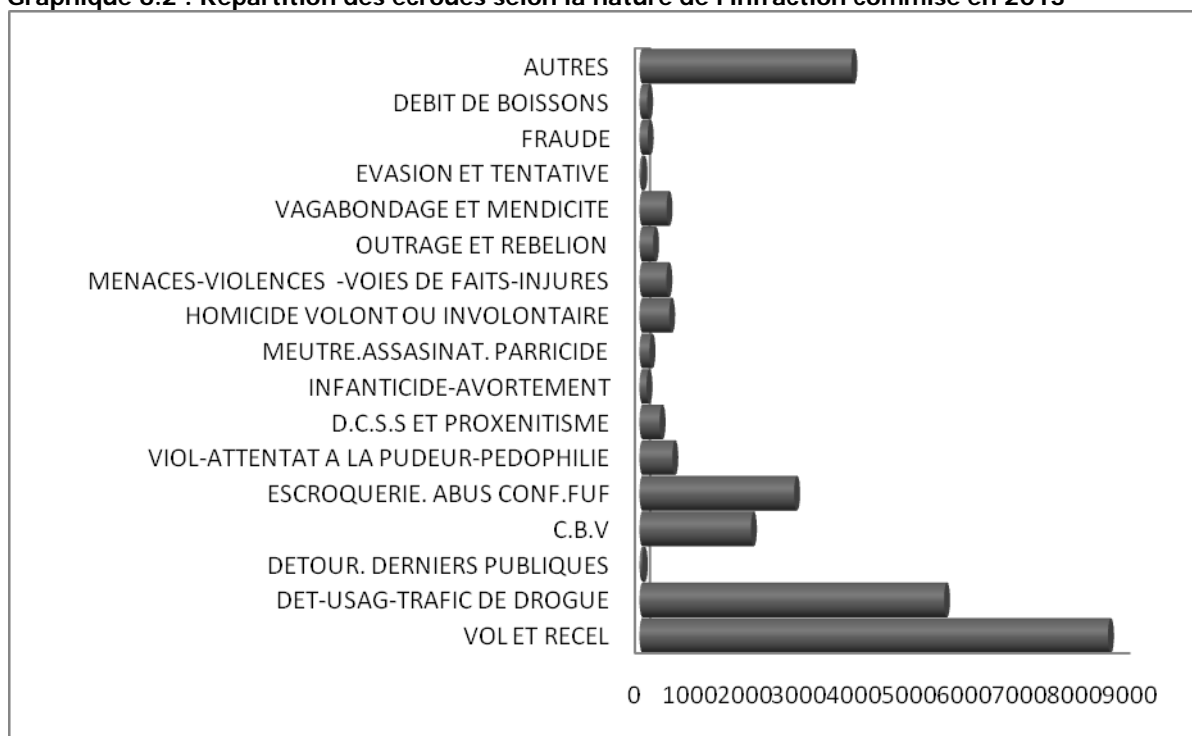
- ✓ M.C.A. de Dakar, qui ne reçoit que des hommes, compte 11 054 écroués dont 1 159 étrangers ;
- ✓ C.P. de Liberté VI abrite 195 détenus dont 23 étrangers ;

- ✓ M.A.C. de Hann, qui est réservé aux mineurs, abrite 728 détenus dont 71 étrangers ;
- ✓ M.A.C. de Rufisque, qui est aussi réservée aux femmes, accueille 68 détenues dont 3 étrangers ;
- ✓ M.A.C. de Cap Manuel compte 195 détenus dont 7 étrangers ;
- ✓ M.A.C. Pavillon Spécial a reçu 89 détenus dont 15 étrangers ;
- ✓ M.A.F. de Liberté VI abrite 790 détenus dont 52 étrangers ;
- ✓ M.C. de Sébikhotane compte 142 détenus dont 4 étrangers.

6.3. Nature des infractions

Les types d'infractions relevés sont divers et, parmi les plus fréquents, on peut retenir le vol et le recel qui représente 33% des délits ; ensuite vient la détention, l'usage et le trafic de drogue avec 21% des infractions commises. L'escroquerie l'abus de confiance, le faux et usage de faux, qui représentent 11%, viennent en troisième position et le délit des coups et blessures volontaires (cbv) en quatrième place avec 7,7% des détenus. C'est le délit d'évasion et tentative d'évasion qui est l'infraction la moins courante avec seulement 0,1% des cas.

Graphique 6.2 : Répartition des écroués selon la nature de l'infraction commise en 2013



So

urce : L'Administration pénitentiaire

Education surveillée

La DESPS joue un rôle important dans la protection, la rééducation, l'accompagnement, la médiation des enfants et jeunes de 0 à 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi. Ces derniers, souvent en situation de rupture familiale, en conflit avec la loi ou victimes de violences, sont très vulnérables et ont besoin d'accompagnement, d'écoute et de réinsertion.

6.4. Infrastructures et personnel de l'Education surveillée

La région de Dakar, du fait de la forte demande sociale et de la densité de sa population, abrite 31% (soit 11 structures) des services totaux de la DESPS du Sénégal répartis en quatre types de structures chargées d'éducation surveillée et de protection sociale :

- Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO),
- Centre d'Adaptation Sociale (CAS),
- Centre polyvalent (CP),
- Centre de Sauvegarde (CS).

Au regard de la répartition des infrastructures par département, le département de Dakar accueille près de la moitié des structures de la région (4), il est suivi par celui de Pikine (3) ; les départements de Rufisque et de Guédiawaye abritent chacun deux (2) structures.

Tableau 6.3 : Répartition des structures de prise en charge selon le Département

Désignation	Coordination AEMO	Section AEMO	Secteur AEMO	CS	CP	CAS	Total
DAKAR	1	1	2	0	0	0	4
GUEDEAWAYE	0	1	0	1	0	0	2
PIKINE	0	1	0	1	1	0	3
RUFISQUE	0	1	0	0	0	1	2
TOTAL	1	4	2	2	1	1	11

Source : DESPS

6.5. Les enfants en conflit avec la loi ou en danger

Le mineur en danger moral est celui dont l'éducation, la santé, la moralité et la sécurité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées. Ce sont généralement des enfants exposés ou en situation de vulnérabilité avérée. Un enfant est en conflit avec la loi lorsqu'il a commis ou a été accusé d'avoir commis une infraction.

La fréquentation des structures de l'Education surveillée a subi une régression entre 2011 et 2012 avec des effectifs qui sont passés de 3.056 à 2.846 individus. Cette diminution a continué en 2013 et l'effectif atteint 2 815 jeunes soit un fléchissement de 1,1%.

Tableau 6.4 : Effectif global de la prise en charge des enfants selon les types de structure

Structure	Enfants en danger			Enfants en conflit avec la loi			Total		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Services AEMO	221	441	632	8	86	94	229	497	726
Centre	1 107	958	2 065	1	23	24	1 108	981	2 089
Total	1 328	1 369	2 697	9	109	118	1 337	1 478	2 815

Source : DESPS

Parmi ces 2 815 mineurs, 53% sont des garçons et 47% des filles. On note aussi que 118 mineurs (dont 109 garçons et 9 filles) sont en conflit avec la loi, soit 4 %, tandis que ceux qui sont en danger représentent 96% des effectifs. Ces statistiques montrent que les risques d'être en conflit avec la loi restent plus élevés chez les garçons que chez les filles.

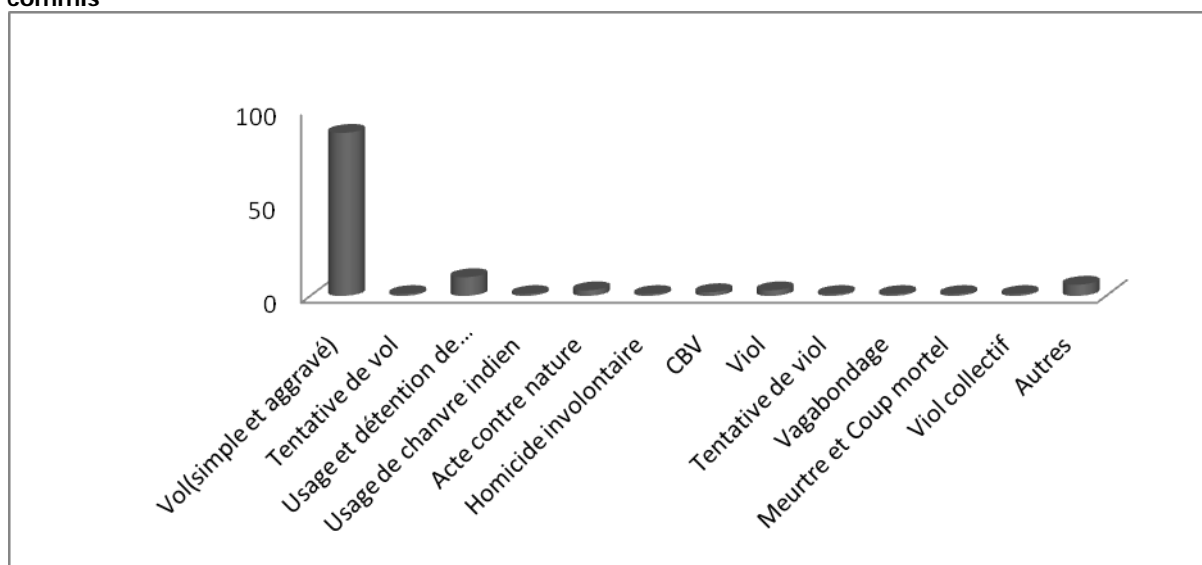
En outre, il est important de noter que, malgré la prédominance des services AEMO par rapport aux centres dans la région, 74% des mineurs sont accueillis dans les centres alors que les services AEMO n'assistent que 26% des enfants.

6.6. Les délits et infractions commis

Pour quantifier le risque encouru par les enfants, il est important d'analyser les différents types d'infractions commises.

Les infractions les plus commises par les mineurs sont celles liées aux vols (vol simple, vol en réunion, vol avec violence et tentatives de vol). Ces délits constituent 73% des causes d'arrestation. Ils sont suivis par l'usage ou détention de chanvre indien (8%) et les actes contre nature et les viols (5,1%). Ces différents types de forfaits commis par les enfants nécessitent la mise en place d'un système de protection sociale pour les enfants. Ces délits peuvent s'expliquer par la paupérisation des masses qui fragilise les enfants et les expose aux tentations.

Graphique 6.3 : Répartition des enfants en conflit avec la loi selon le type de délits commis



Source : DESPS

6.8. Scolarité et formation des jeunes dans les centres

L'éducation et la formation constituent pour les pouvoirs publics des alternatives incontournables dans la prise en charge des mineurs.

Ainsi, les structures de la DESPS participent à la réinsertion de ces jeunes dans la société en leur offrant des formations telles que la menuiserie, la mécanique générale qui feront d'eux de futurs acteurs productifs de la société.

Tableau 6.5 : l'effectif scolaire selon le cycle, le genre et le centre

Structure	Primo prévention			Cycle élémentaire			Cycle moyen secondaire			Total		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
CS Pikine	25	27	52	82	90	172	318	367	685	425	484	909
CS Cambérène	0	0	0	0	0	0	252	320	572	252	320	572
CP Thiaroye	0	0	0	33	41	74	0	0	0	33	41	74
CAS Sébikotane	0	0	0	0	10	10	0	0	0	0	0	10
Total	25	27	52	115	141	256	570	687	1 257	710	845	1 565

Source : DESPS

L'effectif scolaire suit trois types de cycles : le primo prévention, le cycle élémentaire et le cycle secondaire et est réparti dans quatre centres : CS de Pikine, CS de Cambérène, CP de Thiaroye et le CAS de Sébikotane. En 2013, cet effectif est de 1565 individus soit une diminution de 11,5% par rapport à 2012 où il se chiffrait à 1769 individus.

Le CS de Pikine accueille plus de la moitié de l'effectif scolaire avec 58% des jeunes, suivi du CS de Cambérène avec 36% de l'effectif ; le CP de Thiaroye et le CAS de Sébikotane abritent respectivement 5% et 1% de l'effectif.

Le taux de réussite aux examens et concours place le Centre Polyvalent de Thiaroye en première position avec 88,9% d'admis, suivi du Centre de Sauvegarde de Pikine avec 29,2% et de Cambérène avec 8,3%.

Tableau 6.6 : Répartition par structure des résultats aux examens

	Examens et concours	Candidats	Admis	Taux de réussite
CS de Pikine	CFEE	23	12	52,2%
	Entrée en 6ème	24	24	100%
	BFEM	251	51	20,3%
CS de Cambérène	BFEM	253	21	8,3%
CP de Thiaroye	CFEE	18	14	77,8%
	Entrée en 6ème	18	18	100%

Source : DESPS

6.9. Formation et apprentissage professionnels

La section ETP (section féminine) demeure la plus fréquentée avec 62,2% de l'effectif de formation, ensuite vient la mécanique générale qui est représentée à 13,4% ; la menuiserie métallique et la section agriculture/élevage regroupent 7% de l'effectif de la formation ; les autres types de formation étant négligeables.

Les mineurs en apprentissage professionnel dans les centres de la DESPS sont au nombre de 530 soit 43 de moins qu'en 2012. Les domaines de formation les plus sollicités sont : l'enseignement technique et professionnel (ETP), la mécanique générale, la menuiserie métallique et l'agriculture/élevage.

En effet, l'ETP arrive largement en tête avec 62,1%, la mécanique générale et la menuiserie métallique viennent ensuite avec respectivement 13,4% et 7,6%. L'agriculture/élevage, qui n'existe qu'au CAS de Sébikotane, reçoit 7,2% et occupe la quatrième place.

Tableau 6.7 : Répartition des jeunes dans les sections de formation

Formation	Effectifs	Pourcentage
ETP (section féminine)	329	62,1%
Mécanique générale	71	13,4%
Menuiserie métallique	40	7,6%
Section agriculture / élevage	38	7,2%
Sérigraphie	22	4,2%
Menuiserie bois	11	2,1%
Tapisserie	11	2,1%
Froid domestique	7	1,3%
Fonderie d'art	1	0,2%
Total	530	100,0%

Source : DESPS

Conclusion

La région de Dakar abrite une population carcérale très importante et majoritairement masculine. En effet, elle accueille plus de 40% de la population carcérale du Sénégal. Cette surpopulation est une situation posée depuis quelques années et elle impacte négativement les conditions de détention. Aussi, du fait de la lenteur des procédures judiciaires, près de la moitié des détenus est constituée de "prévenus", donc en détention provisoire, non encore jugés.

La DESPS joue un rôle important dans la lutte contre la délinquance juvénile dans la région et dans l'accompagnement éducatif des mineurs. L'analyse montre une volonté réelle d'amélioration de la protection spéciale des mineurs.

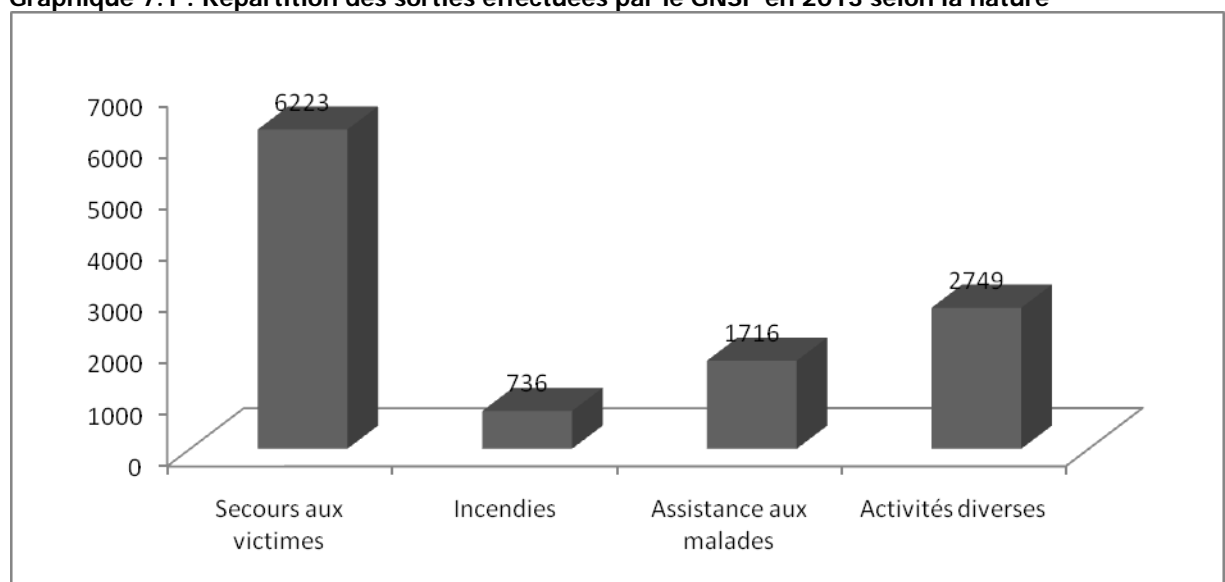
CHAPITRE 7 : PROTECTION SOCIALE

Au regard de l'importance des accidents de circulation et des incendies, la protection sociale reste une préoccupation dans la région de Dakar. En 2013, le Groupement National des Sapeurs Pompiers a effectué plusieurs interventions.

7.1. Les interventions

Les sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs Pompiers en 2013 s'élèvent à **11 424** soit 19,4% de plus qu'en 2012. Le secours aux victimes est le motif de sortie le plus fréquent avec une proportion de 54,5% soit 6 223 sorties. Les activités diverses viennent en deuxième lieu avec une part de 24,1%. Elles sont suivies par l'assistance aux malades qui se chiffre à 1 716 sorties soit 15%. Les incendies sont les motifs de sortie les moins fréquents avec une proportion de 6,4% soit 736 sorties.

Graphique 7.1 : Répartition des sorties effectuées par le GNSP en 2013 selon la nature



Source : GNSP en 2013

Les accidents de circulation constituent la quasi totalité des sorties pour motif de secours aux victimes avec 5 180 cas ; les noyades viennent loin derrière avec une part de 1,5% soit 92 sorties. Avec 65 sorties, les accidents de travail viennent en troisième position. Enfin, les accidents domestiques ont été les plus rares avec seulement 1 sortie sur les 6 223 effectuées.

Concernant les activités diverses, une grande partie des sorties concerne les services de sécurité soit 46%. Elles sont suivies par les alertes motivées qui ont une proportion de 32,9% et les transports de corps sans vie qui concernent 98 sorties soit 3,5%. Les épreuves de BI-PI viennent en dernier avec seulement 12 sorties.

Les sorties pour assistance aux malades, au nombre 1 144 ont permis d'assister 2 817 personnes.

Les sorties pour cause d'incendies l'ont été la plupart du temps pour des incendies déclenchés dans les habitations (25,8%). Les incendies déclarés dans les véhicules (16,4%) viennent en deuxième position, suivis par ceux sur les installations électriques (9,2%), les poubelles et ordures (8,8%) etc.

7.2. Causes des incendies

Sur les 736 incendies enregistrés dans la région, on n'a pu déterminer la cause que pour 195 cas. Parmi ces derniers, 105 sont causés par un court circuit sur des appareillages électriques, 41 par des ordures allumées sans surveillance, 26 par des fuites de gaz, 7 par des imprudences ménagères, 4 sont des incendies volontaires etc.

Tableau 7.1 : Répartition des incendies selon la cause

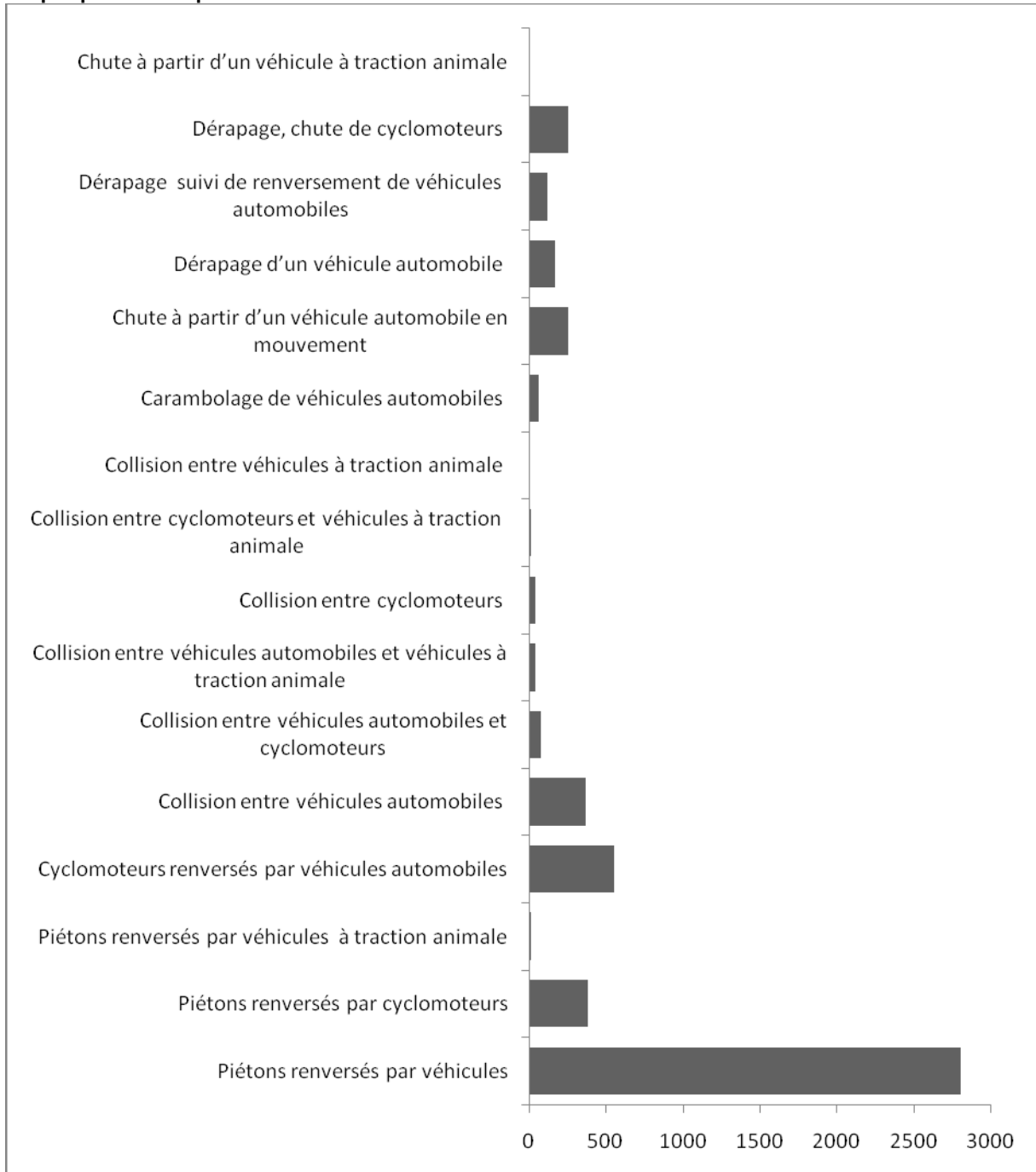
Causes des incendies	Nombre d'Incendies
Court circuit sur appareillage électrique	105
Court circuit sur moteur d'un véhicule	04
Fuite de gaz de ville	26
Fuite de gaz ammoniac	03
Bougie allumée et laissée sans surveillance	1
Ordures allumées sans surveillance	41
Imprudence ménagères : marmite laissée sans surveillance	06
Foyers non éteint	03
Incendies volontaires	04
Imprudence d'ouvrier	02
Indéterminée	541
TOTAL	736

Source : GNSP en 2013

7.3. L'assistance aux accidentés de la circulation

En 2013, 5 180 sorties ont été effectuées pour assister les accidentés de la route qui sont au nombre de 7 616. Les piétons renversés par des véhicules sont le principal motif d'intervention avec 2 808 cas, le deuxième motif est « les cyclomoteurs renversés par des véhicules automobiles » avec 555 cas. Les piétons renversés par des cyclomoteurs viennent en troisième position avec 385 cas. Avec 371 cas, les collisions entre véhicules prennent la quatrième place. Viennent ensuite les dérapages ou chute de cyclomoteurs (258), les chutes à partir d'un véhicule en mouvement (257), les dérapages de véhicules automobiles (168), etc. On note un seul accident dû à une collusion entre véhicules à traction animale. Parmi les 7 616 victimes, 7 457 ont été sauvées et 159 sont décédées.

Graphique 7.2 : Répartition des accidents de circulation selon la cause



Source : GNSP en 2013

Conclusion

Pour cette année 2013, le Groupement National des Sapeurs Pompiers a effectué plusieurs interventions pour sauver des victimes d'accidents de la circulation ou d'incendies. Les chiffres attestent que le « Court circuit sur appareillage électrique » est la cause d'incendies la plus déterminante dans la région de Dakar

CHAPITRE 8 : JEUNESSE

Une des principales révélations du RGPHAE 2013 est la grande jeunesse de la population Sénégalaise. En effet, la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). Les moins de 20 ans représentent 52,7% et les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale.

Pour utiliser cette structure démographique en faveur d'un développement économique, il est important d'investir dans l'éducation, la formation, la santé et l'emploi des jeunes pour avoir une part importante de jeunes actifs et réduire le taux de dépendance. En effet, si le Sénégal parvient à planifier et à effectuer les investissements nécessaires dans les jeunes pendant cette transition démographique, il peut créer un cercle vertueux consistant à améliorer l'éducation, le capital humain et la productivité économique.

Ce chapitre s'intéresse à cette frange importante de la population en passant en revue les activités du service régional de la jeunesse de Dakar et des centres départementaux d'éducation populaire et sportive.

8.1. Promotion des collectivités éducatives

Les collectivités éducatives ont reçu en 2013, 2 878 enfants dont l'âge varie entre 06 et 12 ans. Par rapport à 2012 on note une hausse de 1,1%. Le service Régional de la Jeunesse et des Loisirs a étudié trente cinq (35) dossiers de demande d'ouverture de collectivités éducatives.

En outre, le Service Régional de la Jeunesse a assuré l'instruction des dossiers, la supervision et le contrôle de :

- 18 sessions de formation initiale de moniteurs de collectivités éducatives pour 418 stagiaires
- 08 sessions de recyclage organisées pour 281 moniteurs diplômés
- Toutes les collectivités éducatives implantées dans la Région.

L'examen écrit de moniteurs et directeurs de collectivités éducatives s'est déroulé le samedi 28 décembre 2013 dans la région de Dakar, à l'école Sacoura Badiane de Colobane. Les candidats ayant subi les épreuves sont au nombre de 373.

8.2. La lutte contre le VIH/Sida et soutien à la vie associative

Le SRJ a soutenu des jeunes à la vie associative par l'appui, le conseil, l'encadrement dans la constitution de leurs dossiers de déclaration d'association mais aussi par l'accompagnement des mouvements, foyers et associations de Jeunes dans leurs activités habituelles. Une participation aux rencontres des organisations régionales de jeunesse qui reste toujours un facteur essentiel pour une bonne coordination des actions à réaliser.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le SIDA :

- huit (08) séances de dépistage ont été organisées avec 150 dépistés par séance
- huit (08) Stratégies Avancées ont été organisées pour 1 219 dépistés
- 414 jeunes ont été dépistés lors de la semaine SIDA.

Au total, 1 633 personnes ont été dépistées avec 2 cas positifs.

8.3. Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive

La région de Dakar compte 4 CDEPS en raison d'un pour chaque département. En 2012, le CDEPS de Guédiawaye a étudié les dossiers de 156 associations de jeunes pour les aider dans leur fonctionnement ; organisé des stages théoriques pour 40 moniteurs de C.E et un stage de recyclage pour 40 moniteurs sans oublier de patronner 170 enfants. En outre, le CDEPS a organisé des séances de sensibilisation sur la Santé de la Reproduction et le VIH/SIDA pour 9 451 jeunes et distribué 5 132 préservatifs. De plus, 4 274 jeunes ont été sensibilisés contre la sexualité précoce et non responsable des ados. Le CDEPS a aussi formé 20 jeunes en coupe couture, 30 en gastronomie, 110 en pâtisserie, 25 en savonnerie, 25 en sérigraphie. Il a aussi réalisé des exposés avec les lycées de la zone avec 100 participants et 370 en informatique.

Le CDEPS de Pikine a réalisé les activités suivantes :

- Formation de 37 moniteurs stagiaires et recyclage de 13 diplômés ;
- Organisation de deux patronages pour cinquante (50) enfants à la Piscine olympique et soixante dix (70) enfants à Keur Massar ;
- Formation de 60 jeunes sur des notions de civisme de secourisme et de prévention avec la collaboration du Service Civique National à Pikine ;
- Réception et étude technique de 383 dossiers de reconnaissance officielle des associations.

Le CDEPS de Dakar, quant à lui, a organisé un stage théorique pour 28 stagiaires et 3 patronages pour 300 jeunes. Il a formé 60 bénéficiaires sur les méthodes de transformation des fruits et légumes, 70 jeunes en entrepreneuriat et 34 élèves en coupe et couture. 70 jeunes ont été initiés à l'informatique. Le CDEPS a aussi organisé la semaine départementale de la jeunesse avec la participation de 1 200 jeunes du département lors de laquelle 104 ont été dépistés dont 72 filles.

Enfin, le CDEPS de Rufisque a réceptionné et étudié techniquement 3 041 dossiers de reconnaissance officielle des associations, organisé une session de formation en administration et gestion d'une association pour 80 responsables d'association. Il a aussi octroyé un appui financier à 05 associations et effectué un appui et un suivi scolaire de 250 enfants encadrés par le CDEPS sans oublier le Suivi des activités des sections de coupe, couture, teinture et arts ménagers (05 ont eu leur diplôme de fin de formation). Notons aussi l'ouverture de la section de Restauration Hôtellerie et Tourisme en collaboration avec des partenaires techniques pour 15 Elèves. Par ailleurs, on note une préparation et participation au défilé du 04 avril 2013 avec les usagères des sections de couture, teinture et batik du CDEPS. La Semaine

départementale de la jeunesse a été organisée ainsi qu'une tournée de supervision de la ferme agricole de Sangalkam.

Conclusion

Le développement des jeunes est un enjeu socioéconomique majeur ; ils constituent un groupe très exposé aux problèmes de santé, d'éducation et d'insertion sociale. Par conséquent leur accompagnement est primordial. L'ensemble des activités menées par le Service régional et les CDEPS sont très importantes pour un bon épanouissement des jeunes dakarois.

CHAPITRE 9 : ENVIRONNEMENT

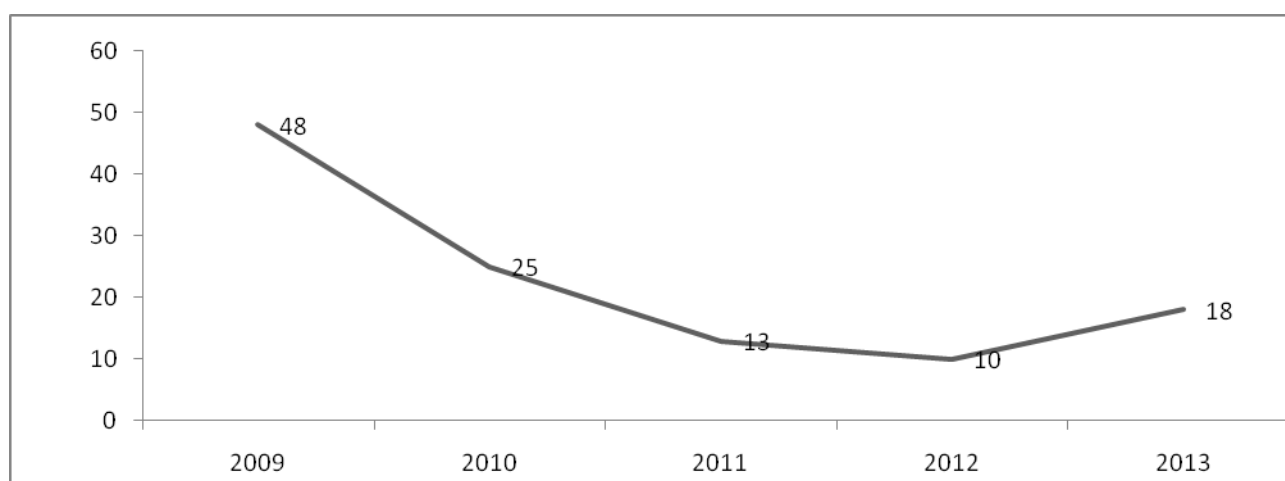
L'environnement est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations des gouvernants dans la perspective d'un développement durable. En effet, depuis plusieurs décennies, le monde connaît des mutations écologiques profondes et rapides dues essentiellement aux activités de l'homme (l'énergie, l'industrie, la déforestation, etc.) qui ont un impact négatif sur l'environnement. Or, les ressources environnementales constituent un énorme potentiel de développement et d'amélioration du bien-être des populations. Pour exploiter ce potentiel et accéder à un développement durable, il est impératif de protéger l'environnement à travers une bonne politique. Au Sénégal, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

Ce chapitre aborde la question environnementales dans la région à travers les activités de la Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) notamment la délivrance de permis de construire, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement.

9.1. Les autorisations de construire

En 2013, il y a eu 18 dossiers d'autorisations de constructions d'immeubles⁵, d'extension de bâtiments qui ont été instruits et ont tous reçu un avis favorable. Par rapport à 2012, on constate une hausse de 8 dossiers en valeur absolue. Après les baisses enregistrées depuis 2010, le nombre d'autorisations de construire renoue avec la hausse sans pour autant atteindre les 48 dossiers traités en 2009 ; même si à l'époque seuls 15 ont reçu un avis favorable.

Graphique 9.1 : Evolution du nombre de dossiers d'autorisation de construire de 2009 à 2013



Source : DREEC

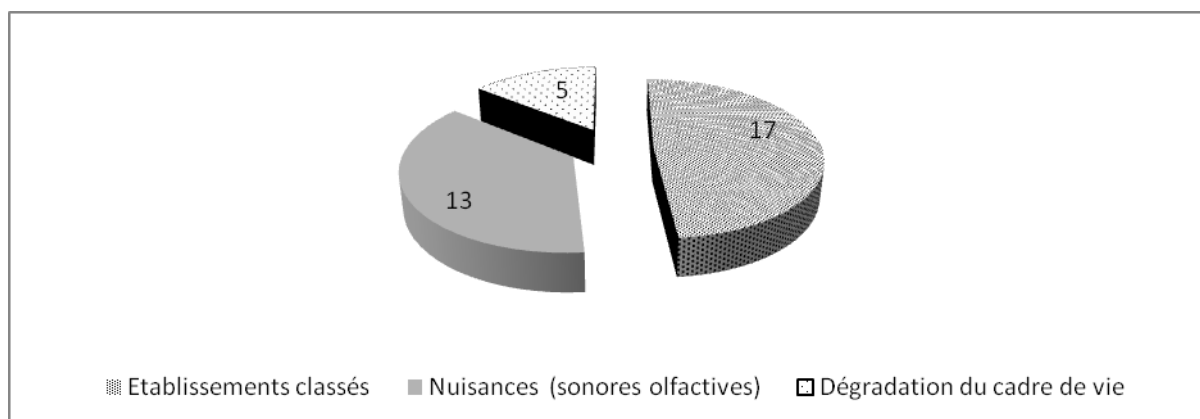
⁵ La DREEC reçoit les demandes d'autorisation de construire quand il s'agit de très grands immeubles

9.2. Gestion des pollutions et nuisances

La pollution est définie comme toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte intentionnel ou non susceptible d'affecter défavorablement le milieu, le fonctionnement des écosystèmes, la faune et la flore. Quant à la nuisance, c'est tout élément préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement. Cette partie concerne les pollutions de l'air ou les odeurs qui incommode les populations, compromettent la santé ou la sécurité publique, nuisent à la production agricole, à la conservation des constructions et monuments ou au caractère des sites et des écosystèmes naturels.

Dans le domaine de la gestion des pollutions et des nuisances, des plaintes ont été enregistrées par la division régionale de l'environnement. En conséquence, les agents de la division, en rapport avec la brigade de gendarmerie et de l'environnement, ont traité 35 plaintes pour répondre aux sollicitations des populations de mieux se sentir dans leur cadre de vie. On note que le nombre de plaintes a connu une baisse en passant de 47 unités en 2012 à 35 en 2013.

Graphique 9.2 : Répartition des plaintes selon l'objet en 2013



Source : DREEC

Ainsi, la DREEC a traité au total trois plaintes liées à la pratique d'activités dans une installation classée et qui est à l'origine de nuisances, qui motive le dépôt de plaintes. Cinq (5) plaintes ont été traitées dans le cadre de nuisances sonores ou olfactives et quinze (15) contre la dégradation du cadre de vie. L'ensemble de ces dossiers sont actuellement suivis de façon régulière en collaboration avec la Brigade de Gendarmerie de l'Environnement. En terme de paiement d'amendes au titre du principe pollueur payeur, la DREEC-Dakar a collecté six millions (6 000 000) de francs CFA au titre de l'exercice 2013.

9.3. La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Il y a :

- ✓ les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage,
- ✓ les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

En 2013, la DREEC a instruit 104 dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation soit 9 dossiers de plus qu'en 2012. Parmi ces demandes, 62 ont été autorisées et 12 rejetées soit des proportions respectives de 59,6% et 11,5%. Les 38 autres dossiers qui restent sont en instance.

Tableau 9.1 : Situation des installations classées de deuxième catégorie

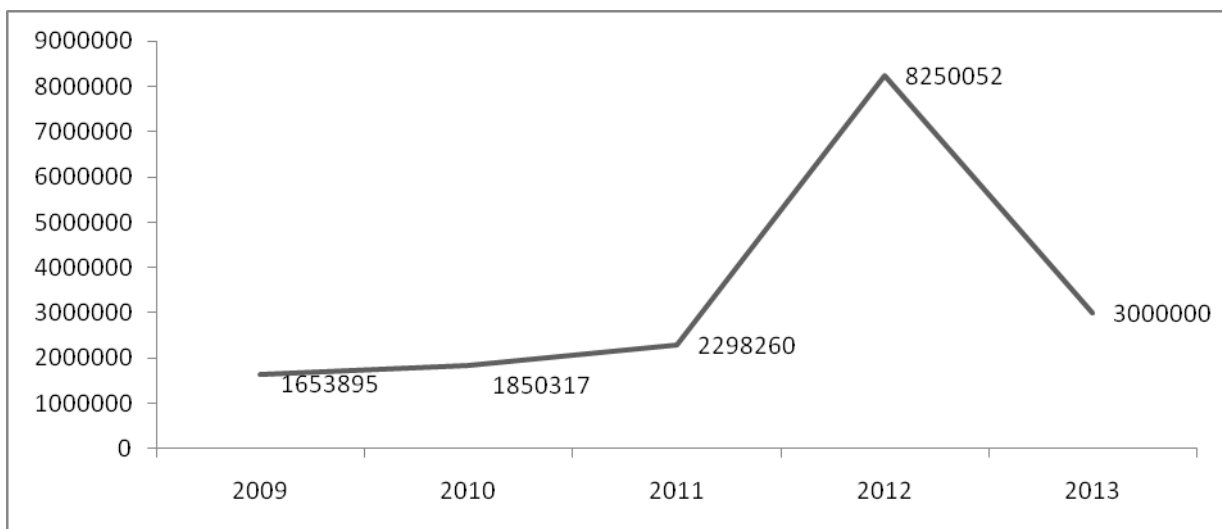
Type ICPE	Autorisées	En instance	Régularisées	Rejetées
Stations services	2	14	0	0
Stations de pêche	3	1	0	2
Stations de gonflage de bouteilles de plongée sous marine	0	1	0	1
Boulangeries	31	6	0	1
Dépôts de gaz	14	1	0	2
Fabriques de glace	0	0	0	1
Dépôts de pondéreux	1	0	0	0
Unité de transformation des produits halieutiques (colle, diluant, etc.)	4	2	0	0
Unité conditionnement de détergents (eau de javel savons liquide, etc.)	1	1	0	1
Unité de conditionnement de produits chimiques	0	1	0	1
Dépôt de container	0	1	0	-
Unité de transformation et conditionnement de céréales locales	0	1	0	0

Garage de stationnement de camions d'hydrocarbures	1	0	0	0
Dépôt de stockage d'hydrocarbures	5	0	0	0
Dépôt de charbon de bois	0	0	0	1
Atelier de garage et de peinture auto	0	0	0	2
Unité de transformation artisanale de peaux (tannerie)	0	1	0	0
Total	62	30	0	12

Source : DREEC

Relativement aux aspects financiers liés à la gestion des établissements classés, la taxe pour l'instruction des dossiers a permis d'avoir trois millions (3 000 000) FCFA durant l'année 2013. Par rapport à 2012 où elle se chiffrait à 8 250 052 FCFA on note un très grand écart de 5 250 052 FCFA. Ce dernier s'explique par les importantes régularisations effectuées en 2012.

Graphique 9.3 : Evolution du paiement de la taxe des dossiers d'EC instruits de 2009 à 2013



Source : DREEC

9.4. Les évaluations environnementales

En 2013, la DREEC a participé aux réunions du comité technique de validation de quarante et un (41) rapports d'études d'évaluation environnementale. Par rapport à 2012, la situation est restée stable, il n'y a pas d'évolution de situation dans le rythme de tenue des comités techniques. Ces rapports concernent sept (07) projets qui se sont régularisés, treize (13) études d'impacts, une (01) étude de danger et un (01) Plan succinct de réinstallation.

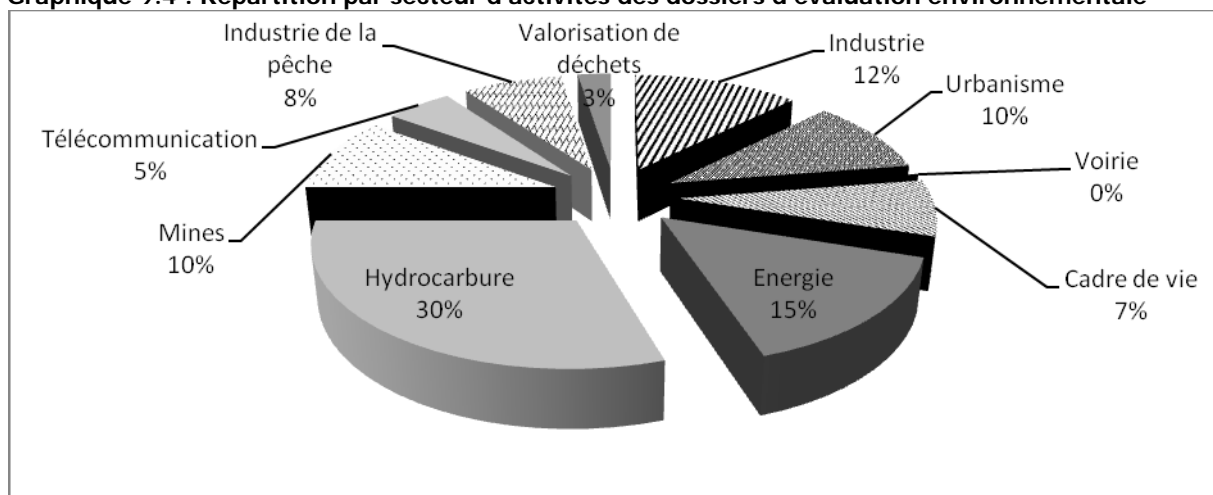
Concernant, la validation des Analyses Environnementales Initiales (AEI), le Comité Technique Régional a statué sur trente deux (32) projets au courant de cette année contre quatorze (14) en 2012, quatre (04) en 2011 et treize (13) en 2010.

La répartition par département et par type d'EE montre un investissement plus accentué au niveau des départements de Dakar et de Pikine. Ils sont suivis par Rufisque et Guédiawaye qui arrive en dernière position.

Le graphique suivant montre que la plupart des dossiers d'évaluation d'impacts concernent les hydrocarbures (30%), l'énergie (15%) et l'industrie (12%). Par contre, les secteurs les moins importants en termes de représentativité dans les dossiers, sont le cadre de vie, la valorisation des déchets, etc.

Comparé à l'année dernière, on note un recul dans la part de l'industrie qui passe de 41% à seulement 12%.

Graphique 9.4 : Répartition par secteur d'activités des dossiers d'évaluation environnementale



Source : DREEC

Conclusion

Une mauvaise gestion de l'environnement influe négativement et directement sur le cadre de vie des citoyens. La gestion des ressources naturelles et des déchets, la politique d'aménagement des sols et d'utilisation du foncier dans les zones périurbaines, et la pollution doivent être traitées avec rigueur. Dans ce sens, il apparaît qu'un travail énorme est abattu. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour assurer à la population un cadre de vie sain et durable.

CHAPITRE 10 : EAUX ET FORETS

Durant cette dernière décennie, l'austérité des conditions climatiques, l'augmentation de l'urbanisation et des infrastructures ainsi que la surexploitation du milieu naturel ont entraîné une dégradation des ressources naturelles. Face à cette situation, l'Etat du Sénégal a senti la nécessité de préserver les ressources forestières en impliquant les collectivités locales dans la lutte contre les facteurs qui accroissent la vulnérabilité des ressources naturelles.

Le présent chapitre s'intéresse aux réalisations de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts qui est chargée principalement de veiller à la conservation du potentiel forestier et des équilibres écologiques et de participer, de façon durable, à la satisfaction des besoins des populations en produits forestiers.

10.1. Le capital forestier de Dakar

Le patrimoine forestier de la région est composé d'un domaine classé, d'un domaine protégé, d'un réseau hydrographique avec un réseau potentiel faunique.

❖ **Domaine classé :**

Cette zone appartient à l'Etat qui peut y concéder l'exploitation. Elle est composée de dix (10) forêts ou périmètres classés, estimés à **3 964 ha**.

Le département de Rufisque occupe plus de la moitié de la zone classée avec une superficie couvrant les 58% du domaine classé, ensuite vient le département de Pikine avec 37%. Les zones classées de Dakar et de Guédiawaye ont une part négligeable par rapport aux autres départements avec 5% du total.

Tableau 10.1 : Situation générale du domaine classé de la région

Nom du massif forestier classé	Texte de classement	Superficie	Superficie dégradée	Superficie déclassée	Superficie Sous contrat / protocole d'accord	Superficie empiétée	Localisation	
							Dpt	Commune /CR
Périmètre de Reboisement de Mbaou	Arrêté n° 979/SEF du 7 Mai 1940	800 Ha 16 a 48 ca	Pas estimée	100,07 Ha 16 a 48 ca	0	Pas estimée	Pikine	Commune d'Arrondt de Mbaou
Forêt classée de la corniche	Arrêté n° 2614/SE du 22 juillet 1943.	100 Ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Dakar	Commune d'Arrondt de Dakar Plateau
Parc national des îles de la madeleine	Décret N° 76 0033 du 16 janvier 1976 ; sa gestion est régie par l'Arrêté N° 7164-24 juin 1976/PM/DGT	45 Ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Dakar	Commune Arrondt Fann Point E
Sébikhotane	Décret n° 0570 du 01 février 1950	2250 ha dont 520 ha dans Dakar	Pas estimée	100 has	0	Pas estimée	Rufisque	

Forêt classée de Dény Youssouf	Arrêté N° 1287 du 02 avril 1946.	268 ha 46a 86ca	Pas estimée	0	100 has	Pas estimée	Rufisque	Communauté rurale Sangalkam
Périmètre de reboisement de Malika	Arrêté n° 0568 du 01 février 1950.	681 ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Pikine	Yembeul Nord, Malika, Keur Massar
Périmètre de reboisement du Lac Retba	Arrêté N° 4085 du 31 mai 1955	1 500 ha	Pas estimée	0	0	Pas estimée	Rufisque	communauté rurale de Sangalkam et une partie de la commune d'arrondissement de Malika
Périmètre de reboisement de Cambèrène	Arrêté n° 14 SEF du 03 janvier 1950	15 ha 9a	Pas estimée	0	0		Dakar, Guédiawa ye	Comm. Arrdt Parcelles Assainies, Golf Sud, Sahn notaire
Réserve botanique de Noflaye	Arrêté N° 3406/SEF du 05 avril 1957	15 ha 9a	Pas estimée	0	0		Rufisque	C.R. Sangalkam
Parc Forestier et Zoologique de Hann (PFZ)	Arrêté n° 3042 du 29 août.	80 ha à l'origine et 60 ha aujourd'hui	PFZ pas estimée	PFZ néant	2 ha avec le Poney club	PFZ non estimée	Dakar	Comm Arrdt de Hann

Source : rapport annuel 2013 IREF

❖ **Domaine protégé**

Le domaine protégé est un paysage constitué de formations forestières naturelles localisé dans le terroir et dans les zones urbaines. Les rares zones protégées de la région de Dakar sont localisés dans les zones de terroirs et urbaines. Ce domaine est constitué de formations forestières naturelles qui sont : les boisements des mamelles, de Bargny et des communautés rurales de Yenne et Sangalkam.

❖ **Potentiel faunique**

Les ressources fauniques sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibier à poils tels : les singes, les chacals communs, de gibier à plumes tels : les canards à plumes et de gibier d'eau, les pigeons maillés et verts et les francolins.

❖ **Hydrographie**

L'hydrographie de la région de Dakar est composée de marigots et de lacs qui représentent des atouts économiques et écologiques pour l'écotourisme de la région. Mais ce domaine est menacé par l'industrialisation occasionnant ainsi des inondations ces dernières années.

Le capital forestier de la région de Dakar, bien qu'il soit menacé par les contraintes telles que la régression des espaces forestiers, la démographie galopante, l'exploitation forestière illégale ou les feux de brousses, constitue de enjeu économiques avec les recettes de chasse liées aux partenaires mais aussi sur le développement de l'écotourisme.

10.2. Exploitations forestières

❖ Charbon de bois

La région de Dakar est une zone où il y a une forte consommation du charbon de bois. En 2013, la consommation en charbon de bois a atteint les 1 089 923 quintaux soit une augmentation de 42 981 quintaux, (5%) par rapport à celle de l'année 2012 qui était de 1 046 942 quintaux. L'essentiel du charbon de bois consommé à Dakar provient de Tambacounda (65%), les 31%, de la région de Kolda et le reste des régions de Sédhiou et Kaffrine.

Tableau 10.2 : Répartition du volume de charbon de bois consommé en fonction de la provenance

Produits	TAMBA	KOLDA	SEDHIOU	KAFFRINE	TOTAL
Charbon en quintaux	718 576,0	344 397,5	26 600,0	350,0	1 089 923,5
%	65,9%	31,6%	2,4%	0,03%	100%

Source : rapport annuel 2013 IREF

❖ Bois d'artisanat

Provenant en partie des régions de Tambacounda, Kolda et de Sédhiou avec une quantité de 18 420 stères enregistrée en 2013, la quasi-totalité du bois d'artisanat est à usage de sculpture et est destinée à Dakar mais aussi à la ville de Touba.

❖ Bois de chauffe

Suite à l'exploitation illégale du bois d'artisanat souvent utilisé comme bois de chauffe venant de Tamba, Kolda et de Sédhiou, le bois de chauffe a été interdit à Dakar pour promouvoir celui de la bande de filao de Thiès et de Louga.

La consommation de bois de chauffe en 2013 à Dakar est donc estimée à 6 275 stères dont 89% provenant de Louga et 11% produit par la région de Thiès.

❖ Bois d'œuvre

Le bois d'œuvre exploité à Dakar est composé par le bois local venu des zones de production et du bois importé d'autres pays par les sociétés.

Tableau 10.3 : Origines des variétés du bois d'œuvre consommé à Dakar en 2013

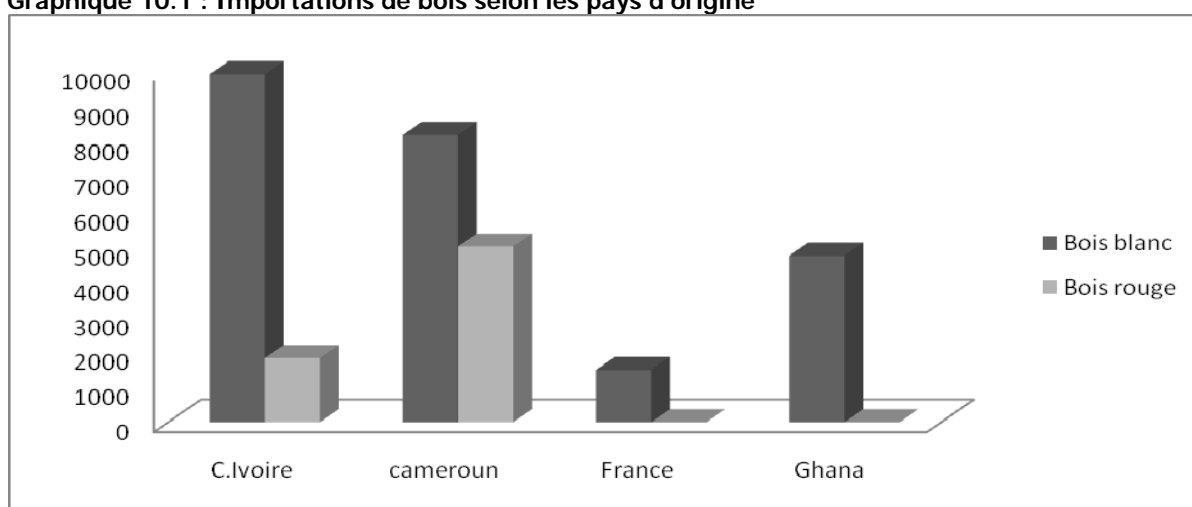
REGIONS	Caicédtrat	Linke	Santan	Dimb	Tec k	Gmelina	Déchets	Ven	Kapokier	CUMUL
Kolda	118,2	222,8	34,3	6,8	0	0	0	0	18,2	400,3
Sédhiou	645,133	315,15	78,6	66,2	0	0	180,553	30	10	1325,63
Ziguinchor	324,53	128,312	36	31	42	0	0	0	15	576,842
Kédougou	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
TOTAL	1087,8	666,3	148,9	104	42	4	180,5	30	43,2	2306,7

Source : rapport annuel 2013 IREF

D'après le tableau ci-dessus, 57,5% de la production locale vient de la région de Sédhiou, 25% de la région de Ziguinchor et 17,4% de la région de Kolda. On note une prédominance du Caicédrat à hauteur de 47,2%, suivi du Linke qui représente 28,9%, du Santan avec 6,5% et du Dimb avec 4,5% ; les autres espèces viennent ensuite avec des proportions faibles. Force est de constater une part importante des déchets qui font 180,5 m³.

Concernant le bois blanc et le bois rouge importé par les sociétés, l'analyse du graphique montre que le bois blanc importé provient à 41% de la Côte d'Ivoire et 34 % du Cameroun alors que pour le bois rouge importé la proportion atteint les 73% pour le Cameroun et 27% pour la Côte d'Ivoire. Le Ghana et la France fournissent respectivement 19% et 6% du bois blanc importé mais ne fournissent pas de bois rouge.

Graphique 10.1 : Importations de bois selon les pays d'origine



Source : rapport annuel 2013 IREF

10.3. Reboisement et distribution

La campagne nationale de reboisement 2013 est caractérisée par une pluviométrie abondante ; le reboisement fut marqué par un manque d'intrants permettant de produire suffisamment des plants mais aussi par un manque de moyens de transport qui facilite la mobilité vers les pépinières.

Situation et production de plants

Pour l'année 2013, sur une prévision de 504.000 plants, une production totale de 429.673 plants a été effectuée à Dakar et celle-ci composée de plants d'espèces forestières, fruitières, fruitières forestières et ornementales.

Graphique 10.2 : La production de plants par types de pépinière

Source : rapport annuel 2013 IREF

Cette production de plants, assurée essentiellement par les régies privées et individuelles, est dominée par les espèces forestières qui représentent 56% de la production totale suivies des espèces ornementales avec 24% ; viennent ensuite les fruitières forestières et les espèces fruitières avec respectivement 11% et 9%.

Tableau 10.4 : Production de plants dans la région de Dakar par département

Département	Espèces forestières	Espèces fruitières	Fruitières forestières	Espèces ornementales	Total
Dakar	52 335	16 810	900	83 649	153 694
Pikine	184 985	32 087	37 869	18 538	273 479
Rufisque	2 000	500	0	0	2 500
Guédiawaye	0	0	0	0	0
Total	239 320	49 397	38 769	102 187	429 673

Source : rapport annuel 2013 IREF

Il faut souligner que la production et la distribution de plants en 2013 qui est de 429673 plants est plus importante que celle de 2012. En effet, il est noté une augmentation de 20,37% par rapport à l'année précédente.

Le département de Pikine, qui abrite la pépinière de Mbao, fournit presque les 63% de la production ; ensuite vient le département de Dakar avec 36% qui est composé des pépinières de Hann et des privés, enfin il y a celui de Rufisque qui n'a pas de régie mais s'approvisionne à Hann et à Mbao avec une représentativité de 1%. Le département de Guédiawaye n'a pas produit de plants pour cette campagne.

10.4. Lutte contre les feux de brousse

La pluviométrie de la saison 2013 est abondante, ce qui a favorisé un développement important du tapis herbacé. Dans la zone rurale de Dakar, l'herbe est faussée, puis vendue dans la ville pour l'alimentation du bétail. Cette activité de la population a rendu facile la lutte contre les feux de brousse. Toutefois, il y a souvent des cas de feux accidentels surtout dans le département de Rufisque qui a un faible taux de densité humaine par rapport aux autres départements. Pour l'année 2013, cinq feux de brousse ont été constatés et ils ont touché au total 50,1hectares.

Tableau 10.5 : Les cas de feux de brousse

N°	Localisation du feu	Date		Superficie brûlée (hectare)	Causes	Dégâts causés	Auteur du feu	Observations
		Déclenchement	Extinction					
01	Bargny	07/12/2012 à 13 h 50	07/12/2012 à 16 h 10	07 h environ	Conflit entre éleveurs et agriculteurs	Tapis herbacé brûlés, épineux touchés	Inconnu	Intervention population pour éteindre le feu dès l'arrivée service forestier
02	Bargny (SOCOCIM)	17/12/2012 à 13 h 45	17/12/2012 à 17 h 34	6,5 h	Inconnu	Tapis herbacé consommé, épineux et combrétacées légèrement brûlés	Inconnu	Domaine privé SOCOCIM intervention ouvriers SOCOCIM, sapeurs-pompiers et agents forestier Rufisque
03	Diamniadio/RN2	19/12/2012 environ 15 h	19/12/2012 à 16 h 28	0,9 h	Fumeur de passage sur la route	Ordures ménagères et tapis herbacé brûlés	Inconnu	intervention gendarmerie, sapeurs-pompiers et service forestier
04	Diamniadio	20/12/2012 environ 12 h	20/12/2012 à 17 h 40	35 h	Mise à feu pour meilleure visibilité	Tapis herbacé consommé, peuplement d'arbres et d'arbustes brûlés surtout les épineux	Auteur appréhendé	Intervention population (éleveurs) et le service forestier
05	Forêt classée de Mbao	01/11/2013	01/11/2013	0,7	Agents Sapeurs Population	Feu de litière (aucun dégât)	Inconnu	

Source : Rapport annuel 2013 IREF

Conclusion

La campagne 2013 a été caractérisée par une amélioration des résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, il convient aussi de souligner que le domaine classé de Dakar reste menacé par beaucoup de contraintes telles que l'urbanisation galopante de la région, le manque de ressources pour le financement des programmes d'aménagement intégré du domaine forestier.

CHAPITRE 11 : AGRICULTURE

L'économie sénégalaise est essentiellement agricole. Cependant, la climatologie détermine le type d'agriculture, on cultive surtout des plantes saisonnées et à irrigation humaine. Cette dépendance expose le secteur aux mauvaises productions et surtout à un défaut de couverture des besoins en nourriture des populations rurales.

La région de Dakar n'a pas une vocation agricole. La seule partie rurale, située dans le département de Rufisque, permet de cultiver des céréales et des cultures industrielles. Cependant, les surfaces cultivables se réduisent considérablement au profit des habitations. Une partie de la région est constituée par les Niayes qui sont caractérisées par une nappe d'eau souterraine peu profonde de 0,5 à 5 mètres de profondeur et constituées de dunes et de dépressions propices aux cultures maraîchères qui fournissent une part importante des produits maraichers consommés dans la région.

Ce chapitre s'intéresse à la campagne agricole de 2013-2014 dans la région de Dakar. Il passe en revue l'horticulture maraîchère, les cultures fruitières, les cultures céréalières et les cultures industrielles.

11.1. Horticulture maraîchère

Le maraîchage, ou horticulture maraîchère, est la culture de légumes et de certains fruits, de certaines fines herbes et fleurs à usage alimentaire, de manière intensive et professionnelle. Le Sénégal accorde une place importante à l'horticulture notamment à travers la politique horticole dont l'objectif principal est « d'atteindre l'autosuffisance en produits horticoles de grande consommation, particulièrement en pommes de terre et oignons... ».

A Dakar, la zone des Niayes est le principal lieu de production de produits horticoles et assure 30% de la production maraîchère nationale en 2012. Cette zone a des potentialités hydriques qui lui permettent d'être indépendante à l'égard de la variabilité pluviométrique.

Les exploitations maraîchères sont estimées à 4.948 (soit 49,4% des exploitations agricoles) de la région, 20% dans le département de Dakar, 30% dans celui de Pikine et 50%, soit la moitié, dans le Rufisque.

En effet, zone de prédilection maraîchère, la communauté rurale de Sangalkam et la zone dite continentale située au nord de la communauté rurale de Yenne (le DENI) participent pour une grande part à la satisfaction des besoins du marché de Dakar en légumes. Le développement de l'horticulture dans cette zone, située au cœur des Niayes, bénéficie d'un certain nombre de facteurs favorables : climat doux, sols propices aux cultures maraîchères, investissements du privé et forte demande. Cependant le secteur maraîcher connaît beaucoup de difficultés relatives, entre autres, à un manque d'organisation du marché interne, à l'insuffisance en eau et au déficit d'encadrement.

Les principales spéculations maraîchères sont : tomate, chou pommé, persil, haricot, aubergine, pomme de terre, gombo, piment, oignon, pastèque, navet.

11.2. Cultures fruitières

Dans la communauté rurale de Sangalkam et la partie continentale de la communauté rurale de Yenne, les vergers occupent environ 11 000 ha. Les vergers de manguiers occupent à eux seuls 70% de la superficie des vergers de la zone.

Faute de chiffres récents sur la production annuelle et par type de spéculation, il faut tout de même retenir que les principales spéculations sont :

- Les agrumes (citronnier, mandarinier, pamplemousse, etc.)
- Les manguiers
- Les corossoliers
- Les grenadiers
- Les papayers.

11.3. Cultures céréalières

La superficie des terres emblavées par les cultures céréalières en 2013-2014 est de 1 281 hectares. Par rapport à 2012-2013, on note une hausse de 8,5% soit 100 hectares de plus en valeur absolue. Toutefois, malgré cette augmentation de superficie, la production céréalière a baissé de 14% en 2013 pour se situer à 853 tonnes. Cependant, il convient de noter que cette production ne concerne que le maïs et le sorgho car les données concernant le mil ne sont pas disponibles. Force est de constater que la production céréalière est tirée par celle du maïs qui représente 85,9% de la production et occupe 75,3% des surfaces cultivées dans la région de Dakar.

En ce qui concerne le rendement par Ha, on constate une diminution pour le Sorgho et le Maïs entre 2012 et 2013. Il passe de 462 Kg/ha à 400 Kg/ha pour le Sorgho et de 1 004 Kg/ha à 798 Kg/ha pour le maïs. Cette baisse de productivité n'est pas favorable pour le pays qui cherche à atteindre son autosuffisance alimentaire même si par ailleurs la capacité productive de la région est marginale par rapport au reste du potentiel du pays.

Tableau 11.1 : Production céréalière de la région de Dakar en 2013

Céréales	Superficie en Ha	Production en tonnes	Rendement en Kg/Ha
Sorgho	300	120	400
Maïs	918	733	798

Source : DAPSA

11.4. Cultures industrielles et autres cultures

Dans la région, d'autres cultures sont aussi produites, il s'agit de l'arachide d'huilerie, le niébé, le manioc, la pastèque, le bissap (oseille de guinée) et le gombo. Les superficies emblavées pour ces cultures s'évaluent sur 6 639 Ha en 2013-2014 contre 5 638 Ha en 2012-2013 soit une hausse de 17,8%. A l'exception du Niébé, toutes les

autres cultures ont vu leur production augmenter entre la campagne de 2012-2013 et celle de 2013-2014. La production de Niébé est passée de 988 tonnes à 490 tonnes soit une diminution de moitié (-50%). Celle du gombo quant à elle a triplé passant de 1 025 tonnes à 3 169 tonnes (+209%), la pastèque a une production de 80% supérieure à 2012 soit 1 120 tonnes. Dans la même dynamique, le bissap, le manioc et l'arachide d'huilerie connaissent des progressions respectives de +62%, +56% et + 12% entre les deux années.

Tableau11.2 : Production des autres cultures de la région de Dakar en 2013

Cultures			Arachide d'huilerie	Niébé	Manioc	Pastèque	Bissap	Gombo
Production	2012	en	1 313	988	1505	623	451	1 025
tonnes								
Production	2013	en	1 470	490	2345	1 120	730	3 169
tonnes								
Ecart			+12%	-50%	+56%	+80%	+62%	+209%

Source : DAPSA

Conclusion

Le développement de l'agriculture à Dakar se heurte à plusieurs contraintes aussi bien structurelles que conjoncturelles. Ces difficultés sont liées principalement aux aléas climatiques et à la pression foncière de l'urbanisation. Les Niayes, qui constituent le « poumon vert » de la région, doivent être protégés pour profiter de leur richesse écologique. Aussi, est-il nécessaire d'accroître les surfaces cultivées mais surtout d'améliorer les rendements, c'est-à-dire investir en recherche et développement de semences modernisées et utiliser des instruments motorisés et des systèmes d'irrigation efficaces.

CHAPITRE 12 : ELEVAGE

L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et participe activement à la valeur ajoutée du secteur primaire. Toutefois, la région de Dakar n'a pas une vocation pastorale, les chiffres du dernier recensement l'attestent avec seulement 8,4% des ménages dakarois qui pratiquent l'élevage. Cette situation découle certainement du manque d'espace dans la région. Néanmoins, Dakar est le principal centre de commercialisation et de consommation du bétail.

Ce chapitre analyse dans une première partie la santé animale et dans une deuxième partie la production de viande d'origine animale dans la région.

12.1. Santé animale

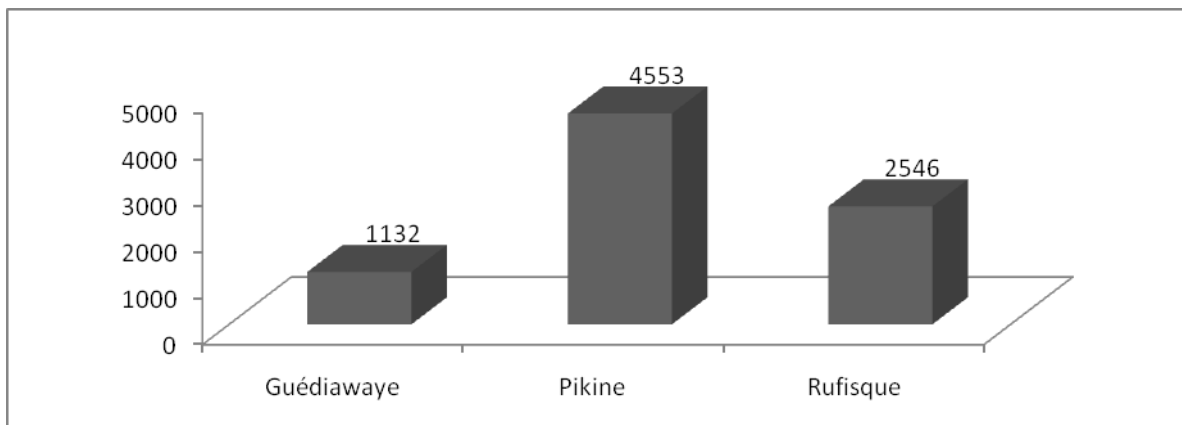
La situation zoo sanitaire en 2013 a été marquée par l'apparition d'un foyer de Dermatose Nodulaire contagieuse (DNCB) contrairement à 2012 où aucun foyer n'a été détecté.

➤ L'Assistance vétérinaire

Les soins vétérinaires sont assurés par les professionnels privés détenteurs d'un mandat sanitaire accordé par l'Etat et par les services publics. Cependant, vu qu'ils ne peuvent pas assurer toute la couverture, les populations font appel aux services publics pour des interventions sur des animaux malades.

En 2013, 8 221 animaux ont été consultés par les agents du service public pour des affections diverses. Par rapport à 2012, on note une hausse de 10% soit 751 animaux consultés de plus. Parmi les animaux consultés 4 557 l'ont été à Pikine, 2 546 à Rufisque et 1 132 à Guédiawaye. Au niveau du département de Dakar, aucune consultation n'a été effectuée, cela s'explique par l'inexistence de clinique fonctionnelle au niveau de ce Département.

Graphique 12.1 : Répartition des animaux selon le département

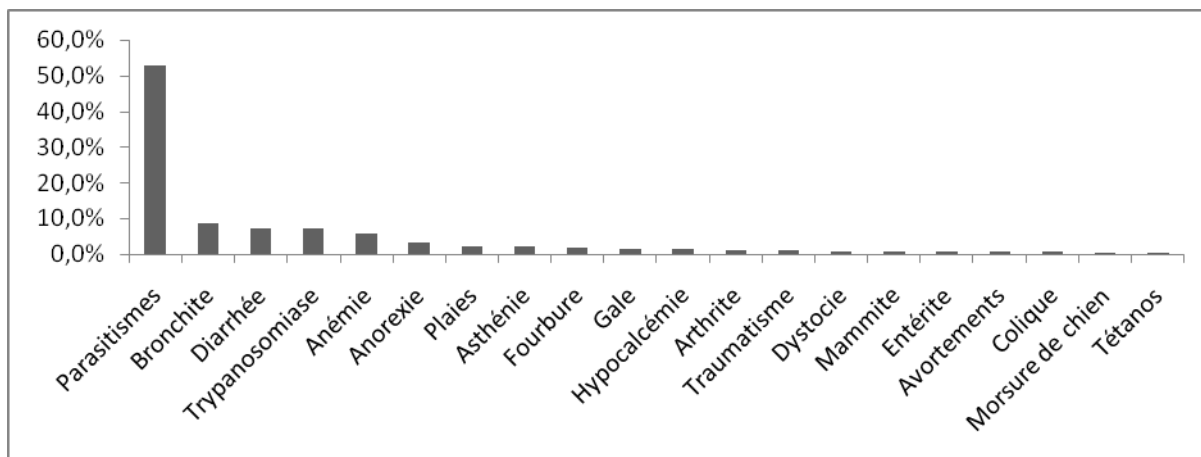


Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) de Dakar

Au niveau du département de Rufisque, la totalité des 2 532 animaux consultés a été

traitée. Le traitement a porté sur 861 bovins, 917 ovins, 190 caprins, 512 équins et 66 canins. Les statistiques indiquent que plus de la moitié (52,7%) des animaux traités, soit 1 341, souffrent de parasitisme. La deuxième maladie la plus fréquemment traitée est la bronchite qui concerne 215 cas soit 8,4% des traitements. Elle est suivie par la Diarrhée et la Trypanosomiase qui ont affecté chacune 182 animaux. Les traitements pour Tétanos ont été les moins fréquents avec seulement 11 cas.

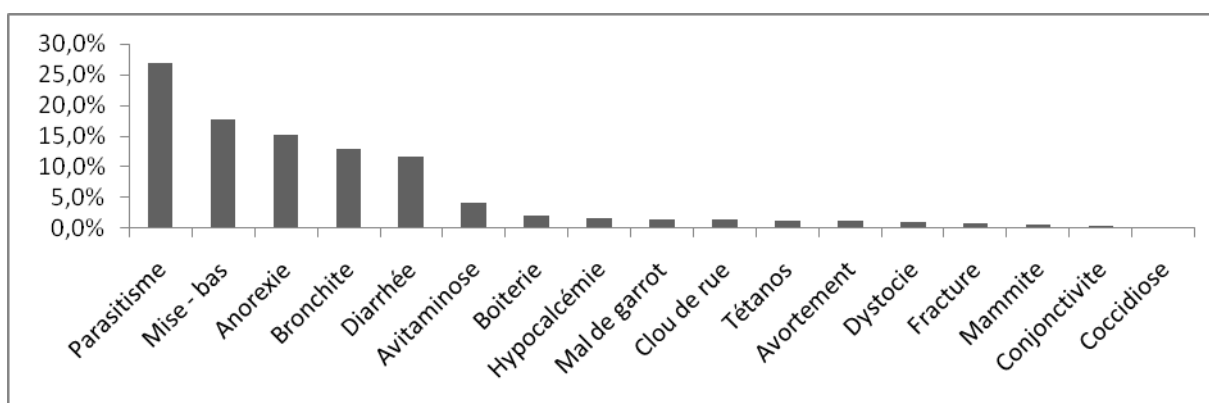
Graphique 12.2 : Assistance vétérinaire dans le Département de Rufisque



Source : IRSV de Dakar

S'agissant du département de Guédiawaye, 95,8% des animaux consultés ont été traités soit 1 085 têtes. Le traitement a porté sur 788 ovins, 46 caprins, 184 équins et 67 chiens. A l'instar de Rufisque, le parasitisme est l'affection pour laquelle il y a eu le plus de traitements avec 291 cas. En deuxième position vient la mise-bas après avec 291 bêtes concernées soit 17,6%. Le traitement pour l'anorexie qui a touché 164 bêtes vient après. Le traitement de la bronchite arrive en quatrième position avec 139 bêtes concernées. L'affection la plus rare est la Coccidiose avec seulement 2 bêtes atteintes.

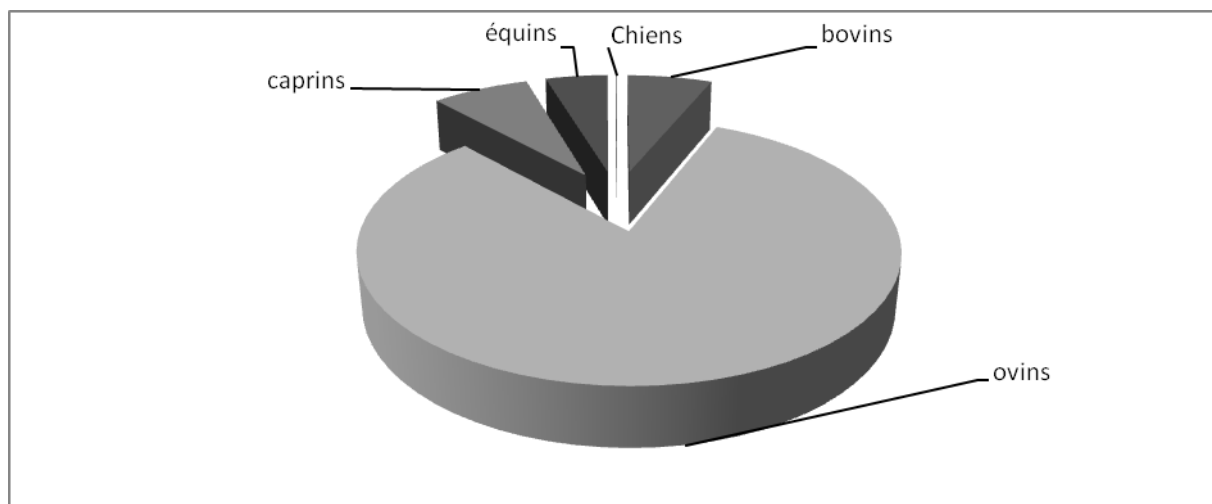
Graphique 12.3 : Assistance vétérinaire dans le Département de Guédiawaye



Source : IRSV de Dakar

Dans le département de Pikine, 4 532 animaux ont été traités sur les 4 553 consultés soit 99,5%. Parmi ces derniers, 3 713 sont des ovins, 283 des bovins, 208 des équins, 324 des caprins et 4 chiens.

Graphique 12.4 : Assistance vétérinaire dans le Département de Pikine



Source : IRSV de Dakar

Déparasitage

Le parasitisme est sans aucun doute la maladie qui affecte le plus les animaux dans la région. Pour y remédier, 3 398 animaux ont été déparasités dans la région de Dakar en 2013 par les agents du service public⁶. La répartition spatiale des animaux déparasités est très inégalitaire. Rufisque occupe la première place et abrite 1 341 animaux déparasités, Pikine vient après avec 1 298 et enfin Guédiawaye avec seulement 759 animaux déparasités. Le déparasitage a été effectué sur 2 155 ovins, 443 bovins, 474 équins, 193 caprins et 133 chiens.

Tableau 12.1 : Nombre d'animaux déparasités dans la Région en 2013 selon le département

Département	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Chiens	Totaux
Pikine	22	1 106	86	73	11	1 298
Guédiawaye	0	522	39	132	66	759
Rufisque	421	527	68	269	56	1 341
Totaux	443	2 155	193	474	133	3 398

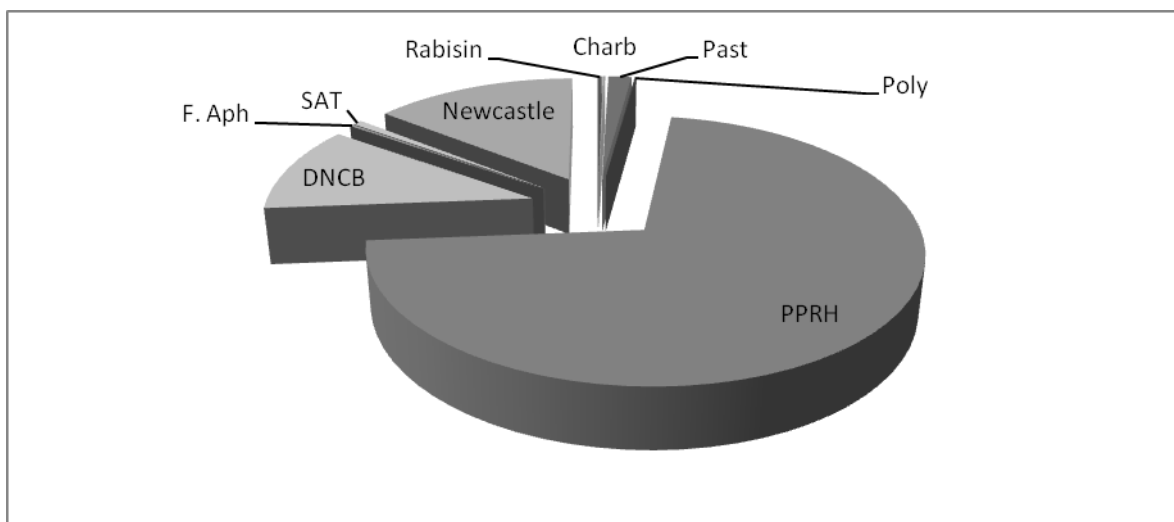
Source : IRSV de Dakar

Immunsation du cheptel par le service public

Le service public a immunisé en 2013 dans la région de Dakar 40 935 animaux dont 29 489 ovins, 5 362 bovins, 79 équins, 124 chiens et 5 881 volailles. Le vaccin qui a été le plus administré est le PPRH avec 29 270 cas. Il est suivi par le Newcastle utilisé pour 5 881 têtes de volaille et le DNCB administrés à 4 503 animaux. Viennent ensuite le Rabisin, le sérum antitétanique, le Pasteurellad, le charbon symptomatique, la fièvre aphteuse et le Polyéquipeste qui totalisent 1 281 cas.

Graphique 12.5 : Immunsation du cheptel et de la volaille

⁶ Nous ne disposons pas d'informations sur la clinique vétérinaire privée dans la mesure où les praticiens n'envoient pas de rapports d'activités.



Source : IRSV de Dakar

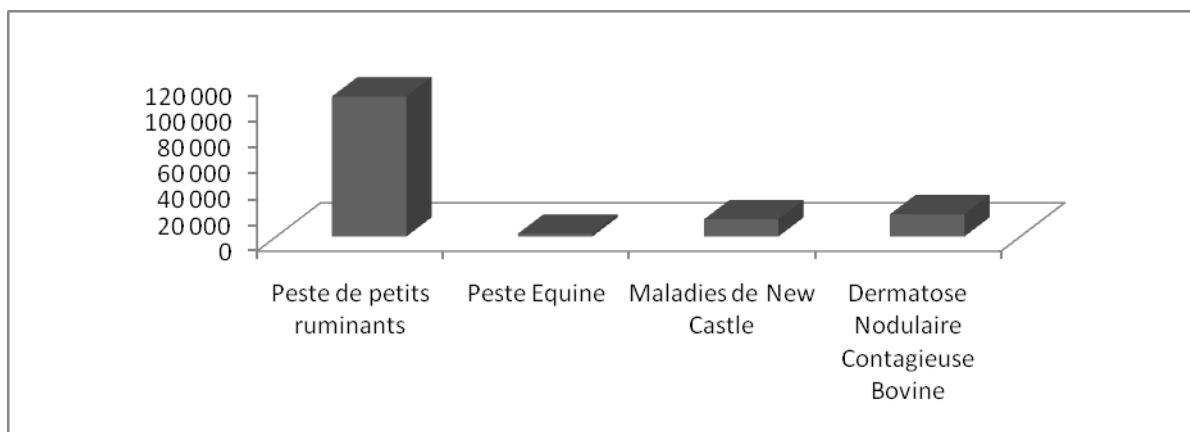
La Campagne de vaccination du bétail 2012- 2013

Dans le cadre de la protection sanitaire du cheptel, le Ministère de l'Élevage organise chaque année une campagne nationale de vaccination du bétail et de la volaille contre 13 maladies jugées prioritaires.

Au titre de l'édition 2012-2013, les vétérinaires mandataires de la région de Dakar ont vacciné 140 868 animaux principalement pour les maladies suivantes :

- ✓ la peste des petits ruminants (PPR) pour 108 043 ovins et caprins
- ✓ la peste équine (PE) pour 2264 Equins
- ✓ la maladie de Newcastle (MNC) pour 13 308 volailles
- ✓ et la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bobine (DNCB) pour 17 253 bovins.

Graphique 12.6 : Campagne de vaccination du cheptel et de la volaille en 2013 dans la région de Dakar



Source : IRSV de Dakar

Santé publique vétérinaire

La valeur totale des saisies effectuées en 2012 dans la région est de 208 974 800 FCFA.

- ✓ Les saisies totales d'une valeur de 669 000 FCFA ont intéressé 292 KGS (bovin et ovins) pour cause d'abattage clandestin.
- ✓ Dans le département de Dakar les saisies d'une valeur de 205 825 000 FCFA ont été effectuées.
- ✓ Les saisies partielles de viande et d'organes pour des motifs divers (affections pathologiques, répugnance, mauvaise conservation, abattage clandestin...) se chiffrent à 2 018 000 FCFA.

La lutte contre la rage

La sensibilisation pour la vaccination antirabique des carnivores domestiques, l'abattage systématique des chiens errants sont opérés périodiquement par les services vétérinaires.

Durant cette année, chaque département a effectué des sorties pour pourchasser les chiens errants. Au total 386 chiens ont été abattus soit 159 de moins qu'en 2012. Dans le département de Dakar, 258 chiens errants ont été abattus, à Pikine 46 et Guédiawaye 48 et enfin 34 chiens sont concernés à Rufisque.

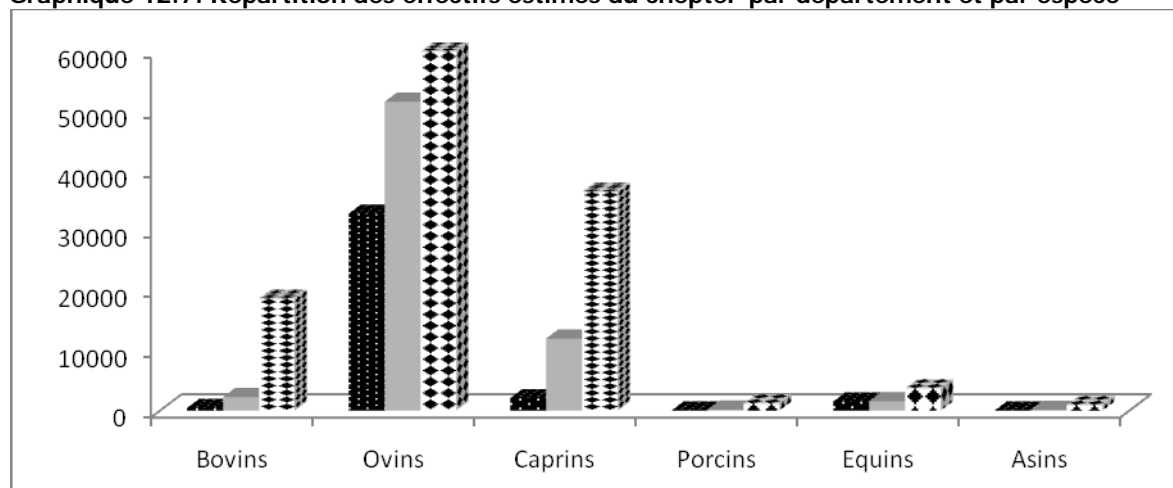
12.2. Production animale

Malheureusement, les effectifs sont simplement estimés du fait de l'absence d'un recensement exhaustif du cheptel au niveau de la région.

La région compte 225 021 têtes estimées en 2009. Les ovins et caprins représentent 86,6% de l'effectif total et constituent les espèces les plus représentées dans la région. Les bovins avec 9,5% de l'effectif viennent en seconde position. Les équins représentent 2,9% du cheptel. Les porcins et les asins ont la plus faible part avec 1% des effectifs.

En ce qui concerne la répartition spatiale des effectifs, les statistiques indiquent que le département de Rufisque abrite 60 801 têtes soit 27% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. Pikine et Guédiawaye abritent 67 540 têtes soit 30%. Enfin, 16,3% des effectifs soit 36 751 têtes sont localisés dans le département de Dakar.

Graphique 12.7: Répartition des effectifs estimés du cheptel par département et par espèce



Source: IRSV de Dakar

12.3. Commercialisation du bétail dans la région

La région de Dakar est par excellence le centre de consommation du bétail. Le bétail provenant des autres régions converge vers l'agglomération dakaroise. En 2013, on a dénombré 125 009 bovins, 594 892 ovins et 216 338 caprins soit au total 936 239 animaux qui sont entrés dans la région. La quasi-totalité de ces derniers est destinée à la boucherie.

Organisation de la Tabaski 2013

L'importance de cette fête religieuse au niveau de Dakar qui absorbe près de 35% du disponible en béliers de Tabaski au Sénégal, a nécessité la prise de dispositions organisationnelles particulières pour assurer le succès de cet événement à la satisfaction à la fois des vendeurs et des consommateurs.

Un nombre de 35 points de vente ont été autorisés répartis dans les quatre départements. Les effectifs recensés au niveau des points de vente ont porté sur 211 098 béliers. Concernant la répartition spatiale du bétail recensé, il faut souligner que le département de Pikine, qui dispose d'un forail de petits ruminants, a enregistré la plus forte population de bétail soit 103 427 têtes. Il est suivi par celui de Dakar qui comptabilise 78 866 têtes. Le département de Rufisque vient en troisième position avec 20 436 têtes recensées. Enfin Guédiawaye ferme la marche avec 8 369 têtes.

Au lendemain de la « Tabaski 2013 », un reliquat de 545 moutons a été recensé contre 10 963 en 2012 soit une baisse des invendus de 95 %.

12.4. Production de viande : Abattages contrôlés

Le volume global des abattages enregistrés en 2013 dans la région de Dakar s'élève à 27 552, 259 tonnes de viande contre 21 605,646 tonnes en 2012 soit une hausse de 5 946,6 tonnes en valeur absolue. Ces abattages ont été faits au niveau du département de Rufisque ainsi qu'au niveau de la SOGAS (Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal). A Rufisque, il a été abattu 60 347 bovins pour un tonnage en viande de 10 818 656 kg et 7 175 petits ruminants pour un poids de 97 631 kg. Soit au total un

volume de 10 916,287 Kg toutes espèces confondues.

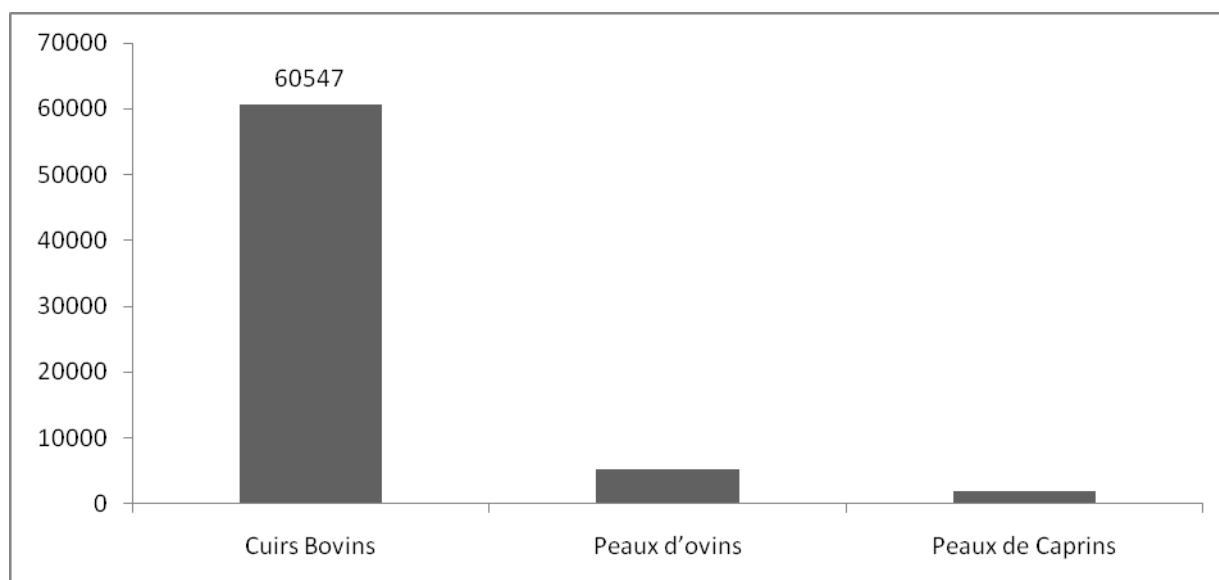
Au niveau de la SOGAS, le tonnage en viande traité s'élève à 16 635, 972 tonnes toutes espèces confondues. Ce tonnage est réparti comme suit :

- 67810 bovins pour 10 169 354 Kg
- 439 712 ovins pour 5 588 122 Kg
- 73 994 caprins pour 73 994 Kg
- 3615 porcins pour 148 478 kg
- 1 camelin pour 178 kg.

12.5. Production de cuirs et peaux

En 2013, 62 479 unités de cuirs et peaux ont été produites dans la région notamment dans le département de Rufisque. Cet effectif est dominé par les cuirs de bovins qui représentent 96,9 % de la production soit 60 547 unités. Le reste de la production est composé de 5 243 peaux d'ovins et de 1 932 peaux de caprins.

Graphique 12.8 : Les productions contrôlées de cuirs et peaux à Rufisque



Source : IRSV de Dakar

12.6. Amélioration génétique

En 2013, 239 vaches ont été recensées et 141 ont été sélectionnées et synchronisées, et enfin 131 vaches ont été inséminées.

A **Rufisque** 4 centres d'insémination artificielle (CIA) ont été installés avec une participation de 32 éleveurs, un quota de 141 vaches est prédéfini. C'est ainsi que 200 vaches sont recensées, 102 sélectionnées et synchronisées et 94 inséminées.

A **Pikine** 26 centres ont été installés avec une participation de 7 éleveurs, un quota

de 26 vaches est prédéfini. C'est ainsi que 26 vaches sont recensées sélectionnées et synchronisées et 26 ont été inséminées.

A **Guédiawaye** 13 centres ont été installés avec la participation de trois (03) éleveurs, un quota de 13 vaches est prédéfini. C'est ainsi que 13 vaches sont recensées et sélectionnées, toutes les 13 vaches sont synchronisées et seules les 12 ont été inséminées.

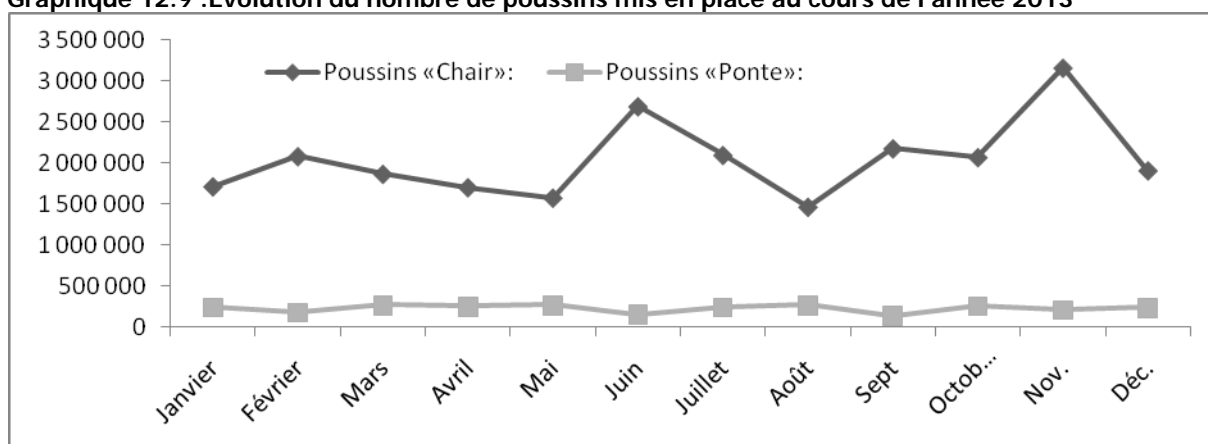
12.7. Aviculture

Poussins

Les poussins de chair produits sont au nombre de 24 545 062, soit une production mensuelle moyenne de 2 045 422. Au mois de novembre, la production était importante et dépasse largement la moyenne mensuelle, par contre la mise au marché des poussins de chair a connu une baisse le mois de Décembre avec 1 911 373.

Quant à la production de poussins de « ponte », qui est exclusivement locale, elle a légèrement augmenté, passant de 210 375 sujets en Novembre à 238 770 sujets en Décembre, soit une hausse en valeur absolue de 28395 sujets.

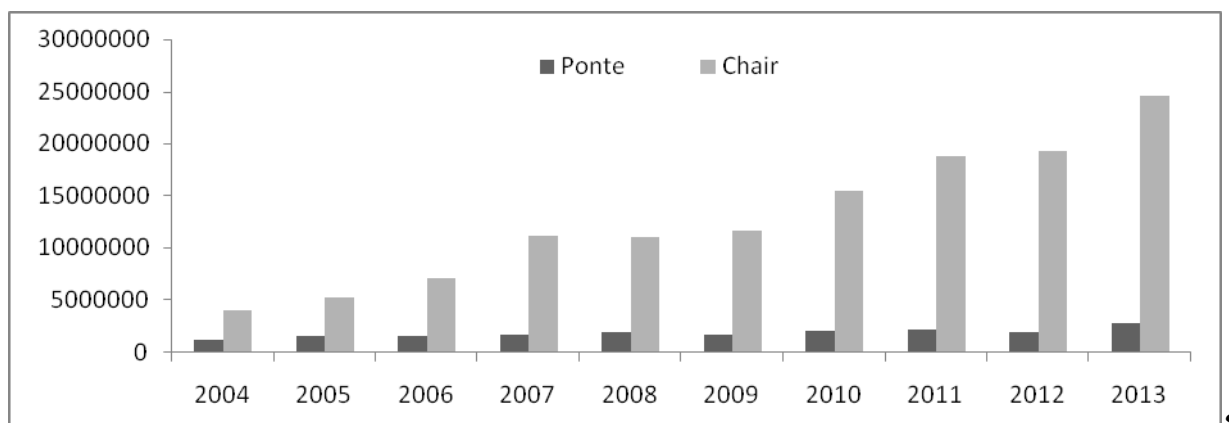
Graphique 12.9 :Évolution du nombre de poussins mis en place au cours de l'année 2013



Source : CNAM, rapport 2013

En 2013, la production totale de poussins, chair et ponte confondus, s'élève à 27 280 946 sujets contre 20 998 220 sujets en 2012, soit une augmentation en valeur absolue de 6 282 726 sujets et 3,1% en valeur relative. Il convient de souligner que cette production a connu une importante progression suivant les 5 dernières et la forte augmentation est portée par les poussins de chair.

Tableau 12.10 : Évolution des mises en place de poussins entre 2004 et 2013



Source : CNAM, rapport 2013

Aliments volailles

Concernant l'alimentation de volaille, elle correspond à un chiffre d'affaire de 54,8 milliards de F.CFA. La production d'aliment « chair » occupe la première place avec 93 271,2 tonnes, soit un chiffre d'affaire de 27 milliards.

Tableau 12.2 : Production estimée d'aliments volailles en 2013

Type d'aliment	Production d'aliments volailles en 2013 (tonne)	Chiffre d'affaire (milliards de FCFA)
Aliment "chair"	93 271,24	27,05
Aliment "poulettes"	21 965	5,49
Aliment "pondeuses"	88 836	22,21
TOTAL	204 071,51	54,75

Source : CNAM, rapport 2013

Les exportations contrôlées de poussins en 2013

Le total des exportations se chiffre à 777 850 poussins dont 723 370 destinés à l'élevage de poulets de chair et 54 480 à la spéculation ponte. Les poussins exportés vont principalement au Mali (78,2%) et au Burkina Faso (20,4%). Les trois pays restant à savoir la République de Guinée, la Guinée Bissau et la Mauritanie ne totalisent que 1,4 % des exportations.

Tableau 12.3 : Exportations contrôlées de poussins

Destinations	Volailles		Total	%
	Poussins chair	Poussins Ponte		
Mali	568 700	39 480	608 180	78,1873
Burkina Faso	150 970	8 000	158 970	20,4371
Guinée	1 500	1 000	2 500	0,3214
Mauritanie	2 200	0	2 200	0,28283
Total	723 370	54 480	777 850	100

Source : CNAM, rapport 2013

Conclusion

Le sous secteur de l'élevage joue un rôle important sur le plan économique et social, son développement peut réduire significativement la pauvreté. En attendant les résultats définitifs du Recensement national de l'Élevage (RNE), nous avons travaillé avec les estimations de 2009 qui indiquent que Rufisque abrite 53,6% du cheptel. Cela découle du fait que la seule zone rurale de la région se situe dans ce département. En effet, Keur Massar, Yène et Sangalkam sont les principales zones de développement des fermes avicoles, d'élevage laitier et de l'embouche intensive. Il est important de noter le délaissement de l'élevage extensif au profit de l'élevage semi-extensif voire intensif.

Concernant l'aviculture, on constate une augmentation de la production et les exportations sont principalement destinées vers des pays de la sous région.

CHAPITRE 13 : PECHE

La pêche est un important levier de l'économie nationale et peut contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté. En effet, avec près de 718 Km de côtes réputées poissonneuses, le secteur de la pêche peut permettre au pays d'assurer une bonne partie de la sécurité alimentaire des populations.

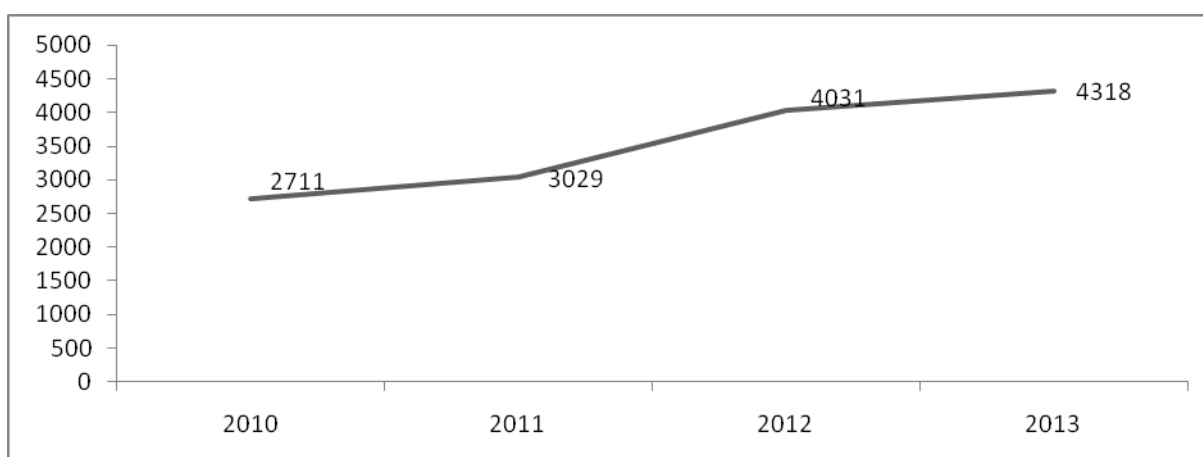
La région de Dakar est la troisième région de pêche du Sénégal notamment grâce à sa façade atlantique qui confère à la Région un microclimat marqué par l'influence de l'alizé maritime. Ce climat est favorable aux remontées d'eaux profondes appelées « upwellings » source d'enrichissement des eaux marines. Dans la région, la pêche artisanale est pratiquée essentiellement par les Lébous et permet d'approvisionner le marché local en assurant presque entièrement la consommation locale.

Ce chapitre analyse la pêche artisanale dans la région en passant en revue l'armement piroguier, les mises à terre, la ventilation des apports ainsi que les transformations artisanale et industrielle.

13.1. La Flotte et les infrastructures de pêche

En 2013, la région de Dakar compte 4 318 pirogues dont 3 660 pirogues locales et 658 pirogues saisonnières. Par rapport au parc piroguier de 2012, on note une hausse de 7,1% soit 287 pirogues de plus. Cette hausse a été amorcée depuis 2010 où le parc piroguier ne comptait que 2 711 pirogues. Cela résulte de l'intérêt des populations pour ce secteur mais aussi de l'augmentation de la demande en produits halieutiques induite par la hausse de la population dakaroise.

Graphique 13.1 : Evolution de la flotte dans la région de 2010 à 2013



Source : Service régional de la pêche

Outre la flotte, plusieurs infrastructures de pêche sont implantées dans la région :

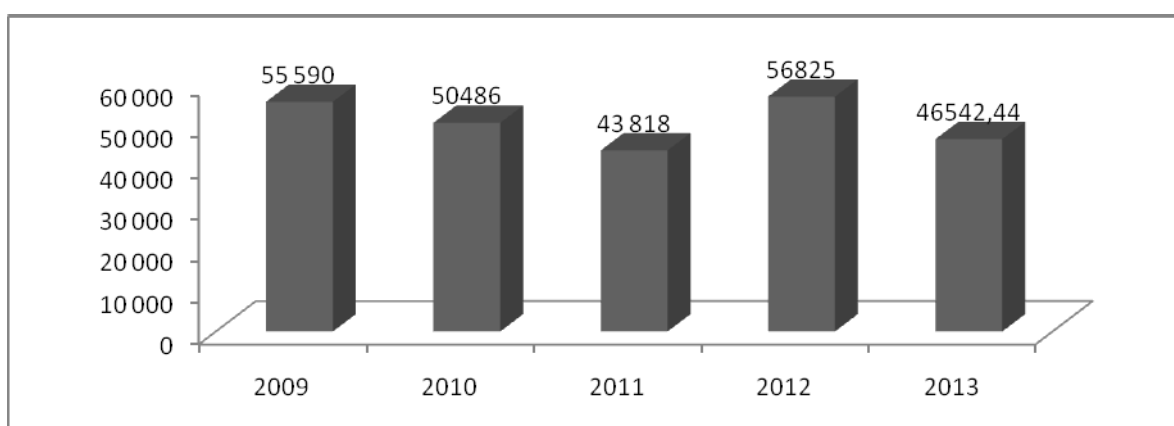
- 06 quais de pêche : 02 à Rufisque (Nianghal et Rufisque), 01 à Pikine (Thiaroye) 03 à Dakar (Hann, Ouakam et Yoff non fonctionnel).
- 05 Fabriques de glace dont 04 à Rufisque, 01 dans le Département de Pikine et 01 à Dakar.

- 03 complexes frigorifiques (Yoff, Thiaroye et Yenne);
- 12 sites de transformation dont 08 aménagés (06 à Rufisque, 01 à Dakar et 01 à Mbao) et 04 non aménagés
- 25 stations de carburant pêche

13.2. Les mises à terre

Les débarquements de poissons toutes espèces confondues en 2013 se chiffrent à 46 542,44 tonnes avec une valeur commerciale estimée à 24 199 466 950 FCFA. Comparée à 2012, on note un fléchissement des mises à terres de 10 282,86 tonnes en valeur absolue soit 18% en valeur relative. Donc, après la hausse constatée en 2012, le secteur renoue avec la baisse des productions amorcée depuis 2009.

Graphique 13.2 : Evolution des mises à terres dans la région de 2009 à 2013



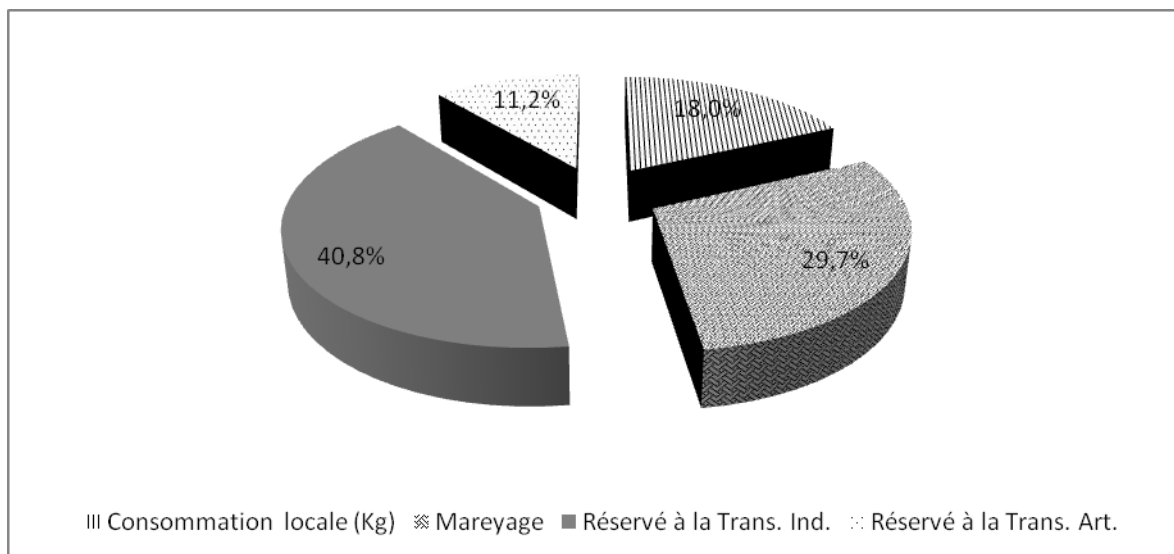
Source : Service régional de la pêche

13.3. La ventilation des apports

Les produits halieutiques débarqués sont destinés essentiellement à la consommation locale, au mareyage, la transformation artisanale et à la transformation industrielle. Une plus faible partie, constituée principalement de juvéniles de sardinelles, contribue à l'approvisionnement des usines de farines de poissons.

En 2013, La plus grande part des mises à terres à été destinée à la transformation industrielle soit 19 011,8 tonnes de poissons représentant 40,8% du tonnage débarqué. La deuxième place revient aux mareyeurs qui reçoivent 29,7% des débarquements. La consommation locale arrive en troisième place avec un tonnage de 8 386,9 soit 18% des mises à terres. Enfin, 5 191,8 tonnes soit 11,2% sont affectées à la transformation artisanale.

Graphique 13.3 : Débarquements de la pêche artisanale selon la destination finale des produits



Source : Service régional de la pêche

13.4. Transformation du poisson

Le poisson peut être transformé de manière artisanale et industrielle. La transformation artisanale est faite en majorité par des femmes et permet de stabiliser le marché du poisson frais et de faire face aux problèmes de conservation en période de surproduction. A partir du poisson transformé par séchage, fumage et salaison on peut avoir d'autres produits notamment le « Kétiakh » (poisson fumé), le Salé-séché, le « Guédj » (poisson séché), le Métorah, le « yet-touffa » et le « Tambadian » etc. En 2013, 11,2% des mises à terres ont été réservés à la transformation artisanale. Le tonnage après transformation s'élève à 2 588,4 tonnes.

Les usiniers ont fortement influencé les orientations de la pêche artisanale. En 2013, 4 tonnes sur 10 ont été transformées de manière industrielle soit 19 011,8 tonnes de poissons reçus par les industriels. Ces poissons sont souvent transformés en filets, conserves et farines de poisson.

13.5. Pêche industrielle

L'armement industriel est constitué de shalutiers (91), d'un (01) sardinier, de thoniers (6) et d'un (1) palangrier.

Comparativement à 2012, on constate que les débarquements réalisés par la pêche industrielle passent de 41 987 tonnes en 2012 à 43 040 tonnes en 2013, soit une augmentation de 3 % qui peut s'expliquer par l'amélioration des rendements de pêche en l'absence d'un accroissement de l'effort de pêche.

Concernant le nombre de navires en escale en 2013 on dénombre 2745 navires de tous types confondus. Entre les années 2011 et 2012 ce nombre a connu une baisse de 73 navires.

En ce qui concerne les types de navires qui ont accosté au quai d'escale, les navires porte- conteneurs, les cargos et rouliers sont les plus fréquents avec respectivement 25%, 22% et 15%.

Par contre, l'inverse est pour les navires de type minéraliers et bateaux de croisières qui sont assez rares avec une fréquence très faible et qui ont enregistré chacun 1%.

Tableau 13.1. Répartition du nombre d'escale par type de navire

Types de navire	Années							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	% en 2013
Porte- conteneurs	786	694	679	713	783	796	697	25%
Rouliers	339	319	425	436	423	387	406	15%
Minéraliers	41	35	40	53	35	41	22	1%
Tankers	290	268	301	346	345	291	339	12%
Cargos	443	440	409	504	667	645	605	22%
Croisières	22	29	22	14	31	32	26	1%
Pêcheurs	245	192	185	242	395	395	367	13%
Autres	240	188	201	203	252	271	283	10%
Total	2406	2165	2262	2511	2931	2858	2745	100%

Source : Service régional de la pêche

Conclusion

Les quantités des poissons débarquées à Dakar ne cessent de diminuer au fil des années alors que la demande en produits halieutiques s'intensifie du fait de l'augmentation des populations. Toutefois, pour la satisfaction des besoins des populations et une gestion durable des ressources halieutiques, la politique de développement de la pêche au Sénégal ne doit pas être axée sur l'augmentation des captures, mais sur une meilleure valorisation de la production et une promotion des produits aquacoles.

CHAPITRE 14 : TRANSPORT

Le secteur des transports constitue l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie du Sénégal. Il est placé au cœur des stratégies de développement et engrange des investissements massifs notamment dans les infrastructures. On distingue 4 modes de transport : le transport terrestre avec ses volets routier et ferroviaire, le transport fluvio - maritime et le transport aérien. Toutefois ces différents modes sont d'inégale importance.

A Dakar, le secteur du transport joue un rôle important dans la mobilité des personnes et des biens. Toutefois, du fait de la concentration des infrastructures de transport dans la région (80%), de la surpopulation, de la dégradation du réseau routier, de la vétusté du matériel roulant, Dakar connaît beaucoup de problèmes de trafic qui influencent le développement du transport.

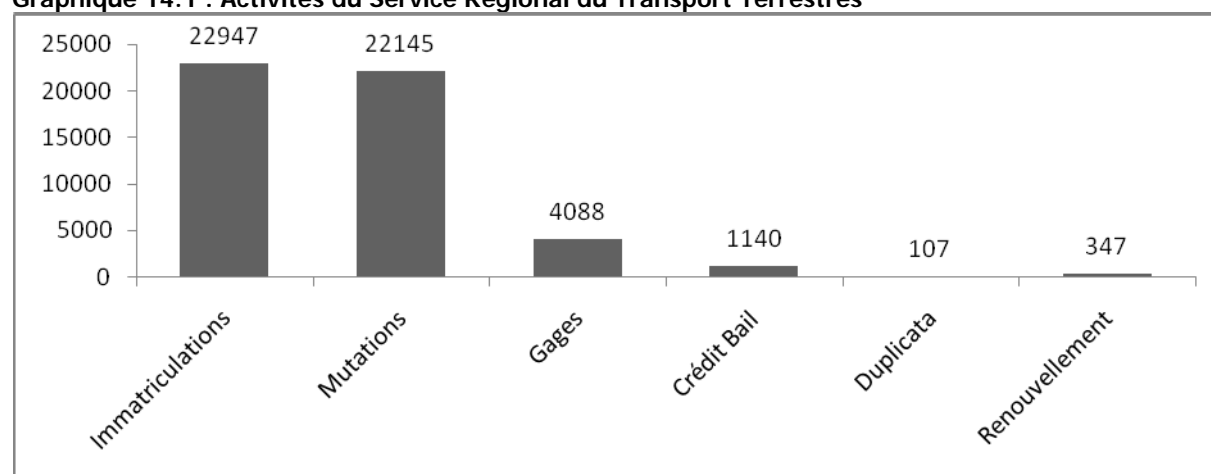
Ce chapitre aborde le secteur transport dans la région en analysant dans un premier temps le transport terrestre donc les volets routier et ferroviaire, ensuite le transport maritime et enfin le transport aérien.

14.1. Transport routier

La route est le principal moyen de déplacement pour les personnes et les biens à Dakar. Le transport routier est assuré à Dakar par des d'opérateurs privés représentés par les minibus AFTU, les «cars rapides», «Ndiaga Ndiaye» et les taxis et l'Etat représenté par la Société DDD «Dakar Dem Dikk ». En effet, l'offre publique de transports collectifs est assurée par la société Dakar Dem Dikk, le parc est estimé à plus de 400 bus répartis en lignes.

En 2013, la Division Régionale des Transports Terrestres de Dakar a effectué 122 947 Immatriculations, 22 145 mutations, 4 088 gages, 1 140 crédits bail, 347 renouvellements et 107 duplicata.

Graphique 14.1 : Activités du Service Régional du Transport Terrestres

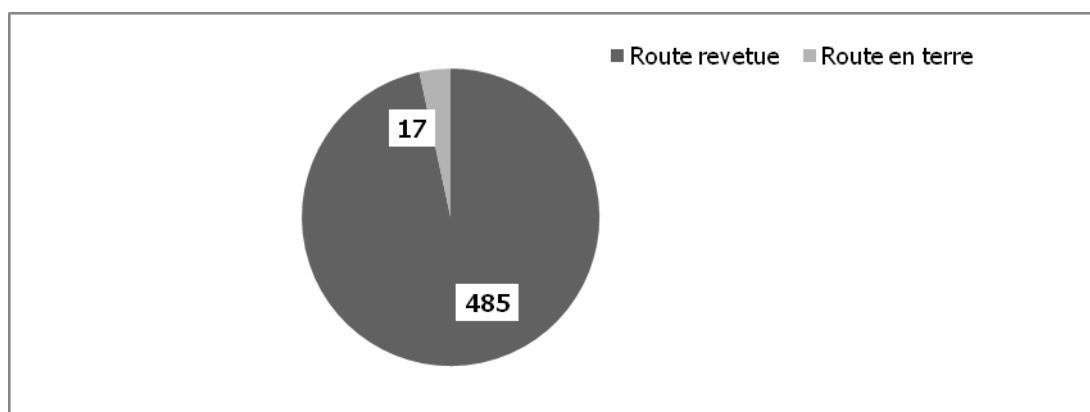


Source : DRTT Dakar

Concernant le réseau routier de la région, on relève 502km de routes, composés de « route revêtue » et de « route en terre ». La catégorie revêtue est longue de 485km,

soit 96,6% de l'ensemble.

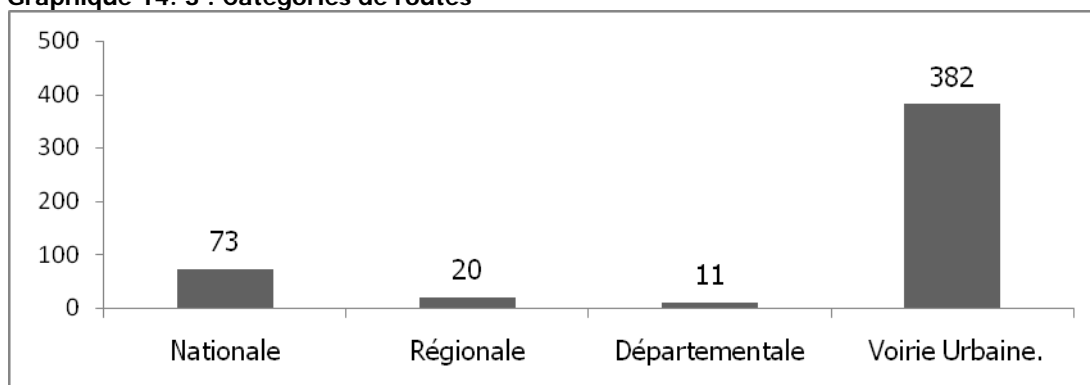
Graphique 14.2 : Types de routes



Source : Ageroute, 2013

La répartition du réseau routier selon la catégorie montre qu'à Dakar, la « Voirie urbaine » est prédominante avec 382km, soit 76,1% de l'ensemble de la région. Elle est suivie de la catégorie « nationale » avec 73km. La catégorie « départementale » est très peu développée avec seulement 11km.

Graphique 14.3 : Catégories de routes



Source : Ageroute, 2013

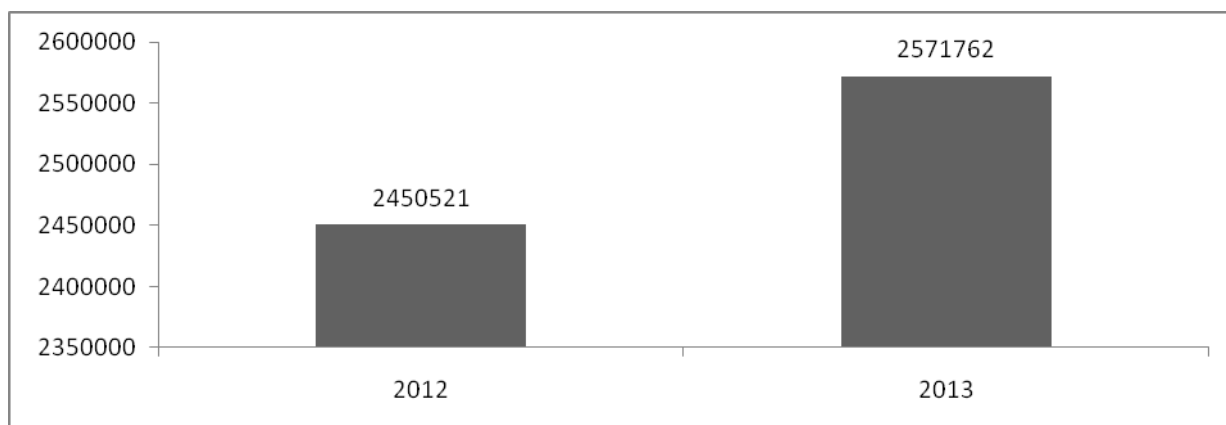
14.2. Transport ferroviaire

Au niveau de la région de Dakar, le transport ferroviaire est très minime et il est assuré principalement par le **Petit train de banlieue (PTB)** qui est un train de voyageurs qui offre un service régulier entre la gare de Dakar et Rufisque en passant par Thiaroye ainsi qu'une navette autorail entre Dakar et Thiès.

Le réseau ferré utilisé par le PTB est long de 29 km et compte trois stations (Rufisque, Thiaroye et Cynnos). Le parc du Petit train de banlieue compte 11 locomotives et 38 voitures. Ces derniers ont circulé 6 659 fois durant l'année 2013 contre 5 896 fois en 2012, soit une croissance de 13% en terme relative représentant 763 circulations de plus. En moyenne, le PTB a circulé 18 fois par jour soit 555 circulations en moyenne par mois. En 2013, le PTB a circulé 6 182 fois sur le Trafic de banlieue (Dakar - Thiaroye - Rufisque) et 477 fois sur le trajet Autorail (Dakar - Thiès).

Les statistiques concernant le parc sont restées stables depuis 2009, cela nous permet de déduire un manque d'investissement et une sous utilisation des capacités. En 2013, 2 571 762 passagers ont pris le PTB contre 2 450 521 voyageurs en 2012 soit une hausse de 4,9% représentant 121 241 voyageurs. Le nombre de clients en moyenne par jour augmente et passe de 6 713 à 7 046 voyageurs. En ce qui concerne l'autorail Dakar-Thiès, le PTB qui a circulé en moyenne 40 fois par mois a transporté 121.484 voyageurs, soit une baisse de 4,5%. Cela est certainement imputable à la baisse du nombre de circulations.

Graphique 14.4: Comparaison des nombres de voyageurs du PTB entre 2012 et 2013



Source : Le Petit Train de Banlieue SA

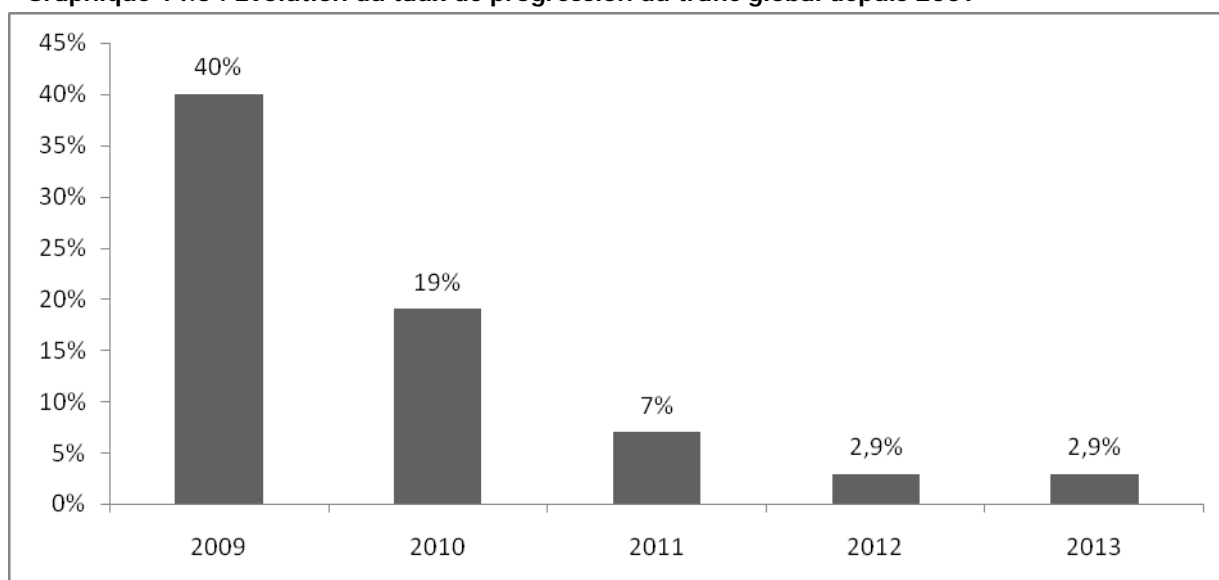
14.3. Transport maritime

Le transport maritime est largement dominé par les activités du Port de Dakar. Ce dernier, situé dans le département de Dakar, occupe une superficie de 237 hectares et constitue la principale infrastructure de la région et du pays pour ce qui est des échanges commerciaux.

Trafic global

En 2013, le trafic global (les embarquements, les débarquements et les transits), tous sens confondus s'élève à 12 217 987 tonnes contre 11 869 557 tonnes en 2012. Par rapport à 2012, on note une progression de 2,9% soit 348 430 tonnes en valeur absolue. Il est important de noter que le trafic connaît une baisse continue de son taux de progression depuis 2009 où il avait connu un pic de 40%.

Graphique 14.5 : Evolution du taux de progression du trafic global depuis 2009



Source : Port Autonome de Dakar

La hausse du trafic en 2013 est à mettre à l'actif des débarquements qui ont connu une appréciation de 5% par rapport à 2012 passant de 9 066 424 tonnes à 9 501 438 tonnes. En effet, le transbordement passe de 729 824 tonnes à 955 656 tonnes soit une hausse remarquable de 225 832 tonnes en valeur absolue et 31% en valeur relative.

A l'opposé, les embarquements ont enregistré une baisse de 3% sur 2012 soit 86 584 tonnes en valeur absolue. Cette régression s'explique par la chute des exportations et du Transit Mali Sortie respectivement de 8% et 20%.

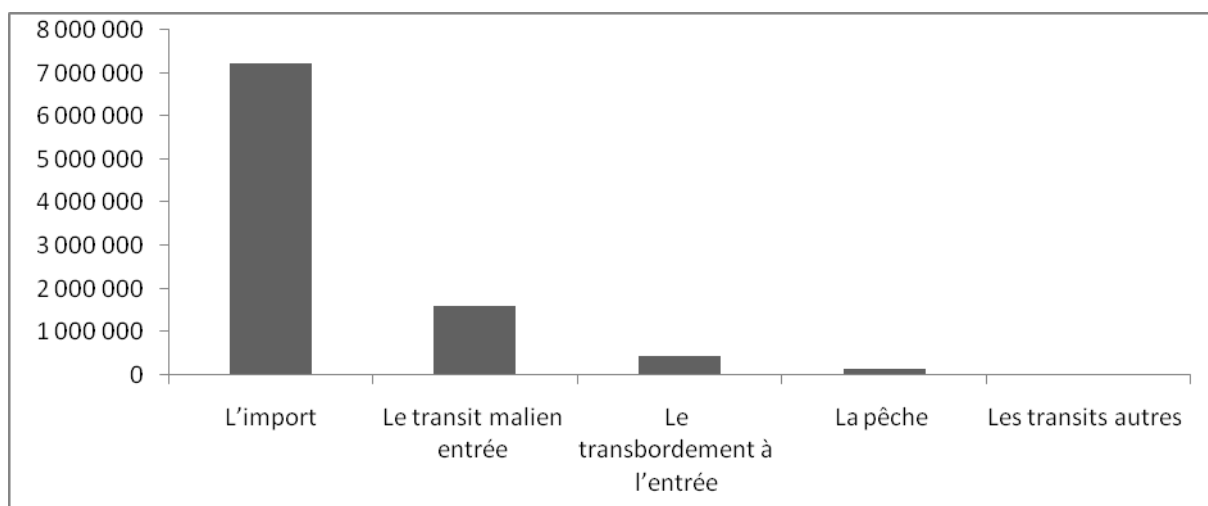
Structure du trafic global par sens

Les débarquements

Les débarquements représentent 77,8% du trafic global du Port autonome de Dakar. En 2013, ils pèsent 9 501 438 tonnes soit 5% de plus que l'année 2012 malgré la baisse de 28% enregistrée dans les transits autres entrées et de la pêche en débarquement. Cette hausse de 435 014 tonnes est l'effet conjugué de la bonne tenue de pratiquement tous les éléments qui composent les débarquements :

- ✓ L'Import a enregistré une hausse de 2% pour s'établir à 7 235 567 tonnes en 2013,
- ✓ Le transit malien Entrée a connu une hausse de 17% par rapport à 2011,
- ✓ Le transbordement Entrée a enregistré une hausse importante de 39% pour s'établir à 445 115 tonnes.

Graphique 14.6 : Structure des débarquements au PAD en 2013

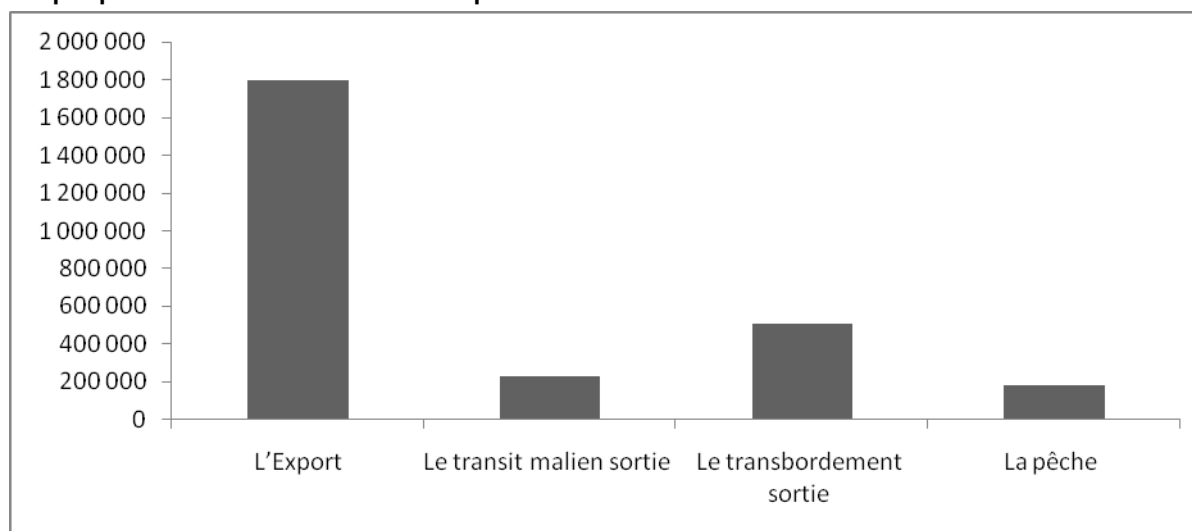


Source : Port Autonome de Dakar

Les embarquements

En 2013, le tonnage embarqué au Port Autonome de Dakar a connu un fléchissement de 3% pour s'établir à 2 803 133 tonnes. Cette baisse est imputable essentiellement au transit Mali sortie qui connaît une baisse de 20% et l'export qui enregistre une baisse de 146 720 tonnes. Toutefois, la pêche a enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 182 092 tonnes en 2013. Enfin, le transbordement Sortie a connu une importante hausse de 25% pour atteindre 510 541 tonnes.

Graphique 14.7 : Structure des embarquements au PAD en 2013



Source : Port Autonome de Dakar

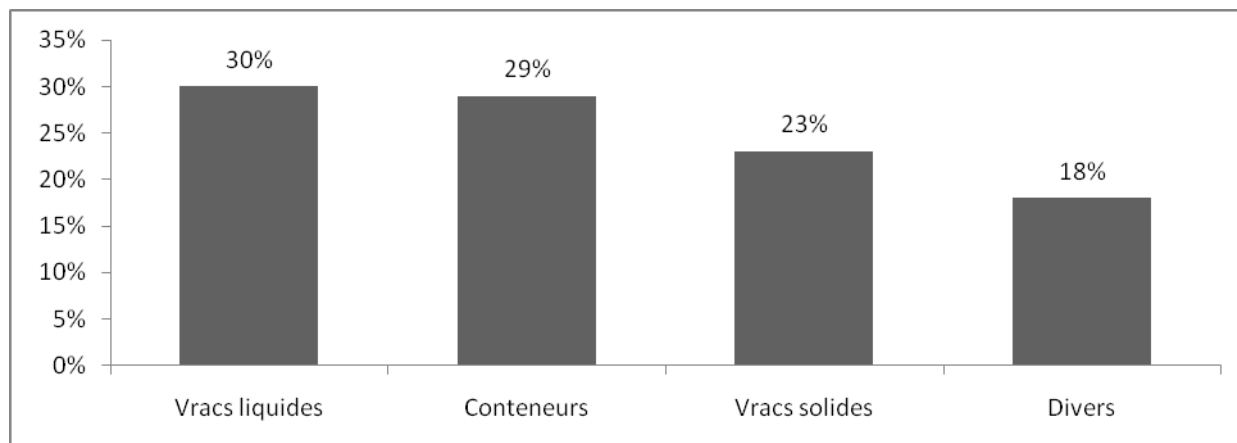
Structure du trafic global par type de conditionnement

Avec une hausse de 445 635 tonnes par rapport à 2012, le type de conditionnement le plus utilisé en 2013 est le « vrac liquide ». En effet, le conditionnement en « vrac liquide » représente 30% du trafic global soit 3 600 266 tonnes. Avec une proportion de 29%, le trafic conteneurisé vient en deuxième position. La troisième place revient

au conditionnement en « vrac solide » qui concerne 23% du trafic global soit 2 702 684 tonnes.

Le conditionnement de type « Divers » occupe la dernière place avec seulement 18% du trafic global. En effet, de 2 150 382 tonnes en 2012, le conditionnement « divers » est passé à 2 190 928 tonnes en 2013 soit une hausse de 40 546 tonnes en valeur absolue.

Graphique 14.8 : Répartition du trafic global par type de conditionnement



Source : Port Autonome de Dakar

Le trafic des véhicules

Le trafic global des véhicules est de 57 114 unités (dont 48 488 véhicules légers et 8 626 camions) en 2012 contre 49 565 unités en 2011 soit une hausse de 7 549 unités par rapport à l'année 2011. Ce trafic est assuré essentiellement par la société «Grimaldi» avec 42 043 unités soit 73,6%.

L'importation des véhicules concerne 14 484 voitures légères et 1 853 camions. Pour le transit Mali, 13 939 unités ont été recensées dont 12 532 véhicules légers. Quant au transbordement et au transit autres, le nombre de véhicules (toutes catégories confondues) enregistrés est respectivement de 24 415 et 2 077 unités.

Le trafic des navires

La baisse du nombre de navires en escale au PAD amorcée en 2012 continue en 2013 avec un fléchissement de 4% en valeur relative. En effet, le nombre de navires est passé de 2 858 en 2012 à 2 745 en 2013, soit une baisse de 113 navires en valeur absolue. Ce repli découle essentiellement de celui du nombre de porte-conteneurs, minéraliers, pêcheurs et cargos.

La baisse la plus importante concerne les porte-conteneurs qui passent de 796 à 697 soit une baisse de 99 navires malgré la hausse de 184 tonnes du trafic conteneurisé. Le taux de fréquentation des minéraliers a connu une baisse passant de 41 navires en 2012 à 22 navires en 2013. Le nombre d'escales de cargos s'est aussi déprécié de 6,2% en 2013 soit 40 navires en valeur absolue. Enfin, on constate une baisse de 28 navires de pêche en 2013.

A l'opposé, le nombre d'escales de rouliers en 2013 s'élève à 406 contre 387 en 2012, soit une hausse enregistrée de 19 navires. Cette dernière explique certainement la hausse des importations de véhicules. Le nombre de tankers ayant fait escale au PAD lui aussi s'est apprécié de 48 entre 2012 et 2013, passant de 291 navires à 339 navires. En outre, d'autres navires ont vu leur fréquentation du port afficher une hausse de 4,4% soit 12 escales en valeur absolue.

Tableau 14.1 : Répartition du nombre d'escales au PAD en 2013 par type de navires

Types de navires	2012	2013	Variation
Porte – conteneurs	796	697	-99
Rouliers	387	406	19
Minéraliers	41	22	-196
Tankers	291	339	48
Cargos	645	605	-40
Croisière	32	26	-6
Pêcheurs	395	367	-28
Autres	271	283	12
Total	2858	2745	-113

Source : Port Autonome de Dakar

14.4. Transport aérien

La région de Dakar abrite l'aéroport international Léopold Sédar Senghor ainsi que l'aérodrome militaire de Ouakam. Un nouvel aéroport moderne (aéroport international Blaise Diagne de Diass, à une cinquantaine de kilomètres de Dakar), est en cours de construction dans la région de Thiès.

En 2013, 27 169 mouvements d'aéronefs ont été recensés au niveau de l'aéroport Léopold Sédar Senghor de Dakar (LSS) soit 946 mouvements de moins qu'en 2012. Parmi ces mouvements, 22 955 sont des vols commerciaux et 22 246 des vols internationaux.

Les départs enregistrés sont au nombre de 13 544 contre 13 615 arrivées. Par rapport à 2012, on note une réduction combinée des arrivées (-6,45%) et des départs (-0,8%).

Tableau 14.2 : Trafic aérien à l'aéroport LSS de Dakar en 2013

Mouvements des aéronefs	Commerciaux	Non commerciaux	Cumul	National	International	Cumul	Arrivées	Départs	Cumul
Janvier	1 629	466	2 095	405	1 690	2 095	1 053	1 042	2 095
Février	1 564	402	1 966	359	1 607	1 966	974	992	1 966
Mars	1 788	458	2 246	384	1 862	2 246	1 121	1 125	2 246
Avril	2 053	341	2 394	444	1 950	2 394	1 163	1 231	2 394
Mai	1 888	435	2 323	486	1 837	2 323	1 157	1 156	2 313
Juin	1 851	350	2 201	397	1 804	2 201	1 099	1 102	2 201
Juillet	1 885	387	2 272	653	1 619	2 272	1 148	1 124	2 272
Août	1 854	211	2 065	266	1 799	2 065	1 040	1 025	2 065
Septembre	1 950	269	2 219	334	1 885	2 219	1 111	1 108	2 219
Octobre	2 124	282	2 406	352	2 054	2 406	1 207	1 199	2 406
Novembre	1 983	295	2 278	393	1 885	2 278	1 113	1 165	2 278
Décembre	2 386	318	2 704	450	2 254	2 704	1 429	1 275	2 704
CUMUL	22 955	4214	27 169	4923	22 246	27 169	13 615	13 544	27 159

Source : ALSS

Conclusion

Dans la région de Dakar, des investissements conséquents ont été faits dans le secteur du transport notamment dans la réalisation des infrastructures. Le parc des bus et minibus s'étoffe et les véhicules desservent des zones très reculées. Le Petit train bleu, malgré les difficultés, déplace encore beaucoup de passagers. Le port de Dakar est un hub et l'aéroport LSS est une référence dans la sous région. Toutefois des efforts restent à faire pour résoudre les problèmes que connaît le secteur et réussir le pari du désenclavement des zones de la banlieue.

CHAPITRE 15 : COMMERCE

Au Sénégal, le commerce est le 3^{ème} plus grand pourvoyeur d'emplois après la branche Agriculture et les branches manufacturières. Selon les résultats de l'ESPS II, 5,2% des actifs occupés pratiquent le commerce soit 208 696 individus.

A Dakar, principal pôle de commerce du Sénégal, le commerce est dominé par l'informel et est exercé particulièrement par les femmes et les marchands ambulants qui sont pour la plupart des jeunes issus de l'exode rural.

Ce chapitre traite seulement le commerce intérieur⁷ à travers les données du Service régional du Commerce de Dakar.

15.1. Suivi du marché

Le Service régional du commerce suit l'évolution des prix via un mécanisme de collecte d'informations commerciales axé sur les relevés de prix et stocks consignés dans un mémo hebdomadaire et sur les données du numéro vert.

Riz, Huile, Sucre

Le riz, l'huile et le sucre sont des denrées très consommées au Sénégal. Elles ont connu une distribution plutôt stable en 2013 même s'il a fallu recourir à des dispositifs réglementaires pour fixer les prix. En effet, le Ministre en charge du Commerce, après avis du Comité national de suivi des prix de denrées de grande consommation et du Conseil national de la Consommation, a pris le 22 mai 2013, l'arrêté n° 7111 portant administration des prix de l'huile en fût et en dosettes, du sucre cristallisé et du riz non parfumé, afin de contraindre les acteurs de la distribution à baisser leurs prix. Cette décision est dictée par la volonté de faire bénéficier aux couches les plus vulnérables de l'embellie du marché international.

Ainsi, depuis le 22 mai 2013, les prix de ces différentes denrées se présentent comme suit :

Tableau 15.1 : Les Prix des produits

Produit	Prix importateur	Prix grossiste	Prix détaillant
Riz brisé non parfumé	240.000 FCFA/Tonne	245.000 FCFA/Tonne	260 FCFA/Kg
Huile en fût	825 FCFA/L	850 FCFA/L	900 FCFA/L
Huile en dosettes (250 ml)	260 FCFA/Dosette	270 FCFA/Dosette	290 FCFA/Dosette
Sucre cristallisé	545000 FCFA/Tonne	27750 FCFA/50kg	575 FCFA/kg

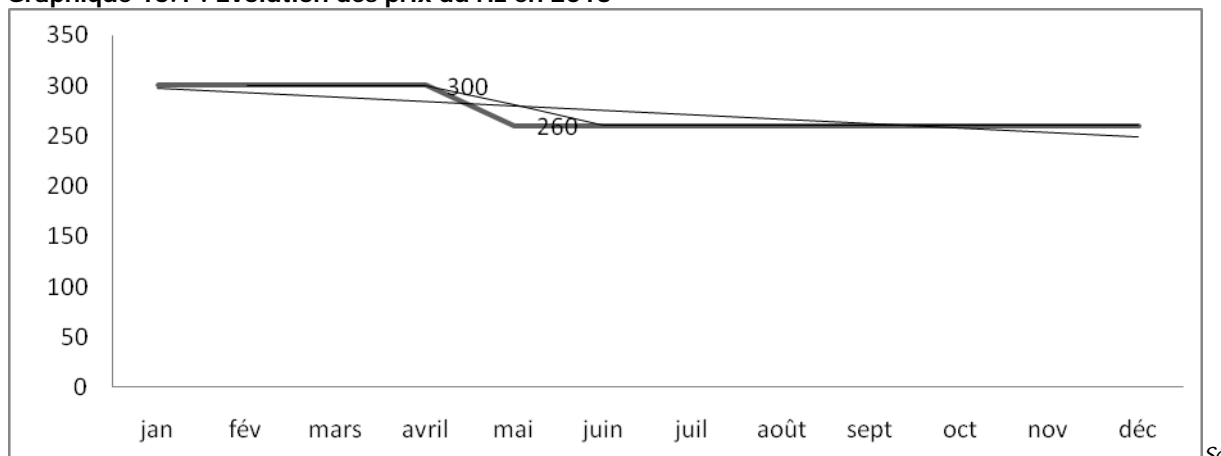
Source : Service régional du commerce de Dakar

En effet, pour le riz non parfumé, le kilogramme s'est échangé à 300 Francs de Janvier à Avril avant de baisser de 40 francs pour se stabiliser à 260 Francs le reste de l'année.

⁷ Les statistiques concernant le commerce extérieur du fait de leur caractère national sont traitées dans la situation économique et sociale du Sénégal publiée par l'ANSD.

L'abondance du riz sur le marché a contribué pour beaucoup à une abonne application de l'arrêté n° 7111.

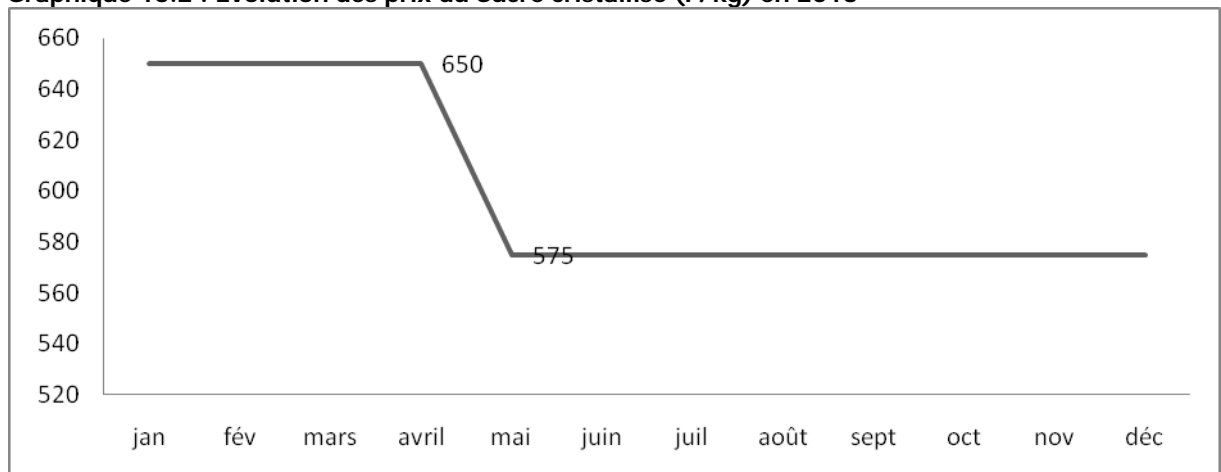
Graphique 15.1 : Evolution des prix du riz en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

S'agissant du sucre cristallisé, de Janvier à Avril, il s'est vendu à 650 F/KG au détail avant de connaître une baisse de 11,5% en mai suite à l'arrêté et de se stabiliser à 575 F/KG pour le reste de l'année. Toutefois, il est important de noter que le sucre a été le produit le plus confronté à des dysfonctionnements par rapport à la conformité aux nouveaux dispositifs réglementaires, notamment à cause de retards de livraison de la CSS, du blocage de l'importation de sucre, du boycott de l'offre locale en sucre par des membres de l'UNACOIS et enfin des rétentions de stocks par les commerçants, afin de créer une pénurie artificielle et instaurer un marché noir de sucre.

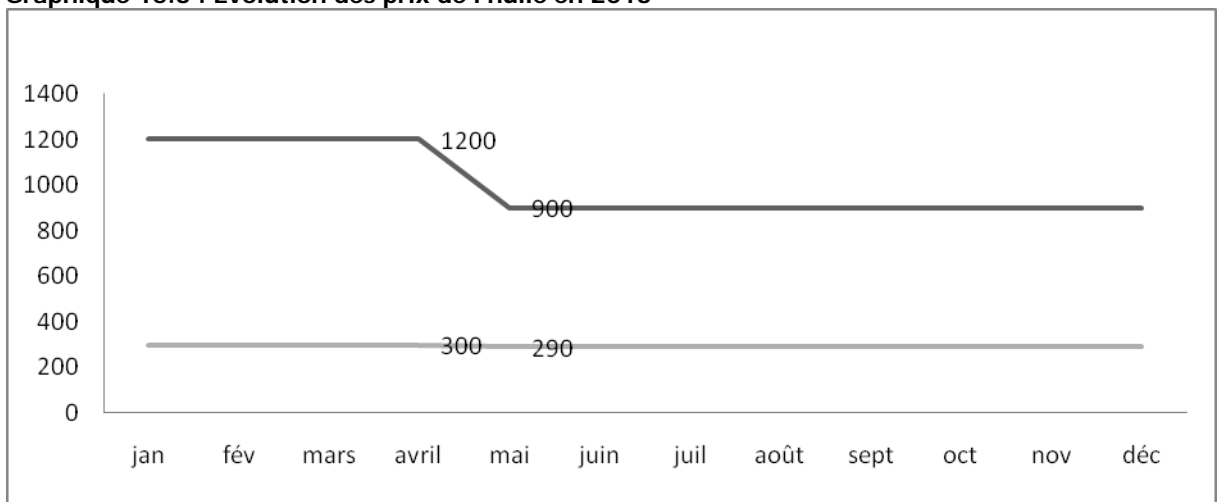
Graphique 15.2 : Evolution des prix du Sucre cristallisé (F/kg) en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

Le prix de l'huile s'est stabilisé aussi à 900 F le litre et 290 F la dosette au mois de Mai, suite à l'arrêté n° 7111 du 22 Mai 2013 contre respectivement 1 200 F et 300 F les quatre premiers mois de l'année. Cette stabilité du prix s'est faite grâce aux fortes importations, car les industries locales peinaient à satisfaire la demande.

Graphique 15.3 : Evolution des prix de l'huile en 2013



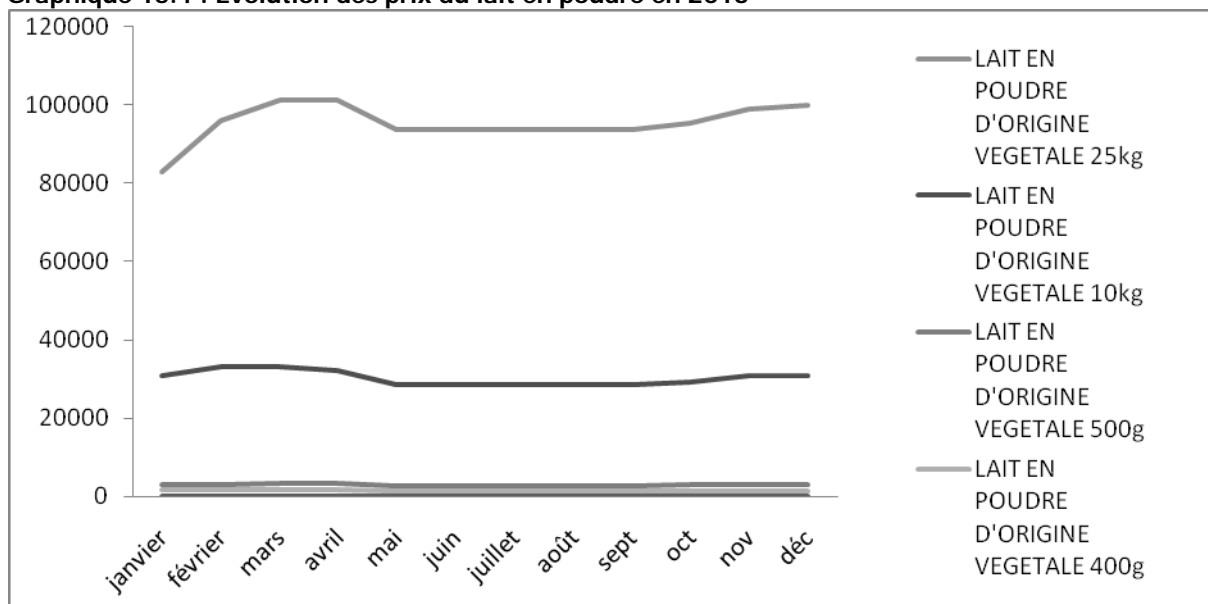
Source : Service régional du commerce de Dakar

Lait en poudre

Durant le premier trimestre, les prix du lait, quelque soit le conditionnement, ont connu une évolution croissante. Entre Avril et Mai, une baisse du prix du lait en poudre d'origine végétale est constatée et les prix sont restés stables de Mai à Septembre. En effet, le sac de 25 KG est s'est vendu à 65 000 FCFA, celui de 10 Kg à 26 000 FCFA, le sachet de 500 grammes à 1 400 FCFA. Les sachets de 400 et 25 grammes se sont échangés à 1 150 et 85 FCFA.

Toujours dans la dynamique de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs, le Ministre en charge du Commerce a pris l'arrêté n°12 921/MCISI du 01 août 2013 en vue d'une baisse des prix du lait en poudre d'origine végétale. Cependant, une hausse des prix est constatée à partir du mois d'octobre pour les types de conditionnement car, sur l'international, les cours sont repartis à la hausse du fait d'une contraction de l'offre face à demande toujours importante.

Graphique 15.4 : Evolution des prix du lait en poudre en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

Gaz butane

Depuis septembre 2012, les prix du gaz butane n'ont pas varié, malgré un cours mondial défavorable. Le Gouvernement s'est engagé à garantir aux consommateurs la disponibilité du produit à un prix acceptable à travers une politique de subvention des hydrocarbures. Néanmoins, vers la fin du mois janvier 2013, la distribution du gaz a connu quelques perturbations.

Pour rappel, les prix du gaz butane sont toujours à leur niveau de septembre 2012 et se présentent comme suit :

Tableau 15.2 : Prix Bonbonne

Bombonnes	Prix
Bonbonne de 2.7 kg	1 670F
Bonbonne de 6 kg	3 700F
Bonbonne de 9 kg	5 510F
Bonbonne de 12 kg	7 905F
Bonbonne de 38 kg	24 025F

Source : Service régional du commerce de Dakar

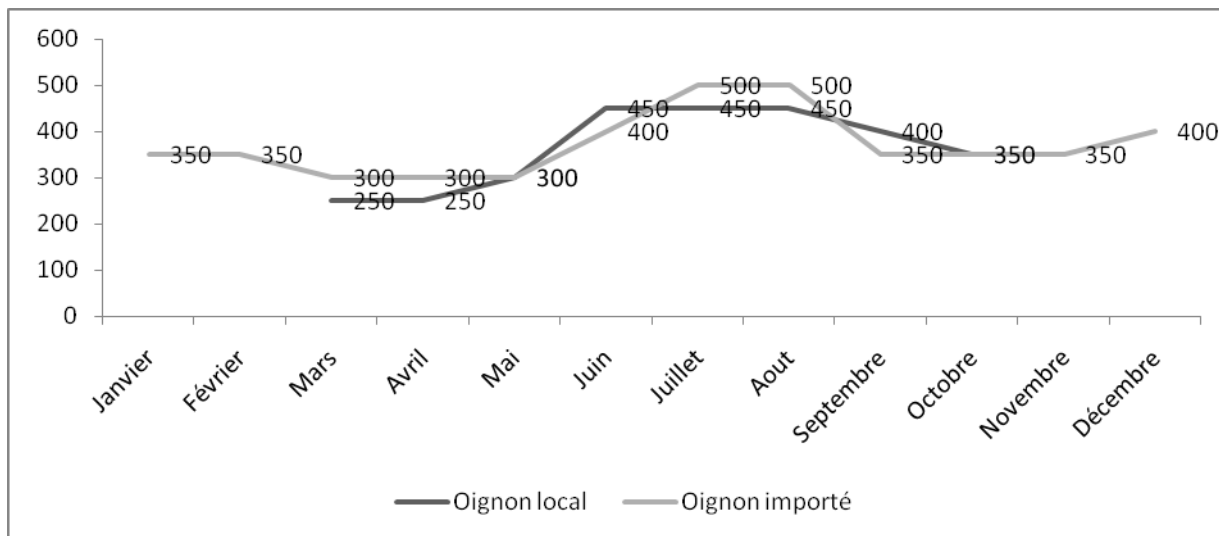
merce de Dakar

Oignon et pomme de terre

En début d'année, le marché a été stable avec des prix variant de 350 à 300 FCFA le KG, le niveau des stocks était satisfaisant, même si l'oignon local était très peu disponible. Les nouvelles récoltes ont inversé la tendance et la production locale bénéficiant d'un prix plus compétitif de 250 FCFA le KG concurrençait de façon très significative les importations. Toutefois, à partir du mois de juin, le prix de l'oignon local a pratiquement doublé atteignant 450 FCFA au mois de Juillet avant de baisser

pour atteindre 400 FCFA en Octobre. Celui de l'oignon importé a atteint un pic de 500 FCFA le KG avant de connaître une baisse de 150 FCFA en Septembre.

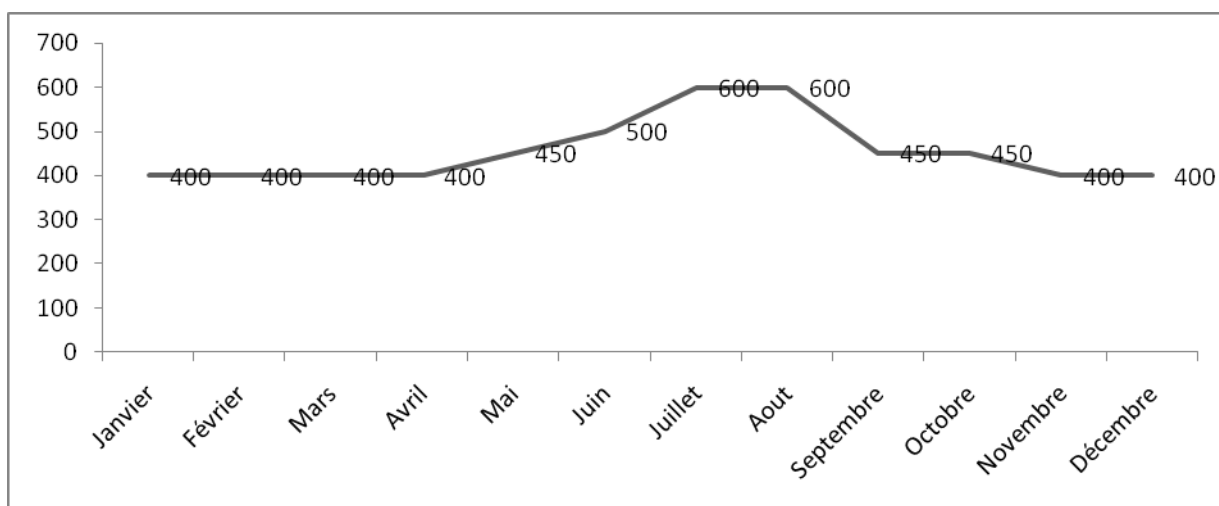
Graphique 15.5 : Evolution des prix de l'oignon en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

La pomme de terre a été vendue à 400 FCFA le KG les premiers mois de l'année ; cependant, la rareté de la pomme de terre en début du mois de juillet a provoqué un renchérissement de son prix jusqu'à atteindre 600 FCFA/kg au niveau du détail. Cette situation était consécutive à l'envolée des cours mondiaux et l'absence d'approvisionnement. Il a fallu l'arrivée de nouvelles cargaisons, surtout en provenance du Maroc, pour que la commercialisation de la pomme de terre connaisse une embellie et que le prix au détail se stabilise autour de 450F/kg

Graphique 15.6 : Evolution des prix de la pomme de terre en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

Pain et farine

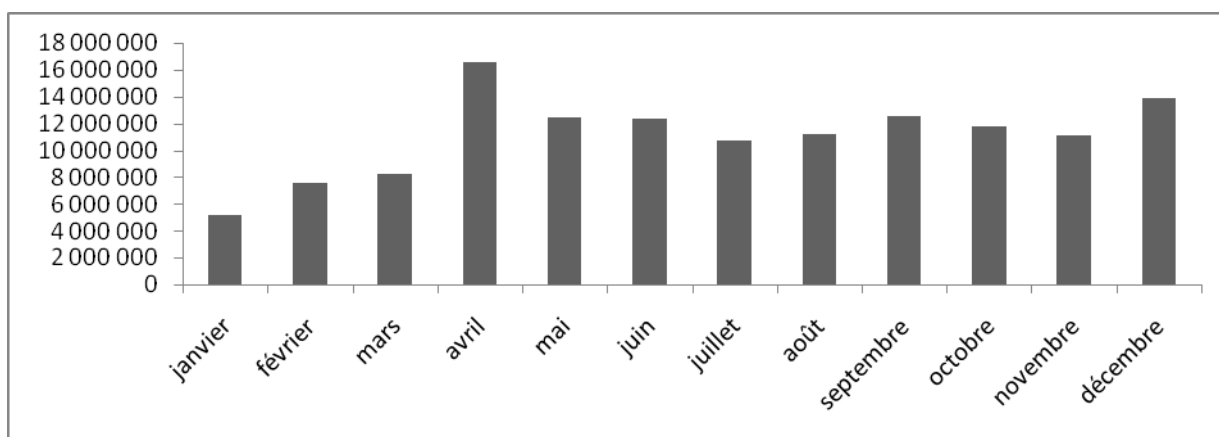
Le prix du pain n'a pas connu de variations durant l'année 2013. Cependant, le marché a connu quelques perturbations découlant du mouvement de grève des boulangers qui réclament de meilleures conditions dans l'exercice de leur travail. Ces actions ont servi de catalyseur à l'homologation du prix de la farine avec une baisse du prix du sac de l'ordre 500 à 600 FCFA.

15.2. Contrôle de l'application de la législation et de la réglementation

Le Service régional du Commerce de Dakar (SRC) a eu à recouvrer et à verser au Trésor public, durant l'année 2013, **133 610 600 FCFA** avec une moyenne mensuelle de 11 134 217 FCFA. Comparé à l'année 2012, le SRC de Dakar a amélioré ses recettes de l'ordre de 23%, donc a été plus performant en 2013.

Les quatre premiers mois, les recettes ont eu une tendance ascendante pour atteindre un pic de **16 540 000 FCFA** au mois d'avril avant de connaître une évolution en dents de scie durant le reste de l'année. Il faut également noter que seul le premier trimestre a connu des versements inférieurs à 10 000 000 FCFA, situation imputable à la liberté des prix en cette période due à la caducité des textes réglementaires.

Graphique 15.7 : Evolution des recettes en 2013



Source : Service régional du commerce de Dakar

Conclusion

La région de Dakar est le siège de l'essentiel des activités commerciales du Sénégal. Le sous secteur du commerce s'est relativement bien comporté en 2013 ; seuls quelques produits ont connu des comportements singuliers, ce qui a valu une intervention étatique au niveau des prix. Il faut noter que le secteur a connu une stabilisation des prix de la plupart des produits de base, mais un contrôle régulier est nécessaire pour éviter une flambée des prix qui risque d'alourdir le panier de la ménagère.

CHAPITRE 16 : ENERGIE, MINES ET INDUSTRIE

Le développement économique et social d'un pays dépend largement de sa politique énergétique. Au Sénégal, la production énergétique est dominée par les produits pétroliers ; or, ces derniers sont importés, d'où la dépendance envers l'extérieur et la cherté de l'énergie surtout électrique qui est influencée par les cours mondiaux du pétrole. En outre, la croissance démographique très rapide et la modernisation des équipements entraînent une hausse de la demande en énergie alors que l'offre ne suit pas la demande.

Concernant les mines, cette augmentation de la population avec ses conséquences font que la région de Dakar offre de grandes opportunités pour le développement minier. Toutefois, l'occupation des zones de productions par les projets immobiliers et l'extraction excessive du sable entraînent quelques difficultés.

Dans ce chapitre, nous ferons d'abord une analyse de la situation énergétique de la région de Dakar en faisant un focus sur les activités de la SENELEC ; ensuite, nous allons aborder le sous secteur des mines et enfin nous allons faire un focus sur la situation industrielle.

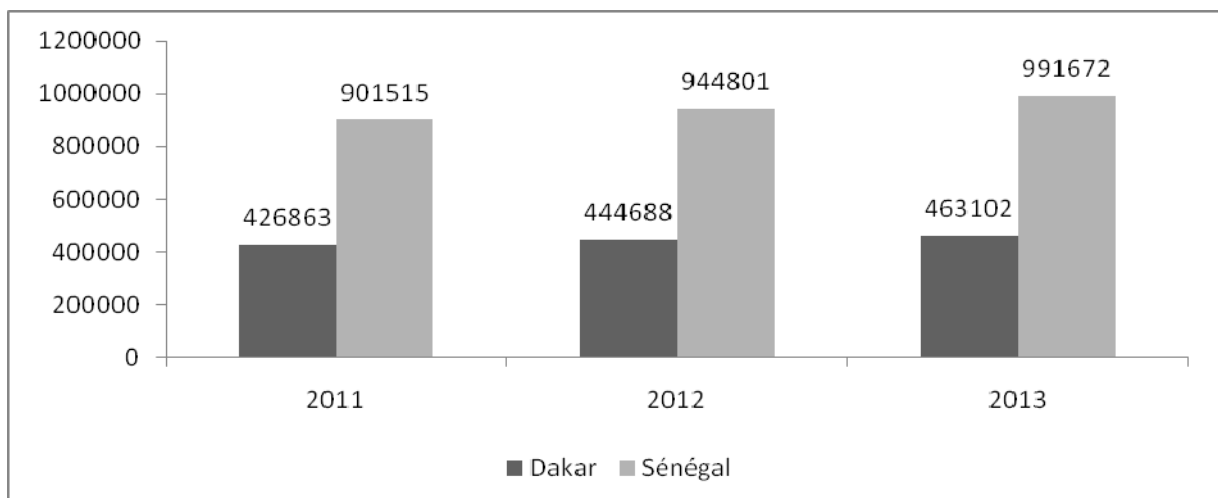
16.1. Energie électrique

Les abonnés

Le nombre d'abonnés à la SENELEC dans la région de Dakar en 2013 se chiffre à 463 102, soit 46,6% des abonnés au Sénégal. Par rapport à 2012, on note une augmentation de 18 414 abonnés en valeur absolue, soit 4,1% en valeur relative.

Graphique 16.1 : Evolution du nombre d'abonnés à la SENELEC de 2011 à 2013

Source : SENELEC



La quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région sont abonnés à l'électricité basse tension. En effet, en 2013, ils sont 462 369 abonnés contre seulement 733 abonnés en moyenne tension. Les abonnés basse tension sont répartis selon le type d'abonnement.

Les statistiques indiquent que les abonnements domestiques représentent 77,1% soit 352 406 abonnés. Parmi ces abonnés à l'électricité à usage domestique, 352 406, soit 98,8% ont de l'électricité petite puissance, 3 598 abonnés soit 1,0 % ont de l'électricité moyenne puissance et seulement 0,1% soit 515 abonnés ont opté pour l'électricité haute puissance. Les clients abonnés à l'électricité à usage professionnel se chiffrent à 82 678 soit 17,9% des abonnés. Les abonnés à l'électricité à usage professionnel petite puissance représentent la plus grande partie soit 74 627 abonnés. Les clients abonnés au forfait Woyofal quant à eux sont au nombre de 23 153 soit 5 % des abonnés de la région de Dakar.

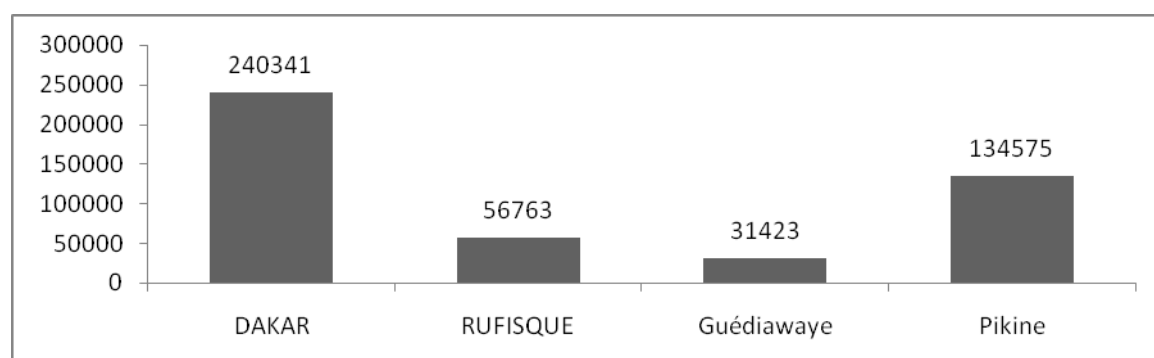
Tableau 16.1 : Répartition des abonnés à la SENELEC fonction du type d'abonnement

Ventes d'énergie 2013 (KWh)	Total
BT-Basse Tension	462 369
DPP-Domestique Petite Puissance	352 406
DMP-Domestique Moyenne Puissance	3 598
DGP-Domestique Grande Puissance	515
EP-Eclairage Public	19
Woyofal	23 153
PPP-Professionnel Petite Puissance	74 627
PMP-Professionnel Moyenne Puissance	5 359
PGP-Professionnel Grande Puissance	2 692
MT-Moyenne Tension	733
TCU-TCU	51
TG-TG	664
TLU-TLU	18
Total général	463 102

Source : SENELEC

La répartition spatiale des abonnés à l'énergie électrique dans la région montre que 52 abonnés sur 100 sont dans le département de Dakar soit 240 341 abonnés. Pikine arrive en deuxième position avec 134 575 abonnés soit 29%. Les départements de Guédiawaye et Rufisque concentrent respectivement 6,8% et 12,3% des abonnés de la région.

Graphique 16.2 : Répartition des abonnés à la SENELEC selon le département



Source :
SENELEC

Consommation d'électricité

Dans la région de Dakar, 1 369 709 333 KWh ont été consommés en 2013 soit près de 56,9% de la consommation nationale qui s'élève à 2 406 469 814KWh. Par rapport à 2012, la consommation dakaroise en électricité a connu une hausse de 55 390 167 KWh soit 4,2% en valeur relative. Cependant, la consommation des abonnés basse tension s'élève à 65,8% de la consommation régionale et celle des abonnés moyenne tension est de 467 681 730 KWh soit 34,1%.

Les abonnés à l'électricité destinée à l'usage domestique ont consommé 594 831 376 KWh alors que ceux du forfait « WOYOFAL » ont acheté seulement 13 990 889 KWh en 2013. La consommation des clients abonnés à l'électricité à usage professionnel s'établit à 274 949 475 KWh dont 31,7 % pour l'électricité petite puissance, 41,6% pour l'électricité moyenne puissance et 26,7% pour l'électricité grande puissance. L'électricité utilisée pour l'éclairage public est minime et ne correspond qu'à 1,3% de la consommation régionale en 2013.

Tableau 16.2 : Répartition de la consommation en électricité en fonction du type d'abonnement

Ventes d'énergie 2013 (KWh)	Total
BT-Basse Tension	902 027 603
DPP-Domestique Petite Puissance	545 652 221
DMP-Domestique Moyenne Puissance	36 547 398
DGP-Domestique Grande Puissance	12 631 757
EP-Eclairage Public	18 255 863
Woyofal	13 990 889
PPP-Professionnel Petite Puissance	87 179 735
PMP-Professionnel Moyenne Puissance	114 316 748
PGP-Professionnel Grande Puissance	73 452 992
MT-Moyenne Tension	467 681 730
TCU-TCU	6 229 399
TG-TG	433 605 495
TLU-TLU	27 846 836
Total général	1 369 709 333

Source : SENELEC

En ce qui concerne la répartition spatiale des ventes, les statistiques indiquent que le département de Dakar est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec **1 094 245 005** KWh consommés en 2013 soit 79,8%. Cette consommation impressionnante s'explique certainement par le fait que Dakar est le département le plus peuplé et qu'il concentre la quasi-totalité des administrations, des entreprises et usines. Il est suivi de très loin par le département de Pikine qui consomme 11,9% de l'électricité vendue dans la région. Les départements de Rufisque et Guédiawaye arrivent après avec respectivement 5,2% et 3,0% de la consommation régionale.

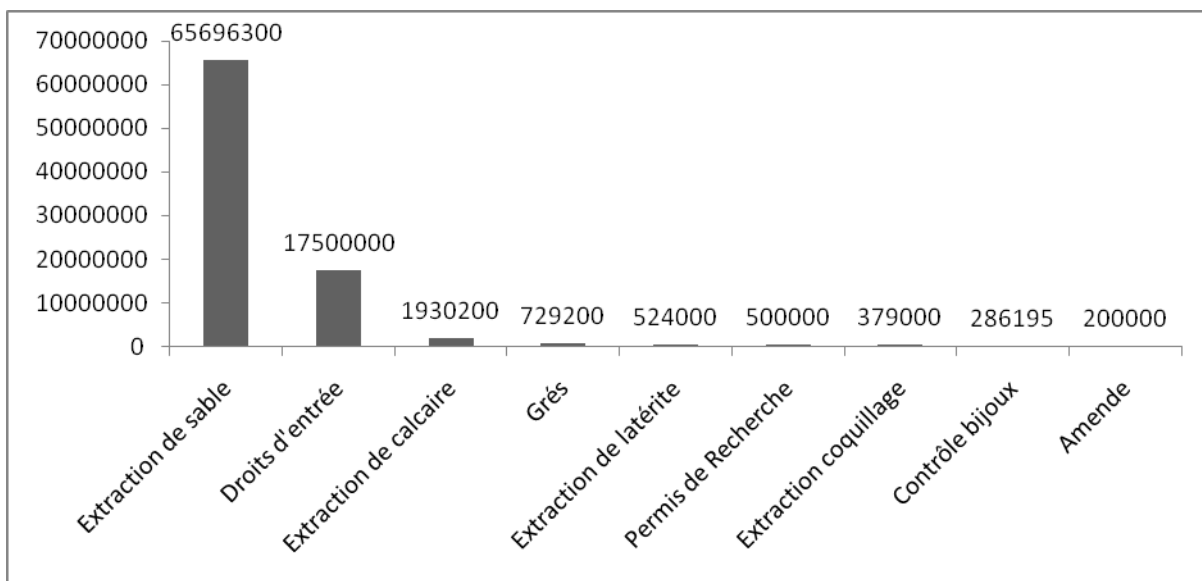
16.2. Mines

Les activités du Service Régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

Recettes d'exploitation des ressources minérales de l'année 2013

L'analyse des données du Service Régional des mines montre que les recettes de l'exploitation des ressources minérales s'élèvent à 87 744 895 FCFA. Les proportions les plus élevées sont celles liées à l'extraction de sable dunaire qui s'élève à 65 696 300 FCFA soit 74,9% des recettes et les droits d'entrée qui se chiffrent à 17 500 000 FCFA soit 19,9%. En troisième position vient l'extraction de calcaire qui a rapporté 2,2% des recettes soit 1 930 200 FCFA. Ensuite les recettes issues de l'extraction de grès qui s'élèvent à 729 200 FCFA, l'extraction de latérite (524 000 FCFA), les permis de recherche (500 000 FCFA), les recettes issues de l'extraction de coquillage (379 000 FCFA), le Contrôle de bijoux (286 195 FCFA). Enfin, les amendes ont rapporté le moins de recettes avec 200 000 FCFA.

Graphique 16.5 : Répartition des recettes selon la provenance

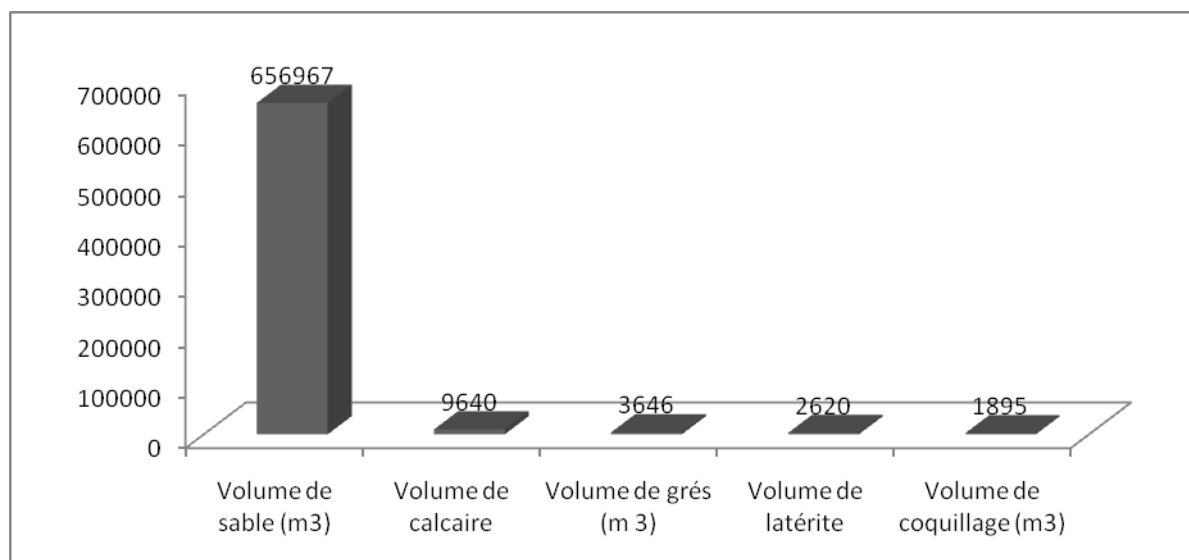


Source : le Service Régional des Mines de Dakar

L'exploitation des ressources minérales

La ressource minérale la plus exploitée en 2013 est le sable dunaire avec un volume de **656 967m³**. Il est suivi de loin par le calcaire dont 9 640 m³ ont été exploités. Le grès vient en troisième position avec 3 646 m³. La latérite et les coquillages suivent avec respectivement 2 620 m³ et 2 620 m³. Enfin, 4 635,8 g de bijoux ont été contrôlés.

Graphique 16.6: Quantités des ressources minérales exploitées en 2013



Source : Le Service Régional des Mines de Dakar

16.3. Industrie

Base d'entreprises de l'IHPI

La base d'entreprises de l'IHPI était composée de 66 entreprises en 2006 (année de base). Toutefois, les six ont fermé entre 2006 et 2012. Ainsi, actuellement 60 entreprises sont suivies pour le calcul de l'IHPI.

Le tissu industriel de la région est dominé par les industries alimentaires qui sont au nombre de 15 et qui représentent 31% de l'ensemble des industries de Dakar, suivent les industries chimiques qui sont au nombre de 13 avec un pourcentage de 27%, les industries mécaniques occupent la troisième avec 8 à Dakar, soit 17%, les industries du papier et du carton, les industries des matériaux de construction, les autres industries manufacturières et celles d'énergies concentrent chacun 6%. Il faut noter que les industries extractives, les industries du textiles et du cuir et même que les industries du bois sont inexistantes à Dakar.

Comparativement au tissu industriel national, on constate que Dakar abrite les 48 industries et parmi les 60 qui sont suivies. Au niveau national, on remarque aussi que ce sont les industries alimentaires qui sont plus nombreuses avec 31.7%, viennent après les industries chimiques 23.3% et les industries mécaniques 13.3% en troisième position.

Tableau 16.3: Répartition des industries selon la branche IHPI

Branches IHPI	Entreprises dans Dakar	Entreprises dans les régions
Industries Extractives	0	4
Industries Alimentaires	15	5
Industries Textiles Et Du Cuir	0	1
Industries Du Bois	0	0
Industries Du Papier Et Du Carton	3	0
Industries Chimiques	13	1
Industries Des Matériaux De Construction	3	1
Industries Mécaniques	8	0
Autres Industries Manufacturières	3	0
Energie	3	0
Total	48	12

Source : ANSD

Indice par branche

Bien qu'une bonne partie des entreprises (80%) soit concentrée dans la région de Dakar, on a pas encore un indice harmonisé de la production industrielle au niveau régional et la tendance nationale ne peut pas servir une déduction de l'indice régional. A cet effet, seuls les indices des branches dont les entreprises existent exclusivement à Dakar sont abordés.

L'activité des industries du papier et du carton a régressé de 6,1% en Décembre 2014, en passant de 111,4 à 103,4 essentiellement sous l'effet du fléchissement de la production de sacs en papier et du carton. Une baisse très importante est observée en février soit un repli de 33,1%. La production s'est accrue en fin du premier trimestre, mais elle a connu à nouveau un repli à la fin du deuxième trimestre, le même constat est observé au troisième trimestre. En fin d'année une nette amélioration de la production est enregistrée en passant de 48,1 à 103,2 soit une augmentation de 55,1%.

Pour l'industrie des matériaux de construction, en référence au trimestre précédent, l'activité des industries des matériaux de construction a reculé de 4,1%, sous l'effet d'un fléchissement de la production, une augmentation de la production est observée au troisième trimestre (5,4%). En glissement annuel, l'activité des industries des matériaux de construction s'est contractée de 27,5% par rapport au troisième trimestre.

En ce qui concerne l'industrie mécanique, l'activité s'est établie à 87,6 au premier trimestre après 111,4 au deuxième trimestre soit une hausse de 23,8% en rythme trimestriel. Au troisième trimestre de la production des industries mécaniques est constaté avec un repli de 51,6%, cette baisse est due au repli des commandes, explique principalement l'évolution observée.

Au quatrième trimestre elle s'est accrue de 19,3%.

Quant à l'activité des industries de production d'énergie, elle s'est accrue comparée au premier trimestre, du fait d'une hausse de la production d'électricité de 8,7%. Le même constat est observé au troisième trimestre avec une augmentation de la production qui est de 22,7%. Finalement au mois de décembre une légère progression de la production de l'énergie est contractée soit 7,9%.

En fin pour « Autres industries manufacturières » Comparée au troisième trimestre 2013, la production des autres industries manufacturières a reculé de 4,8%. En effet une contre-performance de l'activité de la branche est observée au troisième trimestre. Toutefois, en référence à la même période, le niveau de la production s'est accru de 3%.

Tableau 16.4: Evolution de l'IHPI des secteurs au cours de l'année 2013

	Jan.-13	fev.-13	mars-13	avril.-13	mai-13	juin-13	juil.-13	août-13	sept.-13	oct.13	nov.13	dec.13
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	111,4	78,3	127,7	120,0	119,4	121,6	116,4	148,7	48,1	115,4	103,4	103,2
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	155,7	149,4	178,1	155,3	173,3	174,0	166,2	124,6	179,4	154,0	148,0	151,9
INDUSTRIES MECANQUES	104,2	85,4	87,6	84,9	75,4	111,4	82,8	42,4	59,8	67,5	72,9	79,1
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	94,0	91,3	94,0	90,6	95,7	89,2	93,8	89,4	88,4	93,7	94,8	91,4
ENERGIE	115,6	109,3	122,6	117,4	130,4	131,3	140,1	130,2	113,3	136,1	124,3	121,2

Source : ANSD

Conclusion

L'accès à l'énergie constitue aujourd'hui encore une contrainte majeure. Des pannes d'électricité à répétition, des ruptures dans l'approvisionnement sont les conséquences de la dépendance aux produits pétroliers et à l'insuffisance des centrales existantes. Toutefois, le Sénégal cherche des solutions structurelles pour régler le problème d'énergie auquel il fait face depuis plusieurs années, notamment avec le projet de construction d'une centrale à charbon et le développement d'énergies renouvelables.

Concernant le secteur minier, il est important de noter que l'urbanisation galopante de la région, la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires, constituent un grand marché pour les ressources minières et sont favorables au développement du secteur.

Pour ce qui est de l'industrie, il apparaît que l'essentiel du tissu industriel est à Dakar mais une grande partie de la production se fait hors de Dakar.

CHAPITRE 17 : TOURISME

La région de Dakar, du fait de sa situation géo-climatique reluisante (un climat doux n'excédant pas plus de 30°C du mois de novembre au mois de mai), occupe une place centrale dans les activités du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Elle accueille des touristes de toutes les gammes.

17.1. L'offre touristique

La capacité d'hébergement à Dakar a atteint, en 2012, 8 446 lits soit 4 376 chambres réparties entre 168 établissements d'hébergement touristique composés de 82 hôtels, 23 résidences, 14 campements, 49 auberges. Par rapport à 2011, on note l'apparition de 12 établissements de plus ; ce qui augmente la capacité d'hébergement. Cette augmentation est consécutive à la mise à jour de la capacité de certains réceptifs et à la prise en compte d'établissements jusqu'ici non répertoriés, car ne disposant pas d'agrément.

17.2. La demande touristique

En 2011 le flux des entrées des visiteurs a atteint 1 007 551 (poste frontière terrestre 538 773, poste frontière Aérienne 655 706 dont 449 545 touristes, poste frontière maritime 6 237) contre 905 673 en 2010 (poste frontière terrestre 397 238, poste frontière Aérien 727 545 dont 492 261 touristes, poste frontière maritime 5 673) selon le Ministère du Tourisme et des Loisirs. On note dans la région une forte présence du marché français (47%), ce qui s'explique par les liens historiques, linguistiques et politiques contre 25% d'Africains et 5 % d'Américains.

17.3. Les agences de voyages et de tourisme

Elles sont au nombre de 258 agences de voyages. Aujourd'hui, la plupart des agences de voyages s'adonnent aux activités du Grand et Petit pèlerinage.

Quasiment dans toutes les nouvelles agences de voyages depuis 2002, la réglementation est respectée tant du point de vue de la sécurité que des formalités administratives, contrairement à beaucoup d'autres parmi les anciennes. Il apparaît que 80% du personnel sont titulaires d'un diplôme supérieur en tourisme ou bénéficient d'une longue expérience professionnelle (déflatés de la défunte Compagnie Air Afrique, etc.).

17.4. Circuit Touristique

Le développement du tourisme dans la région de Dakar crée de nombreux circuits touristiques grâce aux programmes d'excursions organisées par les agences et les hôtels de la place, mais aussi du bon état des infrastructures routières.

Cependant, l'état de la route d'intérêt touristique de Keur Massar – Ndiakhirat pour aller au Lac Rose est totalement dégradé et crée chez les touristes un danger permanent et un découragement.

Les circuits touristiques sont : Gorée, le Lac Rose et environs, le Palais Présidentiel, le Musée de l'Ifan, le marché Kermel, le Monument de la Renaissance Africaine et le tour de ville.

17.5. Performances

Le taux d'occupation des lits qui constitue le meilleur indicateur de performance, au niveau de l'exploitation des hôtels, devrait suivre la même tendance que les arrivées et les nuitées. Estimé à 33% en 2009, il devrait s'approcher de 40% entre 2010 et 2014. La durée de séjour tourne, depuis 1980, autour de 3,5 à 4 jours.

Pour la saison écoulée, on a constaté une diminution de la durée de séjour qui s'explique par un contexte électoral tendu dans notre pays, la crise dans les pays développés. Une politique de diversification du circuit touristique et la conception d'un agenda culturel régional ainsi que le répertoire des sites et monuments historiques classés doivent être inclus dans le package des circuits découvertes touristiques des agences voyages.

17.6. Formation en tourisme

La qualité des prestations touristiques est largement tributaire de la formation mais l'absence d'un hôtel d'application constitue un handicap important pour la formation. Cette dernière est assurée par 11 établissements qui sont : le Centre de Formation Professionnelle Commerciale (CFPC), le Collectif Sénégalais pour la Formation Professionnelle (COSEFOR), le Centre Polyvalent de Formation Professionnelle (CPFP/HR), l'Ecole des Métiers du Tourisme (EMETO), l'Ecole Nationale de Formation Touristique et Hôtelière (ENFTH), l'Ecole Supérieure d'Interprétariat de Techniques administratives de Management (ETSHOS), l'Institut de Formation Professionnelle d'Assistance pour l'Afrique (IFPAA), l'Institut Supérieur de Gestion (ISG/UCAD), l'Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie (ITH), la Sainte-Marthe, l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP).

17.7. Recouvrement de la taxe de promotion touristique

La loi 2012-04 du 03/01/2012 institue la fixation du tarif de la taxe de promotion à 1 000 FCFA par nuitée exécutée. Le montant des TPT collecté est égal à 749 123 035 FCFA en 2012 contre 616 364 630 FCFA en 2011, soit un accroissement de 21,5% du TPT collecté. Notons que 89,3% de cette somme a été collectée au niveau de la DGID. Outre, cette dernière, le centre de Ngor-Almadies a recouvert le plus grand montant avec 33 051 944 FCFA, il est suivi par le plateau avec 30 755 200 FCFA, viennent ensuite les centres de Rufisque (8 540 845 FCFA), Pikine-Guédiawaye (4 401 800 FCFA) et Grand-Dakar (3 389 400 FCFA).

Tableau 17.1 : Situation des TPT en 2011 et 2012

CENTRE DES SERVICES FISCAUX	TOTAL TPT 2011	TOTAL TPT 2012
DGID	531 188 783	668 983 846
CENTRE DE NGOR-ALMADIES	35 581 100	33 051 944
CENTRE DE PIKINE- GUEDIAWAYE	4 426 600	4 401 800
CENTRE DE RUFISQUE	3 949 800	8 540 845
CENTRE DE PLATTEAU	39 549 147	30 755 200
CENTRE DE GRAND DAKAR	1 669 200	3 389 400
MONTANT TOTAL ANNUEL	616 364 630	749 123 035

Source : Service régional du tourisme

Conclusion

Malgré les difficultés propres à toutes les capitales, Dakar continue d'être en pôle position dans les arrivées notamment pour le tourisme de congrès. La para - hôtellerie et les chambres d'hôtes gagnent d'avantage de terrain et échappent de plus en plus au contrôle de la tutelle. Cependant, Dakar centre n'offrant plus de potentialités pour l'érection de réceptifs, il convient alors d'encourager les investisseurs pour l'implantation d'hôtels dans les départements de Guédiawaye et Pikine qui n'en comptent pratiquement pas ; la seule unité peu fonctionnelle, étant le « Ravin ». Avec le prolongement de la VDN3, la zone de Malika, de Tivaouane Peul et du lac rose offriront de réelles perspectives de développement touristique vu ses potentialités.

CHAPITRE 18 : MICROFINANCE

La micro finance est considérée comme étant un instrument puissant pour mener à bien la lutte contre la pauvreté et atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD). Elle offre une gamme variée de services financiers aux pauvres qui sont exclus des systèmes financiers classiques et facilite leur «empowerment».

La micro finance au Sénégal a connu une nette croissance et un développement rapide ces dernières années. Le réseau est très dense et les encours de crédits dépassent largement les encours de l'épargne, ce qui démontre l'intérêt des populations pour ce mode de financement moins rigide que celui des banques.

Ce chapitre fera dans un premier temps l'analyse des structures de micro finance, ensuite celle du sociétariat et enfin une présentation des encours d'épargnes et de crédits dans la région.

18.1. Les structures financières décentralisées

Les structures financières décentralisées (SFD) sont des structures agréées par l'autorité de tutelle, autorisées à exercer des activités d'épargne, de crédit, et d'opérations d'engagement par signature sur le territoire national et dotée d'une personnalité juridique.

Entre 2011 et 2012, le nombre de SFD a connu une baisse de 9%, passant de 144 à 131 structures. Cette évolution s'explique d'une part par le retrait d'agrément de certaines structures et d'autre part par la désaffiliation et l'octroi de nouveaux agréments au cours de l'année 2012. En outre, parmi les SFD recensées en 2012, 34 ne sont pas actives et le reste se concentre dans le département de Dakar qui abrite 58 SFD et le département de Pikine qui en a 20. Rufisque et Guédiawaye comptent respectivement 11 et 8 SFD.

Tableau 18.1 : Récapitulatif des SFD actives par département

DEPARTEMENT	Faitière	IMCEC Affiliée	IMCEC isolée	SA	Total
DAKAR	4	27	24	3	58
GUEDIAWAYE	0	5	3	0	8
PIKINE	0	9	11	0	20
RUFISQUE	0	8	3	0	11

Source : Antenne régionale micro finance

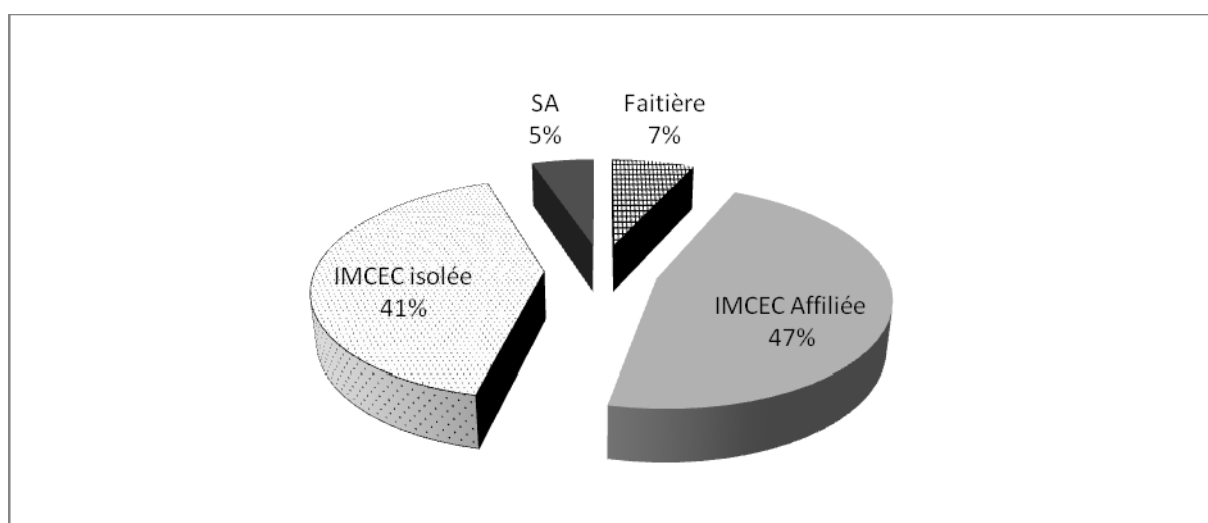
Les IMCEC représentent près de 88% des SFD dans la région de Dakar, ensuite les faitières et les SA concernent respectivement de 7% et 5% dans la part totale des SFD en 2012.

Cependant, le tableau récapitulatif des SFD actives indique que :

- ✓ Dakar accueille 60% des SFD actives
- ✓ Pikine, 21%
- ✓ Rufisque, 11%

- ✓ Guédiawaye, 8%.

Tableau 18.2 : Représentation des SFD actives par département à Dakar en 2012



Source : Antenne régionale micro finance

18.2. Le sociétariat dans les SFD

On note un accroissement de 18,9% de l'effectif total du sociétariat entre 2011 et 2012, mais aussi une hausse de tous les genres avec notamment une hausse significative chez les personnes morales entre 2011 et 2012.

Tableau 18.1 : Evolution du sociétariat entre 2011 et 2012

Sociétariat	2011	2012	Taux de variation	
Hommes	410 164	484 205	74041	18,1%
Femmes	346 813	405 533	58720	16,9%
Personnes morales	37 366	54 643	17277	46,2%
TOTAL	794 343	944 380	150037	18,9%

Source : Antenne régionale micro finance

En 2012, la répartition de l'effectif du sociétariat dans la région se présente ainsi :

- ✓ Département de Dakar 62%
- ✓ Département de Pikine 23%
- ✓ Département de Rufisque 9%
- ✓ Département de Guédiawaye 6%.

Tableau 18.2 : Structure sociétariat des SFD par département en 2012

Sociétariat					
DEPARTEMENT	Homme	Femme	Personnes morales	Ratio par dpt	TOTAL
DAKAR	317 733	238 512	30 590	0,62	586 836
GUEDIAWAYE	26 614	24 116	4 024	0,06	54 754
PIKINE	97 448	105 993	15 061	0,23	218 502
RUFISQUE	42 410	36 912	4 967	0,09	84 289
TOTAL	484 205	405 533	54 642	1	944 381

Source : Antenne régionale micro finance

18.3. Encours de crédit et d'épargne

Globalement l'encours de crédit et d'épargne s'est bonifié entre 2011 et 2012. Néanmoins, on remarque que le crédit à long terme et les autres dépôts d'épargne varient négativement durant cette même période.

Le sociétariat se chiffre à 944 380 membres à fin 2013, dont 62% sont dans le département de Dakar, 23% à Pikine, Rufisque et Guédiawaye représentent respectivement 9% et 6%. L'encours de crédit à fin 2012 se chiffrait à **111 320 017 833 FCFA**.

La deuxième activité principale des SFD consistant à mobiliser l'épargne des membres affichait un encours de **86 915 436 003 F CFA**.

Tableau 18.3 : Evolution de l'encours de crédit et d'épargne entre 2011 et 2012

Libellé	Encours de crédit		Variation
	2011	2012	
Court terme	35 090 537 285	35 148 784 064	58 246 779
Moyen terme	37 085 122 930	43 873 262 961	6 788 140 031
Long terme	27 895 493 363	26 388 252 063	-1 507 241 300
Crédits en souffrances	4 486 982 265	5 612 827 316	1 125 845 052
Total	104 558 135 843	111 023 126 404	6 464 990 561
	Encours d'épargne		Variation
Dépôts à vue	29 176 405 647	36 290 345 501	7 113 939 854
Dépôts à terme	16 795 023 520	21 393 911 877	4 598 888 357
Autres dépôts	35 463 344 465	28 956 293 821	-6 507 050 644
Total	81 434 773 631	86 640 551 198	5 205 777 566

Source : Antenne régionale micro finance

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les opérations de crédit et d'épargne s'effectuent en moyenne à 78% dans le département de Dakar ensuite arrive le département de Pikine avec ces 11% ; Rufisque et Guédiawaye accueillent en moyenne respectivement 7% et 4% des activités dans les SFD.

Tableau 18.4 : Représentativité de l'encours de crédit et d'épargne en 2012

DEPARTEMENT	ENCOURS DE CREDIT	TAUX	ENCOURS D'EPARGNE	TAUX
DAKAR	88 135 948 444	79%	67 030 331 741	77%
GUEDIAWAYE	3 334 614 128	3%	4 117 353 409	5%
PIKINE	11 944 377 844	11%	9 172 319 194	11%
RUFISQUE	7 608 185 988	7%	6 320 546 854	7%
TOTAL	111 023 126 404	100%	86 640 551 198	100%

Source : Antenne régionale micro finance

Par ailleurs on peut noter d'après l'annexe que les emprunts et les actifs nets des SFD ont connu une baisse durant la période 2011- 2012.

Conclusion

Le nombre de sociétaires augmente de manière très importante depuis l'émergence de la micro finance au Sénégal dans les années 90. Cela est très important car pour que la micro finance ait un impact fort sur le développement, il est important qu'elle offre un accès pérenne à ses services et puisse accompagner l'évolution économique de sa cible. Donc les fermetures de SFD doivent être évitées dans la mesure du possible et l'encours d'épargne rehaussé pour faciliter les crédits aux futurs clients.

CONCLUSION GENERALE

L'édition 2013 de la région de Dakar, à l'instar de celles qui l'ont précédée, s'est focalisée sur les particularités de la région en faisant des analyses d'informations statistiques. Ce document fournit l'essentiel des indicateurs sociodémographiques et économiques de la région.

Il apparaît que la région de Dakar n'occupe que 0,28 % de la superficie du pays, cependant, elle abrite 25 % de la population totale du pays, soit une densité de population de 5704 habitants au km².

Le profil démographique de la région montre que sa population est très jeune avec 44,5% de personnes âgées de moins de 20 ans.

C'est une région très urbanisée (96%) avec une forte concentration de populations dans les agglomérations de Pikine et Dakar (plus de trois quarts de la population vit dans ces départements).

L'analyse du secteur de l'éducation révèle que l'accent a été surtout mis sur le préscolaire et l'élémentaire, ce qui s'est traduit par une nette amélioration de l'accès dans ces sous secteurs. Mais en dépit des efforts consentis, des problèmes persistent.

Sur le plan sanitaire, la région de Dakar est la mieux dotée en infrastructures. Cependant, elle accuse un retard par rapport aux normes de l'OMS, d'où l'impérieuse nécessité de combler ce déficit. Il en est de même pour le taux de couverture du personnel sanitaire par habitant. En effet, la densité de la population entraîne une promiscuité qui favorise le développement de plusieurs pathologies.

Concernant les activités productives, la région a une agriculture plus orientée vers la production maraichère en raison des fortes potentialités caractérisées par des facteurs physiques et climatiques favorables. Toutefois, son développement se heurte à plusieurs contraintes, notamment les problèmes d'eau, l'insuffisance des cultures d'irrigation qui exposent le secteur aux mauvaises productions.

La pêche quant à elle, contribue beaucoup dans l'alimentation des populations Dakaroises avec une couverture de plus de 75 % des besoins en protéines animales. Cependant, les contraintes socio-économiques entravent la modernisation du secteur.

S'agissant de l'élevage, la région joue un rôle d'avant-garde dans l'exploitation et la commercialisation des produits animaux et constitue un grand marché où 27 552 tonnes de viande et abats sont écoulés en 2013.

Pour le commerce, il faut retenir que le secteur s'est relativement bien comporté en 2013 ; seuls quelques produits ont connu des comportements singuliers.

Les secteurs de l'énergie et des mines font face à une forte demande à cause de l'urbanisation galopante de la région, de la construction d'infrastructures, notamment routières et portuaires.

Concernant le secteur du tourisme, malgré les difficultés, Dakar continue d'être en bonne position dans les arrivées surtout pour le tourisme de congrès.

Au regard de sa dynamique économique, la région offre de réelles opportunités financières ce qui explique d'ailleurs le développement de la micro finance qui offre toutes les gammes de produits du système financier décentralisé.

La forte concentration démographique et l'intensité des activités économiques font de la région de Dakar le poumon du Sénégal. Cette situation qui caractérise la région depuis des décennies mérite une attention particulière de l'ensemble des acteurs mais surtout une synergie dans la recherche de solutions et de l'action.

ANNEXES

Tableau A1 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le département de résidence en 2013

DIVISIONS	SEXE		ENSEMBLE
	MASCULIN	FEMININ	
ADMINISTRATIVES			
Dpt de Dakar	577 997	568 056	1 146 053
Dpt de Guédiaway	163 401	166 258	329 659
Dpt de Pikine	591 827	578 964	1 170 791
Dpt Rufisque	245 796	244 899	490 694
TOTAL	1 579 020	1 558 176	3 137 196

Tableau A2 : Répartition de la population de la région de Dakar selon le milieu de résidence en 2013

REGION DE DAKAR	SEXE		ENSEMBLE
	MASCULIN	FEMININ	
Milieu Urbain	1523161	1503156	3026316
Milieu Rural	55860	55021	110880
TOTAL	1579020	1558176	3137196

Tableau A3 : Répartition de la population du département de Dakar selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	SEXE		ENSEMBLE
	MASCULIN	FEMININ	
ARRONDISSEMENT DE DAKAR PLATEAU	100 446	89 039	189 485
GOREE	788	892	1 680
PLATEAU	17 935	16 778	34 713
MEDINA	44 808	37 174	81 982
COLOBANE/FASS/GUEULE TAPEE	27 569	24 701	52 269
FANN/POINT E/ AMITIE	9 346	9 495	18 841
ARRONDISSEMENT DE GRAND DAKAR	154 714	152 012	306 726
GRAND DAKAR	24 901	22 111	47 012
BISCUITERIE	36 759	31 788	68 547
HLM	18 889	20 237	39 126
HANN/ BEL AIR	33 997	33 965	67 961
SICAP LIBERTE	22 295	24 869	47 164
DIEUPPEUL DERKLE	17 874	19 043	36 917
ARRONDISSEMENT DES ALMADIES	102 580	108 734	211 314
OUAKAM	37 221	37 471	74 692
N'GOR	8 734	8 649	17 383
YOFF	42 639	46 803	89 442
CA.MERMOZ/ SACRE -COEUR	13 987	15 811	29 798
ARRONDISSEMENT DES ALMADIES	220 257	218 270	438 527
GRAND YOFF	93 053	92 450	185 503
PATTE D'OIE	20 126	20 980	41 106
PARCELLE ASSAINIES	80 792	78 706	159 498
CAMBERENE	26 287	26 133	52 420

Tableau A4 : Répartition de la population du Département de Pikine selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	SEXE		ENSEMBLE
	MASCULIN	FEMININ	
ARRONDISSEMENT DES NIAYES	251 483	247 635	499 118
YEUMBEUL NORD	85114	83264	168379
YEUMBEUL SUD	49383	47573	96956
MALIKA	16035	16096	32130
KEUR MASSAR	100951	100703	201653
ARRONDISSEMENT DE PIKINE DAGOUDANE	166 648	162 026	328 673
PIKINE OUEST	25896	26258	52154
PIKINE EST	16363	16088	32452
PIKINE SUD	23307	23473	46780
DALIFORD	15755	14663	30418
DJIDAH THIAROYE KAO	49170	47781	96952
GUINAW RAIL NORD	15462	14595	30058
GUINAW RAIL SUD	20693	19166	39859
ARRONDISSEMENT DE THIAROYE	173 697	169 303	342 999
THIAROYE /MER	26193	26580	52773
DIACK SAO	20824	19737	40561
DIAMAGUENE/SICAP M'BAO	66069	62443	128512
THIAROYE GARE	12626	12208	24834
M'BAO	47985	48335	96320
ENSEMBLE	591827	578964	1170791

Tableau A5 : Répartition de la population de la région de Rufisque selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	MILIEU	SEXE		ENSEMBLE
		MASCULIN	FEMININ	
COM. BARGNY	Urbain	25655	25533	51188
COM. SEBIKOTANE	Urbain	13674	13728	27402
COM. DIAMNIADIO	Urbain	11991	11556	23547
COM. JAXAAY PARCELLE NIAKOUL RAP	Urbain	20688	20882	41570
COM. SANGALKAM	Urbain	6093	5822	11916
COM. SENDOU	Urbain	1622	1503	3125
RUFISQUE CENTRE (NORD)	Urbain	46303	45747	92051
RUFISQUE EST	Urbain	35106	35020	70125
RUFISQUE OUEST	Urbain	28803	30087	58890
		189936	189878	379814
YENE	Rural	12304	12490	24795
BAMBYLOR	Rural	22732	22231	44962
TIVAOUANE PEULH-NIAGHA	Rural	20823	20300	41123
ENSEMBLE		55860	55021	110880

Tableau A6 : Répartition de la population de la région de GUEDEAWAYE selon la localité de résidence en 2013

LOCALITE	SEXE		ENSEMBLE
	MASCULIN	FEMININ	
ARRONDISSEMENT DE GUEDEAWAYE	163401	166258	329659
GOLF SUD	45110	47235	92345
SAM NOTAIRE	39015	39645	78660
N'DIAREME LIMAMOULAYE	17570	17601	35171
WAKHINANE NIMZATT	44482	45239	89721
MEDINA GOUNASS	17224	16537	33762
ENSEMBLE	163401	166258	329659